

Evaluation D'Impact

Évaluation d'impact – Méthodes mixtes
Contribution de l'assistance alimentaire aux solutions
durables dans les contextes de réfugiés de longue
durée : impact et rôle au Tchad

Vol. I Rapport d'évaluation

Décembre 2012

Mandaté par: **Bureau de l'évaluation**

Mesurer les résultats, partager des enseignements

Préparé par :

- Pierre Leguéné, Chef d'équipe
- Covadonga Canteli
- Tim Morris
- Soledad Posada
- Brigitte Topinanty Dionadji
- Mija-Tesse Ververs

OE/2012/008



World Food Programme



Remerciements

L'équipe d'évaluation remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette évaluation et qui ont été disponibles pour répondre à nos questions. Des remerciements particuliers sont adressés aux bureaux pays et aux sous-bureaux de terrain du PAM et du HCR au Tchad pour la mobilisation de leur personnel et leurs moyens logistiques, et pour l'accueil réalisé et la fourniture de logements dans les bureaux de terrain du HCR. Cette mobilisation a été essentielle pour la réalisation dans d'excellentes conditions des travaux d'évaluation programmés. L'équipe tient également à remercier l'office d'évaluation du PAM pour son implication constante et la facilitation du processus d'évaluation, et le service VAM du siège et du bureau pays, qui ont apporté une contribution déterminante pour la réalisation d'une enquête quantitative. Des remerciements sont également adressés aux entités gouvernementales, aux autorités locales, aux partenaires de mise en œuvre du PAM et du HCR, et à toutes les autres personnes rencontrées pour leur disponibilité et l'intérêt qu'ils ont porté à cette évaluation. Enfin, l'équipe remercie les personnes réfugiées et autochtones qui ont accepté de mener des entretiens avec l'équipe, et les comités de gestion des camps de réfugiés qui ont participé à l'organisation des travaux dans leur camp.

Avertissement

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe d'évaluation et ne reflètent pas nécessairement celles du Programme Alimentaire Mondial et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. La responsabilité pour les opinions exprimées dans ce rapport repose exclusivement sur ses auteurs. La publication de ce document n'implique pas le partage des opinions exprimées par le PAM et le HCR.

Les descriptions et présentations faites sur la base de cartes n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part du PAM et du HCR concernant le statut légal ou constitutionnel d'aucun pays, territoire ou mer, ou concernant la délimitation de frontières.

Gestion de l'évaluation

Gestionnaire de l'évaluation PAM:	Claire Conan, Evaluation Officer
Directrice, Bureau d'évaluation, PAM:	Helen Wedgwood
Gestionnaire de l'évaluation, HCR:	Angela Li Rosi et Machiel Salomons
Directeur, Développement des politiques et Services d'évaluation, HCR:	Jeff Crisp

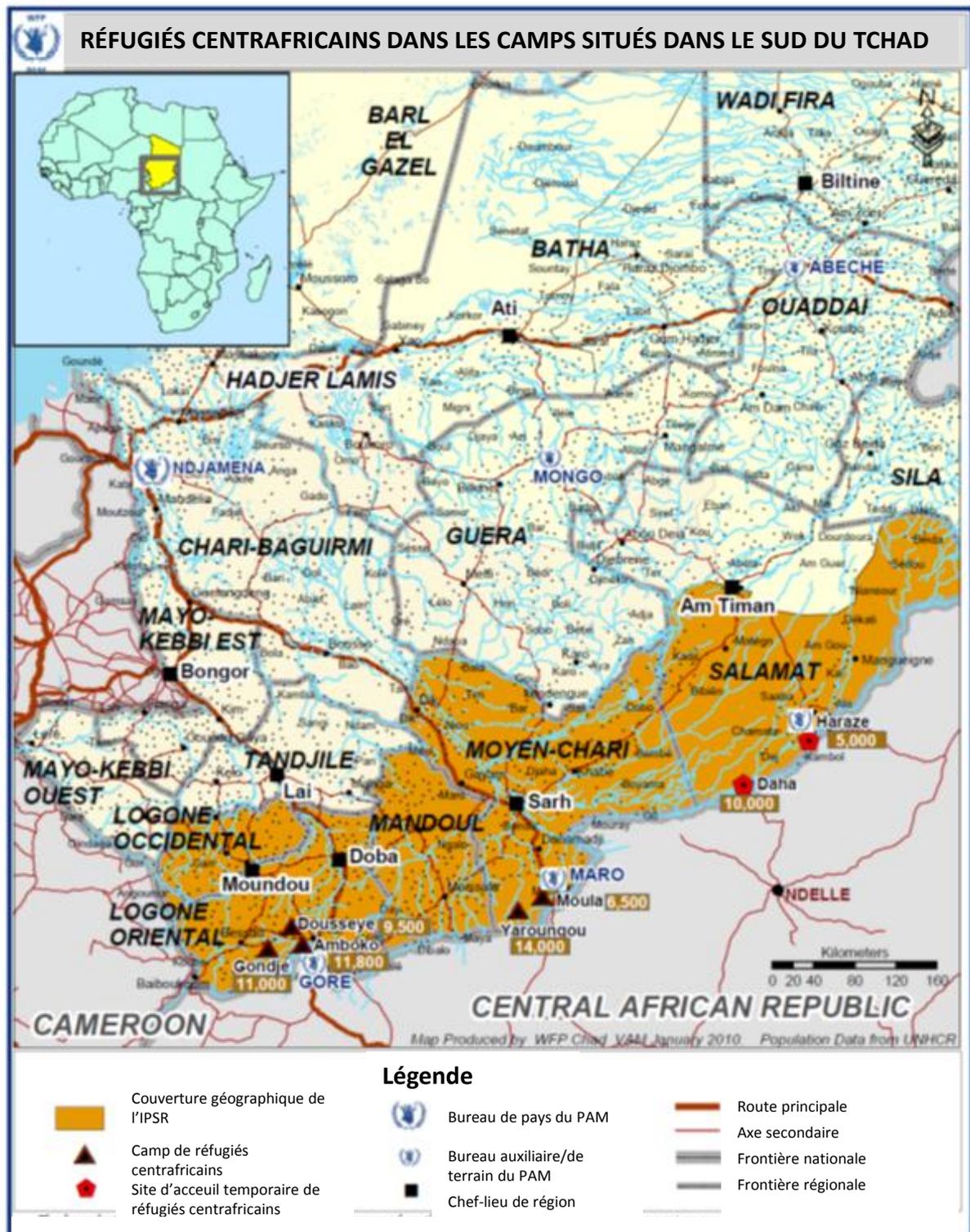
Table des Matières

Carte du Tchad et de la zone d'accueil des réfugiés de RCA.....	i
Fiche résumée	ii
Résumé Exécutif/Rapport Résumé.....	iii
1. Introduction	1
1.1. Caractéristiques de l'évaluation	1
1.2. Contexte	5
1.3. Assistance alimentaire aux réfugiés centrafricains	9
2.Résultats : effets et impacts de l'assistance alimentaire	15
2.1 Sécurité alimentaire.....	15
2.2 Moyens d'existence	22
2.3 Nutrition	27
2.4 Protection	34
2.5 Genre et les Structures Sociales	40
2.6 Relations entre réfugiés et population locale	41
3.Comment l'assistance alimentaire aux réfugiés crée de l'impact ?	43
3.1. Le rôle des facteurs contextuels.....	43
3.2. Le rôle des facteurs de mise en œuvre	46
3.3. Interaction entre facteurs.....	55
4.Conclusions et recommandations.....	56
4.1. Evaluation générale	56
4.2. Recommandations	58
Liste d'acronymes	63

Liste des tableaux et graphes

Tableau 1 : Evolution du nombre de réfugiés centrafricains au Tchad.....	6
Tableau 2 : Principales caractéristiques des camps de réfugiés.....	7
Graphe 1 : Evolution de la population des camps de réfugiés (2006-2011).....	7
Tableau 3 : Chronologie des opérations PAM	11
Tableau 4 : Bénéficiaires planifiés et atteints par an.....	11
Tableau 5 : % de bénéficiaires assistés par modalité (2003-2010).....	12
Tableau 6 : Evolution des rations distribuées par camp	12
Tableau 7 : Niveau de financement des programmes – 2006-2011	14
Graphe 2 : Principaux donateurs (2003-2011).....	15
Graphe 3 – 7 : Répartition des ménages par classe de consommation alimentaire..	16
Tableau 8 : répartition des ménages par classes de consommation alimentaire ; comparaison par sexe du chef de ménages et entre camps et villages	18
Tableau 9 : fréquence de consommation des différents groupes d'aliments, par camp.....	18
Tableau 10 : Indice de stratégies de survie par camp	19
Tableau 11 : Fréquence de mise en œuvre des stratégies de survie.....	19
Tableau 12 : Répartition des ménages par niveau de sévérité des stratégies de survie, par sexe du chef de ménage	20
Tableau 13 : Sources de revenus par camp.....	22
Tableau 14 : Moyenne des surfaces cultivées et de la production céréalière par camp	23
Graphe 9 : Répartition des ménages par niveau de richesse.....	25
Graphe 10 : Evolution des taux de malnutrition aiguë globale dans les camps	27
Graphe 11 : Comparaison entre les niveaux de MAG des camps en situation S1, S2 et S3. Enquête de 2008.....	29
Graphe 12 : Comparaison entre les niveaux de MAG des camps en situation S1, S2 et S3. Enquête de 2010	29
Graphe 13 : Comparaison entre les niveaux de MAG des camps en situation S1, S2 et S3. Enquête de 2011.....	30
Graphe 14 : Evolution de la Prévalence de la malnutrition chronique globale	32
Graphe 15 : Prévalence de l'anémie.....	32
Tableau 15 : Taux de couverture des besoins en UCA et en semences	54

Carte du Tchad et de la zone d'accueil des réfugiés de RCA



Source: PAM Document de Projet – IPSR 200059.

Fiche résumée

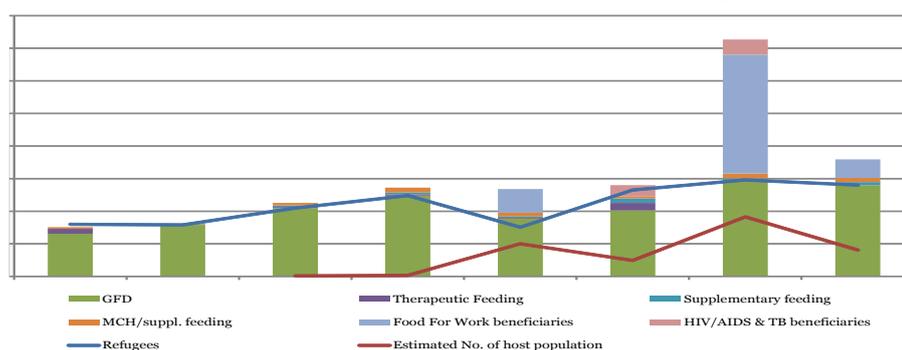
Type	Operation #	Titre	Période	Budget Approuvé (USD)	% Financé
IR-EMOP	10286.0	Aide alimentaire en faveur des refugies centrafricains au Tchad	Juin 2003- Juillet 2003	197.463	93%
EMOP	10295,0	Assistance alimentaire aux refugies centrafricains au sud du Tchad	Juillet 2003- Mars 2005	4.496.373	67%
EMOP	10295,1	Assistance aux refugies centrafricains au Tchad	Mai 2005- Fevrier 06	5.665.571	54%
PRRO	10510,0	Assistance aux refugies centrafricains au sud du Tchad	Mars 2006- Avril 2010	36.656.975	83%
PRRO	200059	Assistance aux refugies centrafricains et populations hostes au tchadau sud du Tchad	Avril 2010- Decembre 2011	28.958.353	85%

Source: SPRs, Resource situations

Donateurs (2006-2011): Algérie, Danemark, Commission Européenne, France, Irlande, Italie, Japon, Hollande, Nigeria, Royaume Uni, Suisse, UN (CERF), USA, donateurs privés et fonds multilatéraux.

Partenaires : ACRA (depuis 2011), ACT/FLM (depuis 2008), African Concern, Belacd (depuis 2009), CARE (depuis 2005), CND (depuis 2008), COOPI, CSSI (depuis 2009), DED (depuis 2009), Habdoul Al-Amdouilaye (2011), ID (depuis 2006), Johanniter (2009-2010), KRATA/Kindamedro (2011), Mekesna (2011), Solidarités (depuis 2010) UJAP (depuis 2011), UNICEF (2009), UPR/UPRM (2011).

Relation des modalités d'assistance et bénéficiaires par an (2003-2010)



Operations PAM par modalités d'assistance (tous groupes de bénéficiaires)

Operation	DGV	Traitement thérapeutique	Complémentation alimentaire	Santé materno-infantile/compl. alimentaire	VCT/CCA/VCF	VIH/SIDA
IR-EMOP 10286.0	✓	✓	–	✓	–	–
EMOP 10295.0	✓	✓	✓	✓	–	–
EMOP 10295.1	✓	✓	✓	✓	–	–
PRRO 10510.0	✓	✓	✓	✓	✓	✓
PRRO 200059	✓	–	✓	✓	✓	–

Source : Standard Project Reports (2003-2010).

Résumé Exécutif/Rapport Résumé

Introduction

Caractéristiques de l'évaluation

1. La présente évaluation d'impact fait partie d'une série de quatre évaluations que le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont fait réaliser en 2011 et 2012¹. Celles-ci ont pour objectif d'évaluer la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre en faveur des réfugiés de longue date.
2. L'évaluation porte sur l'assistance offerte aux réfugiés de République centrafricaine depuis leur arrivée au Tchad, à compter de 2002. Elle vise à rendre compte des effets directs et des impacts de cette assistance, ainsi qu'à dégager des enseignements sur la façon dont les deux organismes peuvent améliorer la mesure dans laquelle l'assistance alimentaire contribue à l'autosuffisance des réfugiés, à l'échelle tant locale qu'internationale.
3. La mesure de l'impact repose sur la vérification d'un modèle théorique élaboré compte tenu des objectifs clairement définis par les deux organismes, lequel postule que leurs activités combinées concourent à renforcer l'autosuffisance des réfugiés. Ce modèle prévoit une évolution en trois étapes, allant de la situation initiale des réfugiés à leur arrivée (S1) jusqu'à un niveau maximum d'autosuffisance (S3), chaque étape étant associée à un niveau d'assistance alimentaire en diminution.
4. Étant donné que les camps avaient été établis à différentes époques et que les niveaux d'assistance avaient été réduits au fil du temps, à chaque fois qu'il est ressorti d'une mission d'évaluation conjointe que le niveau d'autosuffisance était adéquat, il a été possible de comparer le modèle théorique à l'évolution réelle de la situation.

TABLE 1: APPLICATION DU MODÈLE THÉORIQUE *			
	Situations		Effets attendus
Court terme	S1	Distributions générales de vivres – rations complètes	Vies sauvées; amélioration de la consommation alimentaire; sécurité et protection assurées. Niveau minimal d'autosuffisance.
Moyen terme	S2	Distributions générales de vivres – demi-rations.	Amélioration de l'assortiment alimentaire; amélioration de l'état nutritionnel (malnutrition aiguë et chronique). Accroissement de la capacité des bénéficiaires à se doter de moyens d'existence.
Long term	S3	Remplacement des distributions générales de vivres par des distributions ciblant les personnes ayant des besoins spécifiques (20 pour cent de la population)	Autosuffisance des réfugiés; intégration locale; réinstallation ou rapatriement.

¹ Les autres évaluations concernaient le Bangladesh, l'Éthiopie et le Rwanda.

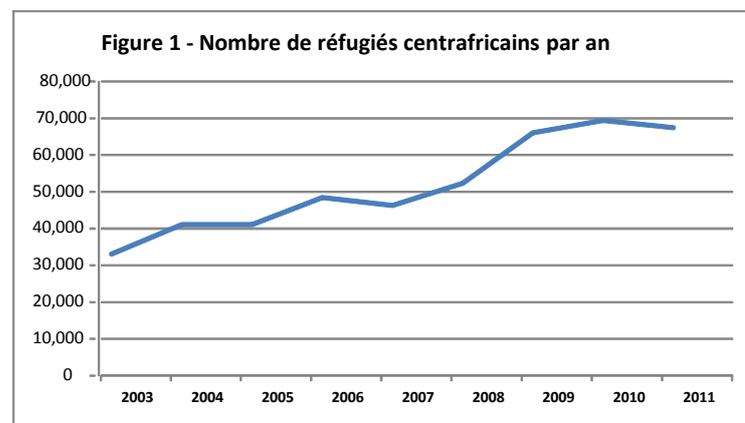
* Le modèle théorique prend aussi en compte les apports complémentaires des partenaires, en particulier l'appui aux moyens d'existence fourni par le HCR sous forme de semences, d'outils et d'activités génératrices de revenus.

5. L'évaluation repose sur des méthodes mixtes et complémentaires visant à trianguler les informations recueillies: examen des données secondaires, entretiens qualitatifs semi-directifs, enquête quantitative, observation directe et présentation des résultats préliminaires.

6. L'enquête quantitative a été réalisée dans trois camps représentatifs des situations S1 (Moula), S2 (Amboko) et S3 (Yaroungou), auprès d'un échantillon de 641 ménages de réfugiés; pour permettre de comparer la situation des réfugiés à celle de la population locale et de déterminer le niveau d'autosuffisance susceptible d'être atteint de manière réaliste dans le contexte local, l'enquête a également porté sur 246 ménages de huit villages voisins. Quarante-trois pour cent des ménages concernés étaient dirigés par des femmes.

Contexte

7. Depuis 2002, le Tchad a accueilli jusqu'à 70 000 réfugiés originaires de la République centrafricaine, arrivés par vagues successives. Le HCR ne prévoit pas de rapatriement dans un avenir proche, même si de nombreux retours spontanés ont été constatés.



Source: rapports annuels du HCR.

8. Le Tchad a ratifié les Conventions de 1951 et 1969 relatives au statut des réfugiés (conventions africaines). Il reconnaît *prima facie* tous les réfugiés de République centrafricaine, mais il ne leur accorde pas la citoyenneté. Les autorités tchadiennes sont favorables à une politique d'intégration et d'autosuffisance, ce qui se traduit par l'attribution de terres aux réfugiés, qui jouissent en outre de la liberté de circulation et peuvent entreprendre des activités économiques et accéder aux marchés pour acheter et vendre des produits.

9. Les sept camps de réfugiés se situent dans le sud et le sud-est du Tchad, dans les régions du Logone Oriental, du Moyen-Chari et du Salamat; celles-ci comptent parmi

les plus favorisées sur le plan agro-climatique: respectivement 9 pour cent, 18 pour cent et 20 pour cent des ménages y étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2009, contre une moyenne nationale de 17 pour cent (enquête de vulnérabilité du PAM). La population y est ethniquement semblable aux réfugiés et l'activité principale est l'agriculture, complétée par l'élevage, la pêche, la chasse et la cueillette.

TABLEAU 2: CARACTÉRISTIQUES DES CAMPS						
Zone	Zone de Goré			Zone de Maro		Zone de Haraze
Région/département	Logone Oriental/Nya Pendé			Moyen Chari/Grande Sido		Salamat/Haraze-Mangueigne
Camp	Amboko	Gondjé	Dosseye	Yaroungou	Moula	Koy/Moyo(*)
Population	11 040	9 660	9 090	11 000	4 200	7 800
Année d'arrivée	2002	2004	2005	2002	2007	2008*
Ethnies	Kaba; Arabes	Kaba	Peulhs	Ngam Gawaama	Mbaye Ngam	Rungu
Activités économiques	Agriculture, commerce	Agriculture	Élevage, agriculture	Agriculture	Agriculture	Pêche, agriculture

Notes: les zones indiquées font référence à la grande ville située près des camps. (*) Les réfugiés de Daha (à proximité de la frontière centrafricaine) ont été réinstallés dans les camps plus éloignés de Koy et Moyo en avril 2011, mais un grand nombre d'entre eux ont choisi de ne pas partir.

Source: Base de données du HCR, février 2012.

10. L'assistance aux réfugiés et leur protection sont assurées par des acteurs gouvernementaux, en particulier la Commission nationale pour l'accueil et la réinsertion des réfugiés et des rapatriés (CNARR), le PAM et le HCR, ainsi que des organisations non gouvernementales nationales et internationales. La Commission européenne finance également deux programmes visant à faire le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LARD), dont l'objectif est d'appuyer la transition vers l'autosuffisance et l'intégration des réfugiés.

16. Depuis 2003 jusqu'à la date de l'évaluation, le PAM a apporté **son assistance alimentaire** dans le cadre de six programmes: trois opérations d'urgence, puis trois interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR). Compte tenu de l'afflux incessant de réfugiés jusqu'en 2008, l'objectif a d'abord été de répondre aux besoins alimentaires de ces personnes, ce pendant presque toute la période considérée; à partir de 2005 toutefois, il s'est aussi agi de promouvoir l'autosuffisance des premiers réfugiés. Les principaux donateurs du PAM pour la période 2003-2011 ont été les États-Unis d'Amérique (53 pour cent), le Japon (12 pour cent), la Commission européenne (11 pour cent) et le Fonds central pour les interventions d'urgence (9 pour cent).

17. Les distributions générales de vivres et les programmes nutritionnels (traitement de la malnutrition grave et modérée, et supplémentation alimentaire pour les femmes enceintes et les mères allaitantes) ont été les **principales modalités d'assistance alimentaire**. En moyenne, 97,5 pour cent des bénéficiaires prévus ont reçu une assistance, parmi lesquels 52 pour cent de femmes. Malgré l'évolution progressive des objectifs vers la promotion de l'autosuffisance, les activités Vivres contre travail sont restées secondaires et ont principalement bénéficié à la population hôte, tout comme l'assistance alimentaire destinée aux personnes vivant avec le VIH/sida.

18. Pendant les trois à cinq années qui ont suivi leur mise en place, tous les camps ont d'abord bénéficié de distributions générales de vivres sous la forme de rations complètes (2 100 kilocalories par jour), puis les rations ont été réduites à 1 200 kilocalories par jour, voire n'ont plus été distribuées. Il y a cependant eu deux exceptions. À Yaroungou, les distributions générales de vivres ont été suspendues au bout de deux ans et demi sans que les rations aient été au préalable réduites, et elles ont été remplacées par des distributions ciblées en faveur des personnes ayant des besoins spécifiques répertoriées par le HCR, et par des distributions ponctuelles lors des périodes de soudure. À Gondjé, la distribution de rations complètes n'a duré qu'un an.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Juil.	Juil.	Déc./Fév.	Fév.	Fév.	Déc./Fév.	Avr.	Avr.	Fév.	
Amboko	S1	S1	S1	S1	S2	S2	S2	S2	S2	S2
Gondjé				S1	S2	S2	S2	S2	S2	S2
Dosseye					S1	S1	S1	S2	S2	S2
Yaroungou		S1	S1	S1	S1	S1	S1	S1	S1	S1
Moula						S1	S1	S1	S1	S1
Koy						S2	S2	S2	S2	S2
Moyo							S1	S1	S1	S1

	S1 - Rations complètes
	S2 - Demi-rations
	S3 - Pas de distribution générale de vivres (rations distribuées uniquement aux personnes ayant des besoins spécifiques)

Source: Bureau du PAM à Goré

Resultats effets directs et impacts de l'assistance

Sécurité alimentaire

19. Les effets directs et les impacts de l'assistance alimentaire sur la sécurité alimentaire des réfugiés ont été mesurés à l'aide du score de consommation alimentaire et de l'indice des stratégies d'adaptation².

20. Il est ressorti des analyses de régression réalisées dans les camps où a été menée l'enquête que l'assistance alimentaire reçue et le niveau de richesse des bénéficiaires étaient les deux principaux facteurs influant sur le score de consommation alimentaire. En revanche, l'indice des stratégies d'adaptation s'est révélé peu influencé par le niveau d'assistance alimentaire reçue; il est surtout fonction du niveau de richesse des ménages et de leur ethnie.

21. Cela explique le cas particulier d'Amboko, dont la population, outre qu'elle avait une meilleure consommation alimentaire que celle des camps similaires (S2) ou des villages voisins, recourait également moins fréquemment à des stratégies de survie, notamment celles comptant parmi les plus préjudiciables. Les réfugiés d'Amboko présentent des caractéristiques socio-économiques particulières: un tiers des ménages est composé d'Arabes, pour la plupart des commerçants plus "riches" que les autres ethnies; c'est à Amboko que se trouve la plus grande proportion de ménages classés dans la catégorie des "plus aisés" (voir la figure 9).

22. Exception faite d'Amboko, les tendances générales en matière de consommation alimentaire étaient les suivantes (voir les figures 2-6):

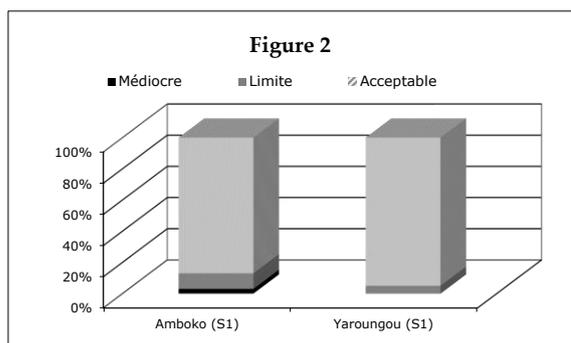
- dans les camps bénéficiant de rations complètes (S1), une vaste majorité des ménages avaient toujours un niveau de consommation alimentaire acceptable, même s'ils étaient arrivés récemment et si leurs moyens d'existence étaient encore peu développés (Haraze, Moula et Daha en 2010);
- la proportion de ménages ayant des scores de consommation alimentaire acceptables était systématiquement plus importante dans les camps bénéficiant de rations complètes (S1) que dans ceux recevant des demi-rations

² Le **score de consommation alimentaire** est établi compte tenu de la diversité du régime alimentaire, de la fréquence de la consommation (nombre de jours où chaque groupe d'aliments est consommé) et de l'importance nutritionnelle relative des différents groupes d'aliments consommés au cours d'une période de réminiscence. L'**indice des stratégies d'adaptation** mesure la fréquence du recours par les ménages à douze stratégies données au cours des sept jours précédant l'enquête, pour faire face à des difficultés d'accès à la nourriture. Ces stratégies sont les suivantes: consommer des aliments moins chers; inclure une plus grande quantité d'aliments sauvages dans le régime alimentaire; envoyer des membres du ménage manger ailleurs qu'à la maison; emprunter de la nourriture à des parents/voisins; s'endetter pour acheter à manger; consommer le stock de semences destinées à la prochaine campagne; réduire la taille des portions au moment des repas; réduire le nombre de repas par jour; restreindre la consommation alimentaire des adultes au profit des enfants; limiter la consommation alimentaire des membres non actifs du ménage; passer des journées entières sans manger.

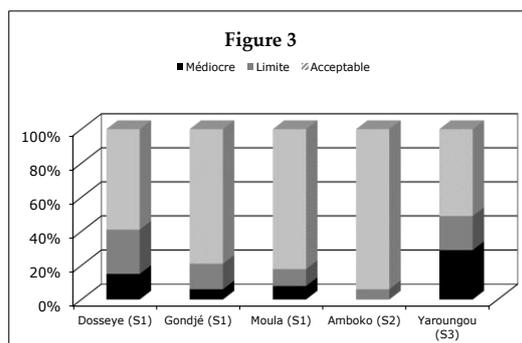
(S2) et dans le camp ne bénéficiant plus de distributions générales de vivres (S3: Yaroungou). En outre, dans les camps recevant des rations complètes, la proportion de personnes ayant un score de consommation alimentaire acceptable était plus élevée que dans les villages voisins, comme constaté lors d'une enquête menée en 2012;

- la réduction de la taille des rations a entraîné une dégradation systématique de la consommation alimentaire des ménages (quantité et type d'aliments consommés), même si l'on n'a pas observé de différence marquée entre les camps en situation S2 et le camp de Yaroungou (S3)

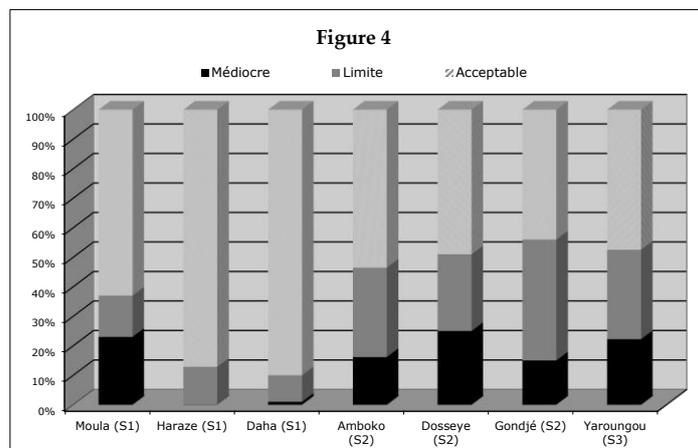
Figures 2 à 6: Répartition des ménages selon leur score de consommation alimentaire (2006–2012)



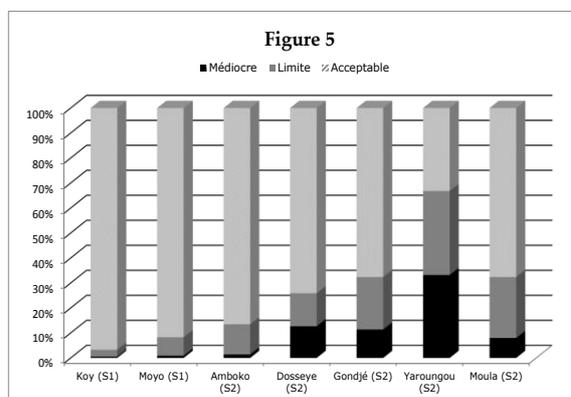
Source: Enquête de l'Unité chargée de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV), 2006



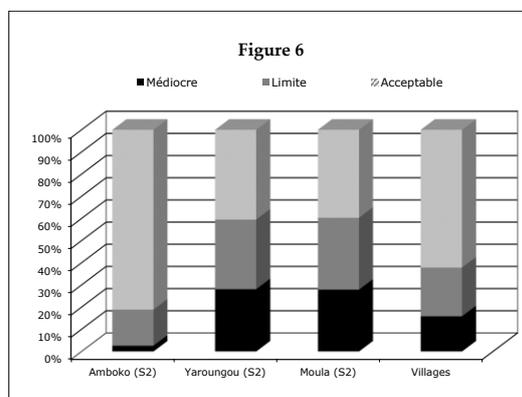
Source: Enquête de l'Unité ACV, 2008



Source: Enquête de l'Unité ACV, 2010



Source: Enquête sur le suivi post-distribution, 2012



Source: Enquête d'évaluation de 2012

23. En ce qui concerne les stratégies de survie mises en œuvre par les ménages pour surmonter les difficultés d'accès à l'alimentation, l'évaluation a révélé que les ménages de Yaroungou (S3) et de Moula (S1) (ayant un indice des stratégies d'adaptation de 55,7 et de 58,4 respectivement) avaient plus souvent recours à des stratégies de survie pour se procurer de la nourriture que la population locale (dont l'indice s'établissait à 49,7). Ces stratégies consistaient notamment à modifier ou réduire la consommation alimentaire, ce qui pouvait avoir des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et l'avenir des ménages. A Amboko, l'indice des stratégies d'adaptation s'établissait à 42,1.

24. Comme le montre la comparaison avec les villages, l'assistance alimentaire avait un effet différentiel positif sur la consommation alimentaire des ménages dirigés par des femmes réfugiées (voir le tableau 5); ces ménages avaient toutefois plus souvent recours aux stratégies de survie les plus néfastes (31 pour cent, contre 18,5 pour cent pour les ménages dirigés par des hommes).

TABLEAU 5: RÉPARTITION DES MÉNAGES EN FONCTION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET DU SEXE DU CHEF DE MÉNAGE (en pourcentage)			
Chef de ménage	Consommation médiocre	Consommation limite	Consommation acceptable
Camps			
Hommes	16,9	29,4	53,8
Femmes	21,3	23,5	55,2
Villages			
Hommes	8,0	25,7	66,3
Femmes	32,1	20,3	47,6

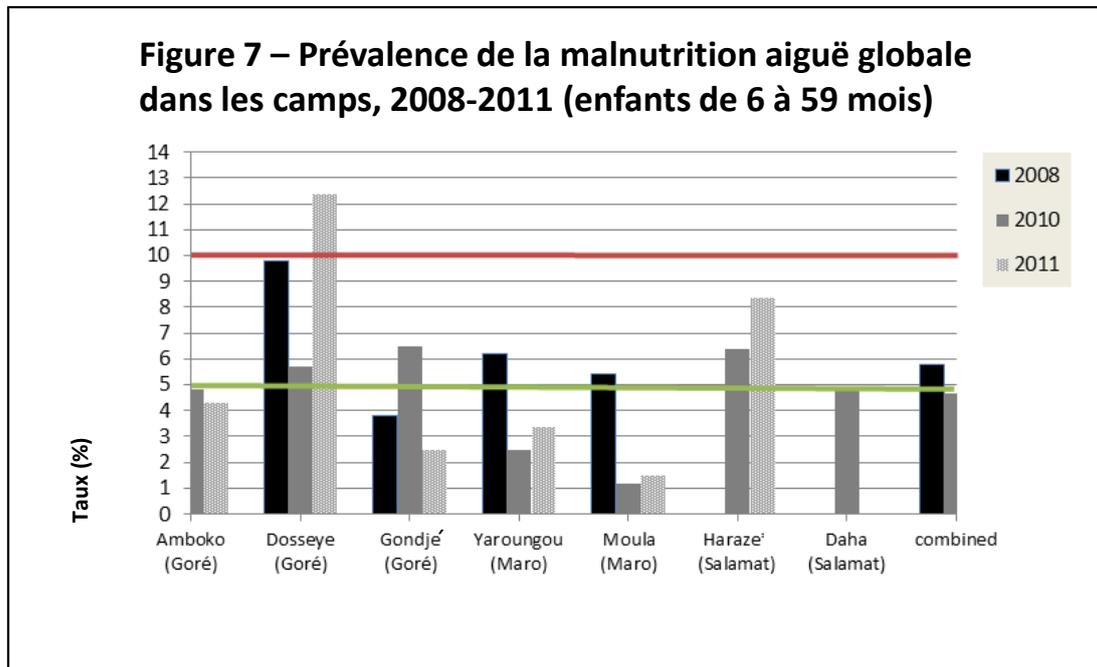
Source: Enquête d'évaluation de 2012.

Nutrition

25. L'analyse des données disponibles depuis 2008 indique que si les taux de malnutrition aiguë globale ont varié au fil du temps et entre les camps, ils se sont le plus souvent établis à des niveaux jugés acceptables au regard des normes internationales (moins de 5 pour cent), et en deçà des moyennes régionales pour la population locale (taux de malnutrition aiguë globale au Tchad entre 2006 et 2010: 16 pour cent).

16. On note cependant l'exception de Dosseye, où les taux de malnutrition aiguë globale sont toujours demeurés supérieurs au seuil acceptable, et où ils dépassaient 10 pour cent en 2011. Cette différence ne pouvait être imputée à l'assistance alimentaire, puisque celle-ci était la même que celle assurée dans d'autres camps, où

les taux étaient plus bas; elle tenait à d'autres facteurs, notamment au fait que la population était majoritairement peule³.

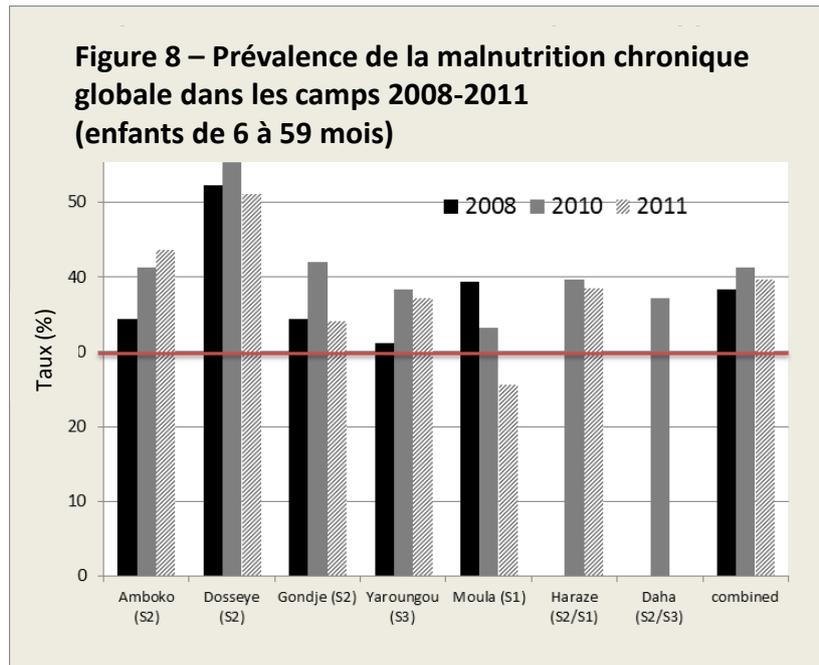


Source: Enquête d'évaluation de 2012

27. La comparaison des taux de malnutrition aiguë globale dans les camps en situation S1, S2 et S3 montre que la distribution de rations complètes (S1) a eu un effet positif, ce qui concorde avec les résultats concernant la consommation alimentaire (voir le paragraphe 16). En revanche, on n'a pas observé de différences nettes entre les situations S2 et S3 attribuables au niveau d'assistance alimentaire reçue.

28. Les taux de malnutrition chronique étaient élevés (supérieurs au seuil de 30 pour cent) dans tous les camps pendant la période considérée, en particulier à Dosseye, mais ils étaient comparables aux taux enregistrés à l'échelle nationale (39 pour cent). Les taux d'anémie étaient bien supérieurs au seuil de 40 pour cent dans tous les camps, et deux enfants réfugiés sur trois étaient anémiés, ce qui révèle un problème de santé publique majeur. Que ce soit pour la malnutrition chronique ou l'anémie, la comparaison des situations S1, S2 et S3 ne faisait pas apparaître de tendance précise suggérant une corrélation avec le niveau d'assistance alimentaire reçue.

³ Les Peuls sont des pasteurs nomades. Plusieurs études ont indiqué que lorsque les taux de malnutrition aiguë globale sont mesurés au moyen du rapport poids/taille (comme c'est le cas ici), ils sont en général surestimés chez les pasteurs. Des analyses complémentaires fondées sur le périmètre brachial donnent des résultats moins alarmants. Les taux de malnutrition aiguë globale à Dosseye sont toutefois plus élevés que dans les autres camps, ce qui doit être pris en compte.



Source: Enquête d'évaluation

Moyens d'existence

29. Les effets directs et les impacts de l'assistance alimentaire sur les moyens d'existence des réfugiés ont été mesurés au regard des sources de revenus et du niveau de richesse⁴. Il en est ressorti que les ménages de réfugiés, même lorsqu'ils étaient installés dans le pays depuis sept ans, ne disposaient pas de moyens d'existence comparables à ceux de la population locale.

30. **Agriculture.** Une importance particulière a été accordée à l'agriculture, principale activité d'une grande majorité des ménages. Elle était pratiquée respectivement par 92 pour cent, 94 pour cent et 98 pour cent des ménages à Moula, à Yaroungou et dans les villages, où 75 pour cent de la population en tiraient un revenu. En revanche, le commerce était prépondérant à Amboko, où seuls 55 pour cent des ménages tiraient un revenu de l'agriculture.

31. L'agriculture était plus développée à Yaroungou (S3) qu'à Moula (S1). Cela tenait notamment à la durée supérieure de présence dans le camp, à la superficie plus grande des parcelles cultivées et à l'aide plus importante apportée par le HCR pour ce qui était des intrants et du matériel agricole. Néanmoins, au bout de sept ans, les réfugiés n'avaient pas atteint le même niveau de développement agricole que la population locale, les superficies cultivées et les rendements étant sensiblement inférieurs.

⁴ Le niveau de richesse est déterminé au moyen de plusieurs indicateurs relatifs au capital des ménages (indicateur de substitution de la pauvreté).

TABLEAU 6: SUPERFICIE MOYENNE DES TERRES CULTIVÉES ET PRODUCTION CÉRÉALIÈRE, PAR CAMP (2011)				
	Moula (S1)	Amboko (S2)	Yaroungou (S3)	Villages
Surface cultivée (en hectares)	1,42	2,63	2,69	3,06
Céréales récoltées (en kilogrammes)	258	543	330	976

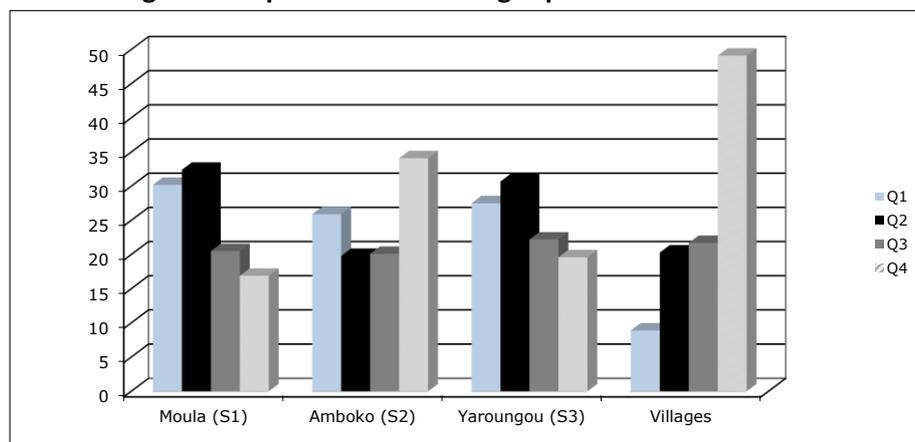
Source: Enquête d'évaluation de 2012

32. **Revenus.** Les ménages dans les camps en situation S1 et S3 présentaient une structure de revenus similaire. En plus de se livrer à l'agriculture, de pratiquer l'élevage et de vendre des rations (activités répertoriées comme les sources de revenus les plus fréquentes), ils recouraient dans la même mesure à des activités à court terme, comme la production et la vente d'alcool, la vente de bois de chauffe, de paille ou de produits sauvages, le travail journalier et les rapports sexuels pour survivre. Ces activités dénotent un niveau de vulnérabilité plus important.

33. Un autre indicateur de vulnérabilité est la grande mobilité des réfugiés, qui partent à la recherche de conditions plus favorables pour se livrer à des activités économiques. Cette mobilité s'exerce parfois sur plusieurs centaines de kilomètres, y compris en République centrafricaine, et pour des durées allant de quelques jours à plusieurs mois.

34. **Niveau de richesse.** Les camps de Moula (S1) et de Yaroungou (S3) présentaient un profil semblable s'agissant du niveau de richesse, avec une prédominance de ménages dans les catégories les plus pauvres. Ce n'était pas parce que les ménages de Yaroungou se trouvaient dans leur camp depuis plus longtemps que ceux de Moula (plus de sept ans, contre quatre ans) qu'ils étaient pour autant parvenus à accumuler un capital plus important.

Figure 9: Répartition des ménages par niveau de richesse



Source: Enquête d'évaluation de 2012. Le calcul du niveau de richesse est basé sur le capital détenu par les ménages. Le niveau Q1 correspond aux ménages les plus pauvres et le niveau Q4 aux plus riches.

35. L'assistance alimentaire a eu une incidence à la fois positive et négative sur le développement des moyens d'existence des ménages. Lorsqu'elle s'est ajoutée à des activités à moyen terme comme l'agriculture, elle a permis de répondre à une plus grande partie des besoins des ménages et limité le recours à des activités à court terme non viables. Lorsque les rations étaient réduites, les activités à court terme se multipliaient, et à Moula, la diminution des rations intervenue peu auparavant avait aussi limité l'accès au crédit informel, les ménages n'ayant plus la capacité de rembourser leurs dettes au moyen de leurs rations. Le cycle des distributions générales de vivres avait également un effet régulateur sur les migrations, car les réfugiés devaient se présenter en personne au moment de la vérification des listes de bénéficiaires, avant les distributions.

36. Plusieurs éléments ont cependant indiqué que les distributions générales de vivres sous la forme de rations complètes pouvaient limiter le développement des moyens d'existence à moyen terme, tels que l'agriculture. Les entretiens réalisés à Gondjé, où les distributions de rations complètes n'ont duré qu'un an, ont montré que la réduction rapide de l'assistance avait fait prendre conscience aux réfugiés de la nécessité de se doter aussi vite que possible de leurs propres moyens d'existence, et contribué à développer l'agriculture plus rapidement que dans d'autres camps, notamment Moula, malgré l'appui moindre fourni dans ce domaine. Toutefois, d'autres facteurs, comme la disponibilité accrue de terres et le fait que la population se livrait traditionnellement à l'agriculture, ont aussi joué un rôle.

Protection et problématique hommes-femmes

37. La protection des réfugiés était globalement bien assurée, notamment grâce à la mise en place par le HCR et la CNARR fin 2010 du Détachement intégré de sécurité (DIS), un organe de la gendarmerie chargé de la sécurité à l'intérieur des camps de réfugiés, qui fonctionnait bien. Dans chaque camp, un comité de volontaires, appuyé par le HCR et le DIS, patrouillait également la nuit. Les femmes réfugiées ont signalé une amélioration de la sécurité la nuit, et elles ont dit beaucoup apprécier le fait de pouvoir s'adresser à des agents du DIS de sexe féminin: celles-ci représentaient 25 pour cent des effectifs dans les camps visités et étaient pour certaines haut placées dans la hiérarchie. Toutefois, le manque de fonds dont pâtit ce Détachement depuis le début de l'année 2012 pourrait mettre en péril sa continuité et la sécurité des réfugiés.

38. Les réfugiés se déplaçaient beaucoup, surtout à la recherche de débouchés qui n'existaient pas dans les camps (terres, emplois, commerce), ou pour rendre visite à des membres de leur famille, pour étudier et pour se faire soigner. La CNARR délivrait gratuitement et rapidement des sauf-conduits, mais il a été signalé plusieurs fois que les forces de l'ordre ne tenaient pas compte de ces documents. De plus, le système de sauf-conduit ne s'appliquait pas aux déplacements transfrontaliers, bien que les deux organismes aient reconnu que ceux-ci étaient fréquents. En conséquence, les organismes manquaient d'informations sur les déplacements. Bien

que l'évaluation n'ait pas permis de l'établir avec certitude, il est ressorti d'entretiens avec des informateurs clés que certains réfugiés pourraient avoir bénéficié d'une assistance de part et d'autre de la frontière, ou n'être retournés dans les camps qu'au moment des distributions.

39. L'assistance alimentaire a eu peu d'effets directs sur la protection, mais il convient de noter que quelques cas de violence sexiste ont été relevés.

- Les violences conjugales augmentaient après les distributions. Les conflits se produisaient lorsque les hommes voulaient obliger leur femme à vendre une partie des rations pour acheter de l'alcool ou des produits alimentaires "de luxe" (viande, poisson). L'une des principales activités génératrices de revenus exercées par les femmes – la fabrication et la vente d'alcool produit parfois à partir des céréales fournies dans la ration – contribuait à exacerber les violences conjugales.
- Les femmes qui s'aventuraient hors des camps pour cultiver la terre ou collecter du bois de chauffe étaient la proie d'actes de violence, et les réfugiées vulnérables étaient parfois contraintes de monnayer des relations sexuelles pour obtenir ce qui était absolument nécessaire à leur survie, y compris la nourriture. D'une manière générale, lorsque la sécurité alimentaire s'améliore, les réfugiés, en particulier les femmes, ont moins besoin de recourir à des stratégies susceptibles de les mettre en danger.

40. Il convient de noter que des erreurs d'exclusion ont été commises au niveau de l'assistance offerte aux personnes ayant des besoins spécifiques à Yaroungou. Tous les ménages dirigés par des femmes seules avec des enfants entraient dans cette catégorie et avaient donc droit à une assistance alimentaire; or, certaines de ces femmes ne pouvaient bénéficier d'une aide car leur nouveau statut n'avait pas été correctement évalué, ce qui met en lumière la difficulté que rencontre le HCR lorsqu'il lui faut vérifier une situation matrimoniale dans le contexte local.

Facteurs contribuant aux résultats

Facteurs externes

41. **Difficultés d'ordre contextuel.** Le développement des moyens d'existence des réfugiés bénéficiait de facteurs propices (voir le paragraphe 8). Les affinités ethniques et linguistiques entre les réfugiés et la population locale permettaient également de tisser des liens sociaux et économiques, et les réfugiés avaient été généralement bien reçus. En outre, tous les camps visités disposaient de marchés permanents et étaient situés à proximité de villes dans lesquelles se tenaient des marchés. Les réseaux commerciaux et l'approvisionnement en produits alimentaires fonctionnaient bien.

“Nous voulons rentrer chez nous. Le sol ici est très pauvre. Nous avons fait de notre mieux, mais la terre est épuisée.” Un réfugié à Yaroungou.

42. L'évolution vers l'autosuffisance se heurtait cependant à des obstacles.

L'agriculture, principale activité d'une grande majorité des ménages réfugiés,

montrait des limites. Du fait du caractère inadapté des systèmes de production traditionnels et de la superficie limitée des terres octroyées aux réfugiés par les instances locales (ce qui ne permettait pratiquement pas la jachère pourtant nécessaire au maintien de la fertilité des sols, vu le peu d'intrants utilisés), le rendement et la production baissaient après deux ou trois ans.

43. La destruction des cultures par les animaux d'élevage, les ravageurs et le striga provoque également des pertes importantes, au même titre que les conflits récurrents entre les agriculteurs et les éleveurs (réfugiés et locaux), difficiles à éviter et à résoudre car de nombreux éleveurs sont protégés par les autorités et agissent en toute impunité. Enfin, à compter de 2008, la zone de Maro a été frappée par des inondations récurrentes qui ont touché respectivement 21 pour cent et 32 pour cent de la population des camps de Moula et de Yaroungou en 2010, et jusqu'à 42 pour cent des réfugiés à Yaroungou en 2011 (HCR). Les inondations ont entraîné des pertes de récoltes à des degrés divers, ce qui s'est répercuté sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages touchés, et a encore accru la pression exercée sur les terres disponibles.

44. Les activités à plus court terme étaient également soumises à des contraintes liées à l'amenuisement des ressources naturelles, lui-même associé à l'arrivée des réfugiés et aux limites du marché du travail journalier.

45. **Sous-financement.** Le sous-financement récurrent⁵ des programmes avait des conséquences négatives tant sur les rations distribuées (voir le paragraphe 49) que sur la capacité des organismes à mettre en œuvre des activités visant à développer les moyens d'existence. Cette situation était due en partie aux importants besoins générés par de nouvelles situations d'urgence dans le pays (afflux de réfugiés soudanais à partir de 2003, déplacements internes entre 2007 et 2010, sécheresse dans la région du Sahel depuis 2011)⁶. En outre, certains donateurs, opposés au recours prolongé aux distributions générales de vivres dans un contexte jugé favorable à l'autosuffisance, se sont également démobilisés; la Commission européenne a cessé de soutenir le programme d'assistance alimentaire après 2010 pour se concentrer sur les programmes LARD.

Facteurs internes

46. **Cohérence entre objectifs et assistance.** Malgré les objectifs énoncés en matière d'autosuffisance et une récente convergence de la planification des deux organismes à cet égard, les activités visant à promouvoir les moyens d'existence ont été limitées, tardives ou ont manqué de pertinence. Les activités Vivres contre travail du PAM, qui auraient pu offrir des possibilités de travail dans un contexte de forte

⁵ Plus précisément, les opérations d'urgence du PAM (2003 et 2006) n'ont été financées qu'à hauteur de 67 pour cent et de 54 pour cent respectivement.

⁶ En comparaison, le nombre de réfugiés soudanais dans l'est du Tchad a été estimé au total à 281 000 en 2011, et le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays à 180 000 en 2010 (HCR).

concurrence sur le plan de l'offre de main-d'œuvre journalière, sont restées limitées et l'éventualité de remplacer ou de compléter les distributions générales de vivres sous forme de rations réduites par des transferts monétaires n'a été envisagée que très récemment. L'appui aux moyens d'existence assuré par le HCR et ses partenaires était globalement insuffisant et axé sur les systèmes agricoles traditionnels, qui sont soumis à de nombreuses contraintes; les solutions de remplacement pertinentes, comme l'appui au maraîchage, la riziculture irriguée, la reconstitution de la fertilité des sols, les activités génératrices de revenus et la formation, n'ont, elles, pas été suffisamment prises en compte.

47. En 2011, la réinstallation dans les camps de Moyo et Koy des réfugiés des camps de Daha (situés à proximité immédiate de la frontière, alors que les normes du HCR préconisent une distance de 50 kilomètres) avait également eu un effet négatif sur les moyens d'existence des réfugiés, ceux-ci ayant du repartir de zéro. Un grand nombre de réfugiés ont préféré perdre le bénéfice de l'assistance plutôt qu'être transférés.

48. **Stratégie de transition.** Les parties prenantes n'ont arrêté aucune stratégie consensuelle concernant la transition vers l'autosuffisance. Dans ses documents opérationnels, le PAM avait prévu une stratégie de retrait progressif, qu'il n'a cependant pas toujours suivie. Le HCR a quant à lui défini une stratégie de transition pour les camps de Goré en 2011. Dans la pratique, deux modèles de transition différents avaient été adoptés.

49. À Yaroungou, les distributions générales de vivres ont été suspendues en 2007, sans étape intermédiaire consistant à réduire les rations⁷, et les activités du HCR visant à appuyer les moyens d'existence ont été remplacées par un programme LARD, qui prévoyait également le recouvrement des coûts pour ce qui avait trait à la santé, à l'éducation et à l'approvisionnement en eau. Depuis lors, le HCR a peu suivi l'évolution de la situation, et la coordination avec les responsables du programme LARD a été limitée. Parallèlement, dans les camps de Goré, des demi-rations ont remplacé les rations complètes, et le HCR a continué de mener des activités à l'appui des moyens d'existence, alliant méthodes traditionnelles et mesures relevant du programme LARD; le recouvrement des coûts était prévu pour ce qui était de l'éducation et de l'approvisionnement en eau, mais pas pour ce qui concernait la santé.

50. Les distributions générales de vivres (sous la forme de demi-rations) ont repris à Yaroungou début 2012, en raison de la dégradation des conditions de vie des réfugiés. Cette mesure, qui n'a pas fait l'unanimité, donne à penser que la transition pourrait avoir été trop brutale et que l'approche plus progressive adoptée à Goré était mieux acceptée. Elle a toutefois également mis en évidence une divergence de vues fondamentale entre les partenaires (y compris les deux organismes et les parties

⁷ L'assistance aux personnes ayant des besoins spécifiques et les distributions ponctuelles lors des périodes de soudure ont été maintenues.

prenantes du programme LARD) quant au fait que, compte tenu du contexte local, l'intégration passant par l'autosuffisance pouvait nuire à certains aspects des conditions de vie des réfugiés.

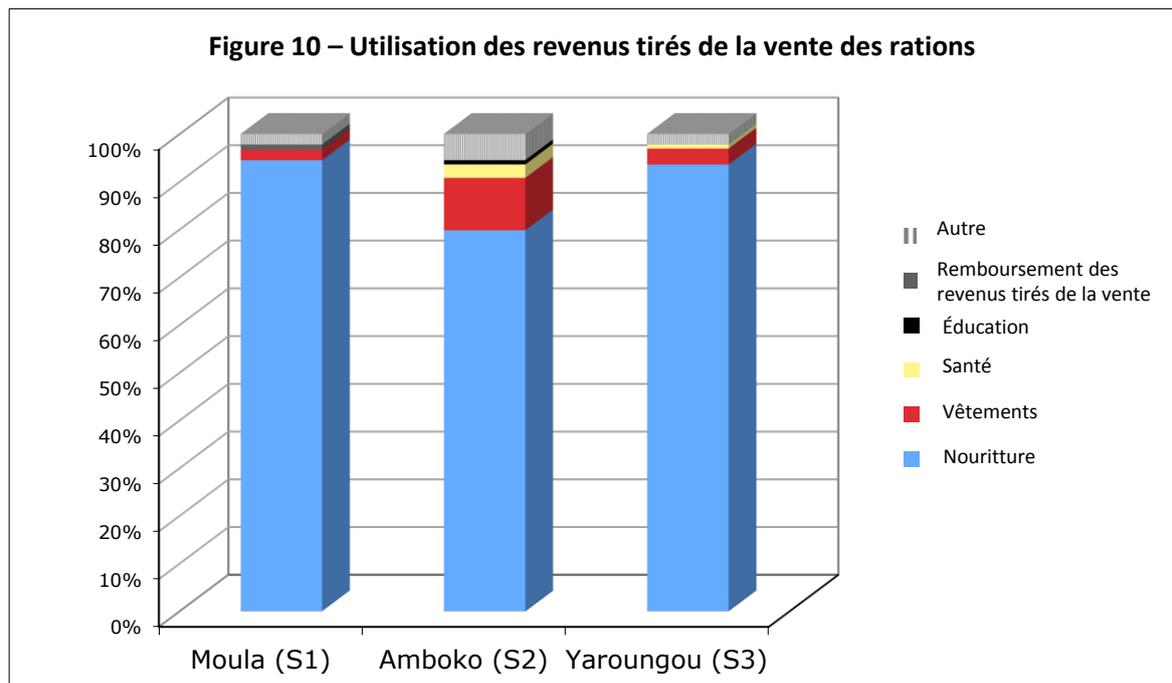
51. L'absence d'une stratégie commune se manifeste également par l'opposition du HCR au remplacement des distributions générales de vivres par des distributions ciblées en faveur des 25 pour cent de ménages les plus vulnérables, prévu par le PAM dans un avenir proche, même si un soutien accru aux moyens d'existence semble être une solution plus viable que le maintien des distributions de vivres. Le manque de consensus s'est répercuté sur la participation et l'adhésion des réfugiés au processus de transition, et ceux-ci se sont fermement opposés à toute réduction de l'assistance.

52. **Gestion du programme.** Le programme a en général pâti d'un manque de supervision ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation insuffisantes, même si la situation s'est améliorée depuis l'affectation à Goré en 2010 d'un chargé de programmes du PAM. Un manque de confiance mutuelle entre le PAM et le HCR a également compliqué la prise de décisions communes, limitées pour l'essentiel aux recommandations issues des missions d'évaluation conjointes, ce malgré la tenue de réunions de coordination semestrielles à l'échelle des bureaux de pays et une bonne coordination au niveau des bureaux auxiliaires.

53. Les programmes nutritionnels ont pâti de l'absence d'une stratégie et de mesures clairement définies pour lutter contre la malnutrition chronique, alors que les besoins étaient importants et que cette lutte compte parmi les Objectifs stratégiques du PAM. Le manque de compétences techniques et les lacunes des systèmes de suivi, ainsi que la faible couverture des programmes, l'insuffisance des systèmes de dépistage et de surveillance, et l'absence de mesures spécifiques pour prévenir et traiter l'anémie, ont également été notés. Les partenaires techniquement qualifiés faisaient défaut dans la région et la rotation des partenaires était importante, ce qui a nui à la mise en œuvre des programmes nutritionnels et à l'obtention des effets directs escomptés.

54. **Utilisation des rations.** La valeur énergétique des rations a souvent été inférieure à celle prévue. Entre octobre 2007 et août 2008, puis de nouveau en 2010, les rations complètes distribuées dans les camps de Goré ont apporté moins de 1 500 kilocalories; celles distribuées à Moyo et Koy en 2009 et 2010 n'apportaient que de 1 000 à 1 200 kilocalories. Certains nutriments étaient systématiquement absents des rations, ce qui a empêché de prévenir la persistance de taux élevés de malnutrition chronique et d'anémie, ou de réduire ces taux. De plus, les rations contenaient rarement du mélange maïs-soja et le manque d'aliments complémentaires était problématique, en particulier pour les enfants de moins de 30 mois.

55. Le non-respect des dispositions des mémorandums d'accord relatives à la fourniture de produits frais par le HCR et à la facilitation de la mouture des céréales⁸ par le PAM a eu une incidence négative sur la manière dont les rations fournies dans le cadre des distributions générales ont été utilisées par les réfugiés, qui devaient souvent en vendre une partie pour répondre à leurs propres besoins. À Moula, Amboko et Yaroungou, respectivement 56 pour cent, 48 pour cent et 48 pour cent des ménages ont déclaré avoir vendu une partie de la ration obtenue lors de la dernière distribution, le plus souvent moins d'un quart de la quantité reçue.



Source: Enquête d'évaluation de 2012

56. L'instauration en 2010 de distributions bimestrielles, et non plus mensuelles, dans les camps de Goré (conformément à la recommandation issue de la mission d'évaluation conjointe de 2009 visant à réduire les coûts de distribution) a encore accentué le phénomène de revente des rations, les ménages de réfugiés gérant leurs ressources sur le court terme.

Conclusions

57. Pendant les premières années suivant le déplacement, les distributions générales de vivres sous la forme de rations complètes ont permis à la plupart des réfugiés d'avoir une consommation alimentaire acceptable et contribué à maintenir la malnutrition aiguë globale à des niveaux raisonnables. À cet égard, les effets directs attendus à court terme ont été obtenus et la situation des réfugiés, mesurée à l'aide de ces indicateurs, était meilleure que celle de la population locale.

⁸ Les mémorandums d'accord conclus entre le PAM et le HCR en 2002 et 2010 définissent les responsabilités respectives de ces deux organismes.

58. En revanche, contrairement à ce que l'on escomptait, la capacité des réfugiés de développer progressivement leurs propres moyens d'existence à moyen terme et de pouvoir ainsi assurer leur sécurité alimentaire, en dépit d'une réduction de l'assistance alimentaire, ne s'est pas accrue, ce qui signifie que les effets directs sur le long terme n'ont pas été réalisés.

59. Bien qu'ils ne résident pas au Tchad depuis la même période, les réfugiés des camps représentatifs des situations S3 (long terme) et S1 (court terme) présentaient des caractéristiques similaires pour ce qui était des sources de revenus et des niveaux de richesse, qui ne correspondaient pas à celles de la population locale. (Étant donné les caractéristiques socio-économiques particulières des réfugiés à Amboko, l'analyse de la situation S2 n'a pas permis de tirer des conclusions). En raison de l'insuccès des réfugiés à se doter de moyens d'existence suffisants, la réduction des rations pendant les premières années de déplacement a entraîné une dégradation de la consommation alimentaire des réfugiés, à la fois sur le plan de la quantité et de la qualité, et un accroissement du recours à des stratégies de survie à court terme. Les réfugiés ont donc été contraints de se déplacer pour trouver de meilleurs débouchés que ceux qui s'offraient à eux dans les camps, ce qui les a exposés – et tout particulièrement les femmes – à des problèmes de protection.

60. L'évaluation a mis l'accent sur des facteurs d'ordre contextuel expliquant ces résultats, comme la superficie restreinte des parcelles à la disposition des réfugiés, qui limitait la production, le rendement et au bout du compte les revenus tirés de l'agriculture, principale activité de la majorité des ménages locaux et réfugiés. En outre, si le niveau de développement agricole dans les camps était lié au degré d'accès à la terre, aux semences et au matériel agricole, le fait que l'agriculture se développe plus rapidement dans les camps où les distributions générales de vivres étaient réduites plus rapidement laisse penser que prolonger les distributions de rations complètes peut dissuader les réfugiés de se livrer à des activités économiques s'inscrivant dans le moyen terme, comme l'agriculture.

61. Pour remédier à cette situation, il aurait fallu mettre rapidement en œuvre d'autres modalités que les distributions générales de vivres. Or, les projets Vivres contre travail constituaient la seule activité complémentaire prévue dans les programmes du PAM, et leur exécution a été limitée. De même, les activités d'appui aux moyens d'existence du HCR étaient globalement insuffisantes et trop axées sur des systèmes agricoles soumis à des contraintes, tandis que d'autres solutions plus adaptées, comme les activités génératrices de revenus, n'étaient pas suffisamment développées.

62. Parmi les autres facteurs ayant entravé la progression vers l'autosuffisance figurait l'absence d'une stratégie de transition convenue entre les deux organismes et leurs partenaires, ce qui a limité la prise de décisions communes au-delà de celles concernant les recommandations issues de la mission d'évaluation conjointe, et s'est répercuté sur le financement, déjà précaire. Des problèmes ont également été relevés

au niveau de la gestion des programmes, en particulier dans le domaine de la nutrition, ce qu'a aggravé le manque de partenaires techniquement compétents.

63. La malnutrition aiguë s'est maintenue à des niveaux globalement acceptables, mais les taux de malnutrition chronique et d'anémie sont restés élevés au fil des ans et n'ont pas été suffisamment pris en compte. L'évaluation, si elle a confirmé l'incidence positive de la distribution de rations complètes sur la malnutrition aiguë, n'a pu établir d'autre lien entre ces résultats et le niveau d'assistance alimentaire reçue, ce qui donne à penser que d'autres facteurs étaient en jeu. Plusieurs cas de violence sexiste ont été constatés, qui devraient être pris en compte.

64. La majorité des réfugiés souhaitent être rapatriés à terme, mais ils n'étaient pas tenus informés de l'évolution de la situation dans les zones de retour potentielles. Compte tenu du manque d'intérêt pour une réinstallation dans des pays tiers, l'intégration des réfugiés au Tchad semblait être la solution durable la plus vraisemblable à moyen et long terme. L'évolution vers l'autosuffisance, qui est l'une des pierres angulaires de l'intégration, ne s'est pas produite, en partie parce que l'assistance n'a pas donné des résultats aussi bons que ce que l'on escomptait, mais aussi parce que les ressources disponibles et les possibilités qui s'offraient étaient insuffisantes pour répondre aux besoins conjugués des réfugiés et de la population locale. En fin de compte, il pourrait falloir relativiser l'objectif consistant à parvenir à une autosuffisance complète: un certain niveau d'assistance demeurera nécessaire.

Recommandations

Recommandations relatives à des stratégies sur le long terme et à des solutions durables :

65. **Recommandation 1: le HCR devrait orchestrer la recherche d'un consensus entre les responsables de l'assistance offerte aux réfugiés, concernant une stratégie de transition vers l'autosuffisance.** Cette stratégie devrait: être définie avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement dans la région d'accueil; fixer des objectifs réalistes en matière d'autosuffisance et d'intégration, compte tenu du contexte local; et reconnaître que dans certaines situations, comme au Tchad, où la population vit en-deçà des seuils d'assistance, l'autosuffisance s'accompagnera d'une dégradation des conditions de vie des réfugiés. Si ce point n'est pas pris en considération, l'action menée continuera de manquer de cohérence et les partenaires ne parviendront toujours pas à un consensus.

66. **Recommandation 2: le PAM et le HCR devraient étudier les modalités qui pourraient remplacer ou compléter les distributions générales de vivres, dans la lignée des objectifs d'autosuffisance.**

- Le PAM devrait instamment envisager de mettre en place des modalités d'assistance alimentaire telles que les transferts monétaires et les bons, les activités Vivres contre travail, et les programmes d'alimentation scolaire ou

d'alimentation des groupes vulnérables, pour remplacer les distributions générales de vivres.

- Le HCR devrait renforcer ses activités d'appui aux moyens d'existence traditionnels (agriculture) et transposer à plus grande échelle les activités de remplacement et de complément ayant donné de bons résultats à l'échelle locale (maraîchage, riziculture irriguée, restauration de la fertilité des sols, activités génératrices de revenus et formation).

67. Recommandation 3: le HCR devrait formuler des critères spécifiques pour ce qui est du choix de l'emplacement des camps, compte tenu des objectifs d'autosuffisance des réfugiés. Cela aidera les instances locales à choisir des sites appropriés et évitera aux réfugiés d'avoir à se réinstaller ailleurs par la suite.

68. Recommandation 4: le HCR et la CNARR devraient suivre de plus près les déplacements des réfugiés et faciliter leur retour spontané dans leur pays d'origine. Le HCR et la CNARR devraient améliorer leur analyse des raisons à l'origine des mouvements de réfugiés et s'attacher à mieux les comprendre. Le HCR devrait encourager la CNARR à autoriser formellement les déplacements de part et d'autre de la frontière et à faciliter les visites des réfugiés dans leur pays d'origine pour y évaluer la situation, afin que ceux-ci puissent prendre une décision concernant leur retour en toute connaissance de cause. Enfin, le PAM et le HCR devraient renforcer la coordination avec leurs programmes respectifs en République centrafricaine, afin d'éviter les doublons.

69. Recommandation 5: les bureaux du PAM et du HCR chargés de l'appui aux politiques et aux programmes au niveau international devraient prendre acte des recommandations 1 à 4, qui sont susceptibles de s'appliquer à des situations de déplacement autres que celle en vigueur au Tchad, pour lesquelles des objectifs relatifs à l'autosuffisance sont définis. Il importe tout particulièrement que dans les premières années suivant un déplacement, le HCR orchestre l'élaboration d'une stratégie consensuelle de transition vers l'autosuffisance et que le PAM mette sans tarder en œuvre des modalités d'assistance alimentaire autres que les distributions générales de vivres, afin de favoriser la suspension rapide de ces dernières.

Recommandations relatives à l'exécution des programmes :

70. Recommandation 6: le PAM et le HCR devraient améliorer la gestion, le suivi et l'évaluation de l'assistance.

- Les systèmes de suivi devraient être améliorés afin que les décisions puissent être prises de manière plus éclairée;
- Compte tenu des avis divergents du PAM et du HCR concernant la suspension progressive des distributions générales de vivres, une mission d'évaluation conjointe devrait être réalisée prochainement. Un suivi attentif et systématique de la situation des réfugiés en matière de sécurité alimentaire et

d'accès aux services de base devrait être entrepris lorsque des distributions générales de vivres sont réduites ou arrêtées.

71. Recommandation 7: le PAM et le HCR devraient promouvoir une meilleure utilisation des rations alimentaires par les bénéficiaires, en appliquant les dispositions des mémorandums d'accord concernant la fourniture de produits frais par le HCR et la facilitation de la mouture des céréales par le PAM. La fréquence des distributions générales de vivres devrait également être harmonisée entre les camps, et les distributions bimestrielles évitées.

72. Recommandation 8: protection.

- Le HCR devrait établir un système de suivi permettant de contrôler la survenue d'éventuels problèmes de protection et leur évolution le cas échéant, notamment pour ce qui est de la violence sexiste.
- Le HCR devrait également s'attacher à réduire les violences conjugales qui se produisent après les distributions, à proposer aux femmes qui fabriquent de l'alcool d'autres activités génératrices de revenus, et à éviter les erreurs d'exclusion, en particulier celles qui portent préjudice aux femmes ayant des besoins spécifiques.
- Le HCR devrait encourager les acteurs concernés, y compris les autres organismes des Nations Unies et le Gouvernement, à s'engager plus fermement pour traiter des questions de protection spécifiques, dont celles liées aux conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.
- Enfin, les donateurs devraient continuer de financer le Détachement intégré de sécurité, ce tant qu'il y aura dans le pays des réfugiés centrafricains.

73. Recommandation 9: le HCR devrait accroître la pertinence des stratégies nutritionnelles et en améliorer la mise en œuvre et le suivi.

- Le HCR devrait adopter une approche flexible et contextuelle, et élaborer une stratégie spécifique de santé publique pour Dosseye, où les taux de malnutrition aiguë et globale, plus élevés que dans les autres camps, demandent une attention particulière. Pour cela, il conviendrait de prévoir de solides activités de promotion de la nutrition ciblant les mères et les pères.
- Une stratégie de lutte contre l'anémie devrait également être formulée et le recensement des enfants atteints de malnutrition devrait être amélioré grâce à des opérations mensuelles de dépistage de la malnutrition chez tous les enfants de moins de cinq ans, dans tous les camps.
- Le HCR devrait veiller à ce que les enquêtes nutritionnelles soient menées au même moment tous les ans, afin que l'évolution de la malnutrition puisse être mieux évaluée.
- Le PAM et le HCR devraient investir dans le renforcement de leurs propres capacités techniques et de celles de leurs partenaires, afin d'améliorer la gestion et l'exécution des activités nutritionnelles; en outre, le HCR devrait établir des partenariats à moyen terme avec des spécialistes de la prévention et du traitement de la malnutrition, en vue de réduire le taux de rotation des partenaires, qui est élevé.

1. Introduction

1.1. Caractéristiques de l'évaluation

Objectifs et utilisateurs

1. Cette évaluation fait partie d'une série de 4 évaluations mandatées conjointement par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en 2011 et 2012⁹. L'ensemble des 4 évaluations a pour objectif global d'évaluer l'impact de l'assistance alimentaire dans les situations de réfugiés de longues durées, et plus particulièrement d'analyser la contribution de l'assistance alimentaire à l'autosuffisance des réfugiés et à la recherche de solutions durables (voir annexe 1 – termes de référence).
2. Les utilisateurs de l'évaluation sont le personnel du PAM et du HCR des sièges, bureaux pays et sous-bureaux, de même que leurs partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux au Tchad. L'évaluation doit apporter à ces utilisateurs des éléments pour la formulation de stratégies destinées à améliorer la contribution de l'aide alimentaire à l'autosuffisance et à la recherche de solutions durables pour les réfugiés dans le contexte du sud du Tchad, et des éléments plus généraux qui permettront la définition de politiques et stratégies du PAM et du HCR à ce sujet.

Méthodologie et limites

3. **Modèle théorique.** En l'absence d'un groupe de contrôle, la mesure de l'impact repose sur l'élaboration et la vérification d'un modèle théorique développé sur la base des objectifs exprimés du PAM et du HCR et qui postule que leurs activités combinées produisent une évolution de la situation des réfugiés selon le schéma suivant (voir Annexe 2 – Modèle théorique):
 - Des effets à court-terme : vies sauvées ; amélioration de la consommation alimentaire; sécurité et protection fournies.
 - Des effets à moyen-terme : amélioration du panier alimentaire, amélioration du statut nutritionnel (malnutrition aigüe et chronique) capacité accrue des bénéficiaires de développer des moyens d'existence.
 - Des effets à long-terme : autosuffisance des réfugiés, intégration locale, réinstallation ou rapatriement.
4. Le modèle identifie également les hypothèses et facteurs qui, en plus de l'assistance alimentaire, ont un effet sur l'évolution vers l'autosuffisance des réfugiés.
5. Les 7 camps de réfugiés centrafricains au Tchad ayant été créés à différentes dates entre 2002 et 2008 et bénéficiant de niveaux d'assistance alimentaire différents (ration complète, demi-ration, non-bénéficiaires de distributions générales de vivres), ils offrent la possibilité de comparer ce modèle théorique à des situations réelles classifiées comme suit :

⁹ Les trois autres évaluations ont été réalisées au Rwanda, en Ethiopie et au Bangladesh.

- S1 = court-terme : Les refugies bénéficient de rations complètes. Niveau minimal d'autosuffisance.
 - S2 = moyen-terme : Les refugies bénéficient de demi-rations. Niveau intermédiaire d'autosuffisance.
 - S3 = long-terme : Les refugies ne reçoivent plus de distribution générale de vivres et ont atteint un niveau maximal d'autosuffisance.
6. **Méthode, portée et échantillonnage.** L'évaluation porte sur les 7 camps de réfugiés de la République Centrafricaine (RCA) au sud et au sud est du Tchad (voir 1.3 et annexe 3 : Carte) et couvre l'ensemble de la période de présence des réfugiés dans la région, c'est-à-dire de 2002 à 2012. Elle porte principalement sur la population réfugiée, mais aussi sur la population locale susceptible de subir des effets de l'assistance aux réfugiés.
7. L'évaluation a utilisé des méthodes mixtes :
- Revue des données secondaires (voir annexe 5 : Bibliographie),
 - Entretiens qualitatifs semi-directifs auprès de personnes ressource et de focus groupes de réfugiés et population locale (voir annexe 7 : liste des personnes rencontrées) et observation directe, réalisés au cours d'une mission qualitative du 22 mai au 7 juin (voir annexe 6 : calendrier de la mission)
 - Enquête quantitative du 28 mai au 5 juin), observation directe et restitution des résultats préliminaires (voir annexe 4 : méthodologie).
 - Restitution des résultats préliminaires le 7 juin à Ndjamena et restitution des résultats par téléconférence aux sièges, bureaux régionaux, bureaux pays et sous-bureaux du PAM et du HCR.
8. La méthodologie de l'évaluation s'est basée sur des approches transversales destinées à obtenir des informations les plus fiables possible (historique, pluridisciplinaire, participative et approche du genre). La triangulation des informations a été réalisée au travers de l'utilisation des méthodes mixtes, et de l'utilisation de sources d'information complémentaires. Les entretiens qualitatifs ont la plupart du temps été menés à deux personnes, qui croisaient les informations au retour du travail de terrain. Les équipes qualitatives et quantitatives étaient présentes ensemble dans les zones de réalisation de l'évaluation. Des échanges ont eu lieu entre les deux équipes pour mieux orienter les activités qualitatives sur la base des ménages déjà enquêtés.
9. L'enquête quantitative a été réalisée dans 3 camps représentatifs respectivement des situations S1 (Moula), S2 (Amboko) et S3 (Yaroungou) sur un échantillon de 641 ménages réfugiés (voir les caractéristiques de l'échantillon dans l'annexe 4). De plus, afin de comparer les réfugiés bénéficiaires de l'assistance alimentaire et la population locale de villages situés autour des camps, non bénéficiaires, l'enquête a aussi inclus 8 villages situés aux alentours de ces camps, et 246 ménages autochtones. La population locale représente une référence en termes de niveau de sécurité alimentaire, de développement des moyens d'existence, de taux de malnutrition, atteignables dans le contexte d'installation des réfugiés. L'analyse des résultats de l'enquête a été complétée par la comparaison avec des indicateurs mesurés plusieurs fois dans le temps depuis l'arrivée des réfugiés.

10. Des contraintes d'accès, de temps et de moyens ont déterminé une couverture variable des camps par les différentes méthodes d'évaluation comme décrite dans le tableau suivant :

Couverture des différentes méthodes d'évaluation

Méthodes	Validité géographique	Validité historique
1. Revue des données secondaires	Tous les camps	2004 - 2012
2. Méthodes qualitatives (entretiens semi-directifs de personnes ressources, focus groupes et ménages individuels, observation)	Moula (S1) Yaroungou (S3) Amboko (S2) Gondjé (S2) Dosseye (S2)	2003 - 2012
3. Enquête quantitative	Moula (S1) Yaroungou (S3) Amboko (S2)	2012
4. Restitution des résultats préliminaires	Moula (S1) Yaroungou (S3) Amboko (S2) Gondjé (S2) Dosseye (S2)	2003 - 2012

Limites

11. **Accès.** La mission d'évaluation a coïncidé avec le démarrage de la saison des pluies empêchant d'accéder à la zone de Haraze. Comme proposé dans le rapport de phase préparatoire de l'évaluation, cette zone n'est couverte que par la revue des données secondaires mais l'équipe d'évaluation considère que cela n'influe pas sur la validité des conclusions de l'évaluation. En effet, les camps de cette zone sont les plus récents et bénéficient toujours de rations complètes, un cas de figure (S1) couvert par l'inclusion du camp de Moula dans les activités qualitatives et quantitatives. Aussi, le contexte de Haraze est très marqué par la relocalisation récente (avril 2011) des réfugiés du camp de Daha dans les camps de Koy et Moyo qui rend difficile la comparaison avec les autres camps.
12. **Limites de la comparaison S1, S2, S3.** Cette comparaison est limitée d'une part du fait qu'au moment de l'évaluation tous les camps visités, et notamment ceux couverts par l'enquête quantitative, étaient en situation S2 (le camp de Moula est passé de la situation S1 à S2 et Yaroungou de S3 à S2 en février 2012), et d'autre part du fait que les rations effectivement distribuées n'ont pas toujours correspondu aux rations prévues. L'équipe d'évaluation a pris en compte cette limite en considérant les camps de Moula et de Yaroungou en situation S2 pour les indicateurs influencés par cette modification récente (consommation alimentaire, stratégies de survie) et en les considérant respectivement S1 et S3 pour les indicateurs non sensibles (indicateurs de moyens d'existence). Aussi, les analyses réalisées sur la base de l'enquête ont été complétées par les données des enquêtes précédentes. Enfin, les analyses ont pris en compte les rations effectivement distribuées. En conséquence, la catégorisation des camps (S1, S2, S3) varie dans les résultats exposés ci-après en fonction des indicateurs mesurés et des rations effectivement distribuées.
13. De plus, le temps écoulé depuis la dernière distribution et les modalités de distribution ont varié dans les trois camps couverts par l'enquête de l'évaluation. Yaroungou et Moula ont reçu une distribution mensuelle environ un mois avant

l'enquête, alors que Amboko a reçu une distribution bimensuelle entre 15 jours et une semaine avant l'enquête. L'équipe d'évaluation a pris ces facteurs en compte dans les analyses réalisées et dans l'exposé des résultats.

14. Disponibilité, comparabilité et fiabilité des données. L'analyse s'est heurtée à plusieurs contraintes :

- Rotation du personnel du PAM, du HCR et de leurs partenaires.
- Absence résultant de la mémoire historique et l'incapacité de fournir des données détaillées historiques au niveau du camp
- Absence de données secondaires en nutrition pour les premières années de présence des réfugiés. Absence de données statistiques sur les incidents de protection à l'exception du rapport d'activité pour 2011, préparé par le partenaire du HCR l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT). En conséquence, l'analyse de nutrition porte sur la période de 2008 à 2011 et celle de protection se base essentiellement sur les données collectées lors de la mission qualitative, auprès des parties prenantes et de la population réfugiée et autochtone.
- Les enquêtes nutritionnelles, de vulnérabilité et de suivi du PAM n'ont pas toujours été réalisées à la même saison¹⁰ or certains indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition (consommation alimentaire, stratégies de survie, taux de malnutrition) sont influencés par la saison pendant laquelle ils sont mesurés. Cela limite la comparabilité de l'évolution par camp d'une enquête à l'autre, mais permet cependant de dégager des tendances claires notamment en ce qui concerne les différences entre les situations S1,2,3.
- Les données secondaires sont parfois contradictoires et généralement d'une fiabilité limitée du fait des faibles capacités locales pour la collecte de l'information, de l'habitude des réfugiés aux enquêtes et de leur perception que leurs réponses peuvent influencer l'assistance future. Aussi, de nombreux réfugiés se sont plaint que de nombreuses missions leur avaient posé les mêmes questions sans que cela se traduise par des changements dans l'assistance délivrée.
- Pour prévenir ces biais lors de la collecte de données quantitatives et qualitatives l'équipe d'évaluation a apporté une attention particulière à la formation des enquêteurs, à la vérification et à la triangulation des informations. Les enquêteurs ont systématiquement croisé les réponses fournies par les ménages enquêtés.

“Nous avons dit ces choses beaucoup de fois à beaucoup de missions, mais rien n'arrive.”
Homme, Dosseye

15. Malgré ces contraintes et grâce à la triangulation des informations quantitatives et qualitatives et de la multiplication des sources d'information, la cohérence générale des informations issues de différentes méthodes et sources, conduisent l'équipe d'évaluation à considérer que les tendances décrites dans ce rapport sont fiables.

¹⁰ L'enquête nutritionnelle 2008 a été réalisée pendant la période de soudure alors que les enquêtes 2010 et 2011 ont été réalisées après la période de soudure. Les enquêtes VAM 2006 et 2010 ont été réalisées en décembre, l'enquête VAM 2008 et l'enquête réalisée pendant cette évaluation en mai-juin, et l'enquête PDM 2012 en avril.

1.2. Contexte

16. **Contexte pays hôte.** Le Tchad est le cinquième pays le plus vaste d'Afrique. Il se divise en trois grands ensembles géographiques : le désert du Sahara, au nord, qui couvre les deux tiers du pays, la zone sahélienne, au centre, et la zone soudanienne, au sud. Sa population est d'environ 11 millions d'habitants, ce qui définit une faible densité de peuplement, mais qui varie considérablement entre les grands territoires très peu peuplés du nord, et la zone soudanienne du sud.
17. L'économie est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage. Mais le démarrage de l'exploitation du pétrole à partir de 2003 a considérablement modifié la structure de l'économie tchadienne, le pétrole devenant de très loin la première ressource du pays. En 2011, le Tchad occupait la 183^{ème} position de l'Indice de Développement Humain, sur 187 pays. La RCA occupait la 179^{ème} place.
18. Le contexte politique du Tchad a été marqué par une instabilité constante depuis l'indépendance en 1960, avec des conflits presque ininterrompus entre les gouvernements successifs et de multiples groupes rebelles. Le dernier conflit majeur, qui opposait le gouvernement du Président Idriss Déby et plusieurs groupes basés à l'est du pays, a pris fin début 2010 avec le rapprochement entre le Tchad et le Soudan. Depuis lors, la situation de sécurité s'est considérablement améliorée, notamment dans la région d'accueil des réfugiés soudanais à l'est du pays.
19. **Caractéristiques des réfugiés centrafricains.** Le Tchad accueille depuis 2002 des réfugiés centrafricains. La RCA a été marquée pendant la décennie 2000 par la tentative de coup d'état contre le président Patassé en 2001, qui a provoqué la fuite au Tchad de François Bozizé, alors chef d'état-major de l'armée centrafricaine, puis par son coup d'état réussi en 2003. La fuite de Bozizé en 2001 et les incursions qu'il réalise dans le nord de la RCA en 2002 et jusqu'à sa prise de pouvoir en 2003, sont à l'origine du climat d'insécurité qui a poussé une partie de la population du nord de la RCA à trouver refuge au Tchad à partir de 2002. Depuis lors, les provinces du nord de la RCA frontalières avec le Cameroun, le Tchad et le Soudan sont caractérisées par la présence de soldats tchadiens, de rebelles centrafricains et de bandits, impliqués dans des exactions de différents types (meurtres, pillages, enlèvements de civils). Ce climat d'insécurité a entraîné des nouvelles vagues d'arrivées de réfugiés au sud et au sud est du Tchad.
20. Les bulletins du bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) en RCA indiquent que la capacité du gouvernement de rétablir la sécurité ou de fournir des services de base reste extrêmement limitée. Les armes légères circulent librement de part et d'autre de la frontière. Malgré des informations, non vérifiées, faisant part d'une amélioration de la sécurité dans certaines régions, et le constat de nombreux retours spontanés, le HCR ne prévoit pas que les réfugiés soient en mesure de rentrer chez eux dans un avenir proche.
21. Le tableau 1 présente l'évolution du nombre de réfugiés de RCA au Tchad (assistés et non assistés par le HCR).

Tableau 1 : Evolution du nombre de réfugiés centrafricains au Tchad

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
33.000	41.000	41.000	48.400	46.200	52.300	66.000	69.400	67.400

Source: Rapports globaux annuels du HCR

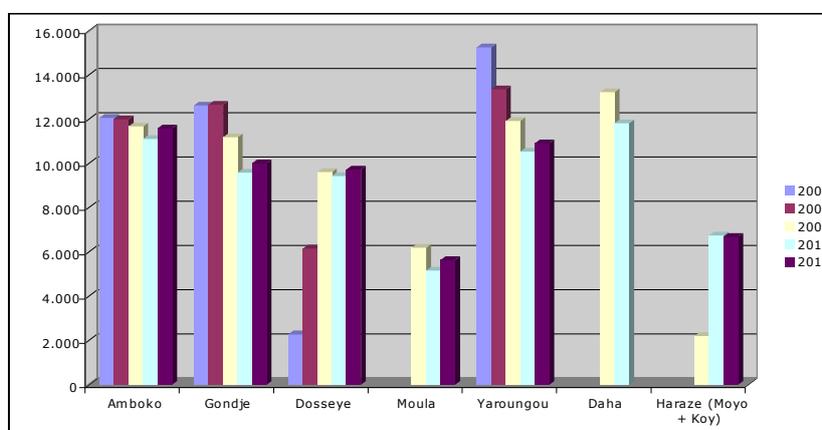
22. Le Tchad accueille aussi depuis fin 2003 des réfugiés soudanais qui ont fui le conflit du Darfour, et dont le nombre était estimé à 281.000 en 2011 (rapport global HCR). Le rapport de 2010 faisait aussi état de 180.000 déplacés internes. Ces deux groupes ne sont pas couverts par l'évaluation.
23. Les réfugiés sont repartis dans 7 camps concentrés dans trois zones du sud et sud est du Tchad :
- **La Zone de Goré** (département de la Nya Pendé dans la région du Logone Oriental) abrite les camps de Amboko, Gondje et Dosseye.
 - **La zone de Maro** (département de la Grande Sido dans la région du Moyen Chari) abrite les camps de Yaroungou et Moula.
 - **La zone de Haraze** (département de Haraze-Manguéigne dans la région du Salamat) a connu un influx de réfugiés à partir de décembre 2008 qui se sont installés dans la zone de Daha et de Haraze dans plusieurs camps. Les réfugiés de Daha, proche de la frontière, ont été relocalisés en avril 2011 dans les camps de Moyo et Koy proches de la ville de Haraze, mais un nombre important d'entre eux ont choisi de rester à Daha.
24. La politique du HCR, dans des circonstances idéales, est de localiser les camps de réfugiés à au moins 50 kilomètres de la frontière du pays d'origine. Ce n'est pas le cas pour tous les dans le sud du Tchad. La plupart des réfugiés restent à proximité de la frontière. Certains camps sont seulement 90 minutes à pied, ou à un quart d'heure à moto de la frontière. Cela a amené le HCR à organiser la relocalisation des camps de Daha et à envisager celle du camp de Yaroungou. La frontière est artificielle, une création du colonialisme français, et les mêmes groupes ethniques se trouvent des deux côtés. Selon le HCR et les entretiens menés dans les camps et les villages environnants, peu de réfugiés sont installés en dehors des camps (dans les villages et les villes de la zone d'accueil ou dans d'autres régions du Tchad). Seules quelques hommes ou femmes réfugiés mariés à des autochtones se sont installés dans les villages voisins.
25. Un autre aspect qui rend les réfugiés centrafricains différents de beaucoup d'autres réfugiés est, selon le HCR, leur intérêt relativement faible pour la réinstallation dans un pays tiers. De ce fait, et compte tenu des limitations décrites dans ce rapport pour le développement de leurs moyens d'existence, la très grande majorité des réfugiés rencontrés ont exprimé le souhait d'être rapatriés en RCA.
26. Les principales caractéristiques des camps sont présentées dans le tableau 2 et l'évolution de la population par camp est présentée dans le graphe 1.

Tableau 2 : Principales caractéristiques des camps de réfugiés

	ZONE GORÉ			ZONE MARO		ZONE HARAZE	
	Amboko	Gondje	Dosseye	Yaroungou	Moula	Koy / Moyo	Daha
Population	11.038	9.656	9.091	10.973	4.183	7.810	8.000
Dates d'arrivée	2002	2004	2005	2002	2007	2008	2008
Ethnies majoritaires	1. Kaba; 2. Arabes	1. Kaba	1. Peulhs	1. Ngam 2. Gawaama	1. Mbaye 2. Ngam	1. Rungu	1. Rungu
Principales activités économ.	Agriculture commerce	Agriculture	Elevage agriculture	Agriculture	Agriculture	Pêche Agricultur e	Pêche Agricul ture

Source : Base de données HCR février 2012

Graphe 1 : Evolution de la population des camps de réfugiés (2006-2011)



Source: données fournies par le HCR. Les chiffres de 2008 ne sont pas disponibles

27. La zone d'accueil des réfugiés centrafricains est considérée comme la plus favorable du pays sur le plan agro-climatique. Elle compte avec un climat soudano-guinéen caractérisé par deux saisons distinctes, la saison sèche, de novembre à avril, et la saison des pluies, de mai à octobre, pendant laquelle se concentrent des précipitations qui peuvent dépasser 1.000 mm. La végétation dominante est de type savane arborée. L'activité principale de la population du sud du Tchad est l'agriculture, avec notamment les cultures vivrières de céréales (mil, sorgho) et de légumineuses (niébé), et les cultures de rentes comme l'arachide et le sésame. Les tubercules, et notamment le manioc, ont perdu du terrain du fait de la présence croissante d'animaux d'élevage qui dévastent les champs agricoles. L'élevage, la pêche, la chasse et la cueillette complètent les activités agricoles. Selon l'enquête de vulnérabilité du PAM (2009 Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis), les trois régions d'accueil des réfugiés, le Logone Oriental, le Moyen Chari et le Salamat, comptaient respectivement 9%, 18% et 20% de ménages en situation d'insécurité alimentaire, pour une moyenne nationale de 17%.

28. **Politique et acteurs gouvernementaux.** Le Tchad a ratifié la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et la « African Union Convention Governing the Specific Aspects of Refugee Problems in Africa » de 1969. Il fournit la reconnaissance *prima facie* à tous les réfugiés de RCA. En revanche, le Tchad ne permet pas aux réfugiés d'obtenir la citoyenneté tchadienne.

29. Le Tchad dispose d'un organe gouvernemental spécifiquement créé pour gérer les questions relatives aux réfugiés, la Commission nationale pour l'accueil et la réinsertion des réfugiés et des rapatriés (CNARR) chargée de mettre en œuvre les engagements du Tchad relatifs aux réfugiés. Elle obtient ses ressources du gouvernement et du HCR, qui finance notamment ses bureaux et moyens de transport dans chaque camp. La CNARR est l'organe leader pour la gestion des camps et la sécurité. Ces fonctions au niveau des camps, partagées avec le HCR et d'autres acteurs, incluent des responsabilités dans l'enregistrement des réfugiés nouvellement arrivés et des naissances, l'autorisation des mouvements de réfugiés, la facilitation de l'élection de représentants des réfugiés, etc. Plusieurs personnes interrogées ont mentionné que les mécanismes de coordination avec le HCR, le PAM et les partenaires de mise en œuvre des programmes fonctionnent bien.
30. L'autre acteur gouvernemental principal pour la prise en charge des réfugiés est le Détachement Intégré de Sécurité (DIS), qui est responsable de la sécurité des camps et des agences humanitaires. La création du DIS provient d'un accord tripartite entre le gouvernement, le HCR et le PNUD ayant pour objectif de poursuivre le travail de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) à la fin de son mandat en décembre 2010. Le DIS reçoit ses ressources du gouvernement et de donations internationales gérées par le PNUD.
31. Les services techniques déconcentrés de l'Etat, représentés au niveau local, participent à la coordination et à la planification de l'assistance dans leurs secteurs respectifs, en particulier l'Office National du Développement Rural (ONDR), qui a notamment participé à la délimitation de terres accessibles aux réfugiés¹¹, la Direction de l'Education et la Direction de la Santé.
32. **Principaux acteurs de l'assistance.** L'assistance humanitaire aux réfugiés est mise en œuvre principalement par le HCR et le PAM, seules agences onusiennes présentes de manière permanente dans les zones d'accueil des réfugiés de RCA, et leurs partenaires opérationnels, principalement des ONG internationales et nationales. La coordination est sous la responsabilité du HCR, qui organise régulièrement dans les sous-bureaux de Goré, Maro et Haraze des réunions de coordination générales et sectorielles, auxquelles participent toutes les parties prenantes y compris les autorités locales et les services techniques de l'Etat.
33. Deux programmes « Linking Relief, Rehabilitation and Development » (LRRD), financés par la Commission Européenne mettent en œuvre des actions multisectorielles visant l'autonomie des réfugiés et leur intégration. Le premier programme, mis en œuvre dans la zone de Maro par Cooperazione Internazionale (COOPI), Cooperazione Rurale in Africa e America Latina (ACRA) et l'Association pour la Promotion du Développement Intégral (APDI) de 2008 à 2012, a ciblé le camp de Yaroungou et la population locale (environ 13.000 réfugiés et 40.000 personnes au sein de la population hôte). Le second, qui couvre les trois camps de la zone de Goré pendant la période de 2010 à 2012 est mis en œuvre par le HCR avec plusieurs partenaires. Le programme mis en œuvre par COOPI, ACRA et APDI vise l'intégration socio-économique entre

¹¹ On précise que le gouvernement autorise les réfugiés à cultiver des terres, mais pas à en devenir propriétaires.

réfugiés et population locale, et intervient dans 5 secteurs: la structuration et la bonne gouvernance locale, l'augmentation de la production agricole et d'élevage et la sécurité alimentaire, l'augmentation des revenus des ménages, la santé, l'éducation et l'eau et l'assainissement.

34. Le programme d'assistance aux réfugiés centrafricains a bénéficié d'une attention inférieure au programme en faveur des réfugiés soudanais dans l'est du pays, du point de vue médiatique (visites de célébrités dans l'Est), de son financement et de la disponibilité de partenaires d'exécution et de leur engagement à long terme. De nombreuses activités que l'on retrouve souvent dans les camps de réfugiés de longue durée ne sont pas présentes dans le sud du Tchad. Dans le domaine de l'éducation, il n'y a pas eu de programmes d'alphabétisation, de pré-scolarisation, et d'informatique. Il n'y a pas d'activités de loisirs ou des installations sportives. Les interventions de microcrédit ont été très limitées. Il n'y a pas de refuges pour les victimes de violence sexuelle et sexuelle. Il semble qu'il n'y ait pas eu d'enquêtes sur les intentions de retour des réfugiés. Le HCR n'a pas facilité de visites de retour des leaders des réfugiés afin d'évaluer la faisabilité du rapatriement, malgré le phénomène de retours spontanés. La rotation des partenaires et du personnel a favorisé l'absence de mémoire historique sur le programme.
35. Malgré la volonté affichée du Gouvernement, et des acteurs de l'assistance de favoriser l'intégration et l'autosuffisance des réfugiés de RCA, on remarque un engagement faible des acteurs spécialisés dans les approches de développement, notamment l'UNICEF, le PNUD, l'OMS et la FAO, dont la présence dans la zone d'accueil des réfugiés, et plus généralement dans le sud du Tchad, est virtuellement inexistante. La FAO, rencontrée pendant la mission d'évaluation, a signalé que son absence d'engagement était due à l'absence de perspective de financement dans cette région. De ce fait, le HCR a assumé le rôle de leader pour coordonner et mobiliser les acteurs et les ressources destinées à la promotion des moyens d'existence et de l'intégration socio-économique des réfugiés. Comme on le verra dans le chapitre 3.2 les bailleurs de fonds n'ont pas soutenu suffisamment ces actions. Selon un officiel expérimenté du HCR interrogé par la mission «chaque année le HCR doit faire plus, mais avec moins d'argent».

1.3. Assistance alimentaire aux réfugiés centrafricains

36. Le HCR et le PAM ont formalisé leur partenariat institutionnel pour l'assistance aux réfugiés à partir de 1985 sous la forme de Memorandum of Understanding (MoU) successifs qui ont réparti les rôles et responsabilités pour l'assistance alimentaire. Les deux MoUs qui couvrent la période de l'évaluation sont ceux de 2002 et 2010.
37. Au Tchad, et conformément aux dispositions prévues dans les MoUs de 2002 et 2010, la répartition des responsabilités a été la suivante :
- Détermination du statut des réfugiés, du nombre de réfugiés, enregistrement et délivrance de cartes : HCR, en appui au gouvernement tchadien.
 - Evaluation des besoins alimentaires et non alimentaires : PAM et HCR conjointement. L'évaluation des besoins a essentiellement été réalisée par les missions conjointes Joint Assessment Mission (JAM).

- Recherche de solutions durables : Le PAM prévoyait dans les Interventions Prolongées de Secours et de Redressement (IPSR) successives une diminution de la Distribution Générale de Vivres (DGV) de rations complètes vers des demi-rations après 3 ans, puis vers l'arrêt de la DGV. Depuis l'arrivée des réfugiés, le HCR les appuie pour le développement de leurs moyens d'existence et de leur autosuffisance, notamment l'agriculture (distribution de semences et outils, d'Unités de Culture Attelée – UCA terme utilisé pour désigner des unités composées de 2 bœufs et d'une charrue pour faciliter le labour) et les Activités Génératrices de Revenus – AGR.
 - Genre : le MoU de 2002 prévoyait la définition conjointe par le HCR et le PAM de politiques visant la promotion de l'intégration des femmes dans toutes les activités. Le MoU 2011 est plus détaillé et prévoit la collecte de données par sexe et par âge, le renforcement du statut des femmes, de la participation des femmes dans les décisions qui affectent leurs moyens d'existence à long terme, et la gestion dans les foyers de 80% de l'assistance alimentaire par les femmes. Pour les réfugiés de RCA, l'assistance alimentaire a été remise dans la grande majorité des cas à des femmes. L'évaluation n'a pas identifié d'autres actions spécifiques visant à renforcer le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages.
 - Mobilisation des ressources et mouture des céréales : Le HCR a mobilisé les produits thérapeutiques et les produits non alimentaires nécessaires à la bonne utilisation de l'assistance alimentaire par les ménages (ustensiles de cuisine) de même que les intrants pour l'appui aux moyens d'existence des ménages. D'après les entretiens réalisés avec des réfugiés, des distributions d'ustensiles de cuisine ont eu lieu essentiellement lors des premières années de présence des réfugiés. Les réfugiés interrogés ont dû renouveler ces ustensiles par leurs propres moyens par la suite. Le HCR a également engagé un projet de transferts monétaires à des ménages vulnérables dans les trois camps de la zone de Goré à partir de 2011, suite à la réalisation d'une enquête socio-économique dans ces camps¹². En revanche, il n'a pas mobilisé d'aliments frais pour compléter les rations du PAM. Pour sa part, le PAM a mobilisé les aliments qui composent les rations de la DGV. En revanche, le PAM n'a pas facilité la mouture des céréales comme prévu dans les MoUs. En conséquence, les réfugiés ont systématiquement utilisé une partie des vivres reçus pour financer la mouture auprès de moulins privés (voir chapitre 2.1).
38. Pendant la période 2003-2012, le PAM a assisté les réfugiés centrafricains au travers de 6 opérations (3 EMOPs¹³ et 3 IPSRs) comme le montre la chronologie présentée ci-dessous.

¹² Enquête sur l'autosuffisance et les stratégies et moyens de subsistance des réfugiés centrafricains et des populations hôtes dans le département de Nya Pendé ; The Graduate Institute, Centre on Conflict, Development and Peacebuilding, mars 2011.

¹³ Emergency Operation.

Tableau 3 : Chronologie des opérations PAM

Refugees	Year									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Central African Refugees	PR-EMOP 102 86.0 EMOP 102 95.0		EMOP 102 95.1	PRRO 105 10.0				PRRO 2 00 059		PRRO 200289 2012-2013

Source: Termes de Référence de l'évaluation

Objectifs de l'assistance alimentaire

39. Pendant les premières années d'assistance, les opérations du PAM avaient pour objectif principal de 'couvrir les besoins alimentaires et spéciaux des populations réfugiées et des groupes vulnérables', contribuant ainsi aux objectifs stratégiques 1 et 3 du PAM - sauver des vies dans des situations d'urgence et appuyer l'état nutritionnel et de santé des réfugiés.
40. A partir de 2005 vient s'ajouter l'objectif à plus long terme de promouvoir la production agricole et d'augmenter l'autosuffisance des réfugiés à travers des activités génératrices de revenus, répondant ainsi à l'objectif stratégique 2 du PAM de protéger les moyens d'existence. Cela se traduit par le passage des programmes EMOP aux programmes IPSR, plus clairement orientés sur l'autonomisation des réfugiés. Les nouvelles vagues d'arrivées de réfugiés, jusqu'en 2008, obligent néanmoins à maintenir des objectifs d'assistance d'urgence.

Bénéficiaires atteints

41. On observe dans le tableau ci-dessous que le nombre de bénéficiaires atteints a été relativement proche du nombre planifié pour chaque opération, et que les bénéficiaires sont en majorité des femmes, quoiqu'ils se répartissent presque à part égale entre hommes et femmes. ¹⁴

Tableau 4 : Bénéficiaires planifiés et atteints par an

Projet	année	Planifiés			Atteints			% atteints vs planifiés
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
EMOP 10295.0*	2003	18.904	21.133	40.037	15.360	16.640	32.000	80%
EMOP 10295.0	2004	18.904	21.133	40.037	15.236	16.363	31.599	79%
EMOP 10295.1	2005	20160	21840	42.000	20.147	21.825	41.972	100%
PRRO 10510.0	2006	21.067	22.933	44.000	23.195	26.400	49.595	113%
PRRO 10510.0	2007	13.440	14.560	28.000	13.949	16.236	30.185	108%
PRRO 10510.0	2008	21.696	23.504	45.200	24.830	28.169	52.999	117%
PRRO 10510.0	2009	27.792	30.108	57.900	27.983	31.192	59.175	102%
PRRO 200059	2010	32.064	34.736	66.800	26.745	29.282	56.027	84%
PRRO 200059	2011	32.064	34.736	66.800	30.832	32.350	63.182	95%

Source : Standard Project Reports

¹⁴ Pour une information détaillée sur le nombre de bénéficiaires prévus/atteints par modalité d'assistance pour chaque opération PAM, voir annexe 10.

Modalités d'assistance

42. Malgré des objectifs évoluant progressivement vers la promotion de l'autosuffisance, les principales modalités mises en œuvre sur toute la période ont été la Distribution Générale de Vivres (DGV) et les programmes nutritionnels. Les actions de Vivres Contre Travail (VCT)¹⁵ pouvant être plus directement liés à la promotion de l'autosuffisance des réfugiés n'ont été développées que de manière très limitée et principalement au bénéfice de la population hôte, tout comme l'assistance alimentaire aux porteurs du VIH/SIDA était aussi planifiée.

Tableau 5 : % de bénéficiaires assistés par modalité (2003-2010)

DGV	Traitement thérapeutique	Supplémentation alimentaire	Santé materno-infantile / complément. aliment.	VCT	VIH/SIDA
77%	2%	2%	4%	5%	3%

Source : Standard Project Reports

Distribution Générale de Vivres

43. Tous les camps ont initialement bénéficié de DGV en rations complète. Les rations ont ensuite été modifiées au cas par cas comme le montre le tableau 6. Elles ont été diminuées, ou arrêtées, lorsque les évaluations de la situation, notamment les missions JAM, ont identifié un niveau adéquat d'autosuffisance des réfugiés¹⁶.

Tableau 6 : Evolution des rations distribuées par camp

	2002	2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
		Ju	Ju	Dé	Fé	Fé	Fé	Dé	Fé	Dé	Fé	Av	Av	Av	Av	Fé	Fé	Fé	Fé	Fé	Fé
Amboko	S0	S1	S1																		
Gondjé	S0	S1	S1																		
Dosseye	S0	S1	S1																		
Yaroungou	S0	S1	S1																		
Moula	S0	S1	S1																		
Koy	S0	S1	S1																		
Moyo	S0	S1	S1																		

 S0 (arrivée des réfugiés)
 S1 (ration complète)
 S2 (ration réduite)
 S3 (ration suspendue)

Source : PAM Goré

44. Globalement, les réfugiés ont reçu des rations complètes pendant 3 à 5 ans, puis ont reçu des demi-rations. On note néanmoins 2 exceptions:

- A Gondjé, les réfugiés ont reçu des rations complètes seulement pendant 1 an.
- A Yaroungou, après 2 ans et demi de rations complètes, la DGV a été arrêtée sans passer par les demi-rations, et a été remplacée par des distributions à des

¹⁵ Cette modalité inclue aussi les activités (Vivres pour la création d'Actifs) et Vivres Contre Formation (VCF).

¹⁶ L'annexe 14 présente les objectifs prévus et atteints en termes de bénéficiaires et de quantité d'aliments distribuée (MT), et le budget financé par ans (2003-2010). L'annexe 14 retrace l'historique d'évolution des rations distribuées dans la DGV.

personnes aux besoins spécifiques identifiées par le HCR ¹⁷ et des distributions de demi-rations de deux mois en période de soudure.

45. Les rations prévues étaient de 400 g de céréales, 70 g de légumineuses, 25 g d'huile, 5 g de sel et 50 g de CSB pour les rations complètes (2.100 kcal), et de 300 g de céréales, 15 g d'huile, et 5 g de sel pour les demi rations (1.200 kcal).
46. Cependant, les rations ont rarement eu la composition prévue, notamment en termes de valeur énergétique (voir l'annexe 14 qui présente la valeur énergétique des rations effectivement distribuées, par camp et par mois). Les rations ont été irrégulières de manière plus ou moins constante et prolongée selon les camps, mais on peut dégager deux périodes principales d'irrégularité : entre octobre 2007 et août 2008, puis de mai à décembre 2010 dans les camps de Goré. Pendant ces périodes, les demi rations (1.200 kcal) ont souvent été inférieures à 1.000 kcal et les rations complètes (2.100 kcal) inférieures à 1.500 kcal. A Moyo et Koy, en 2009 et 2010 les rations complètes étaient comprises entre 1.000 et 1.200 kcal.

Autres modalités d'assistance alimentaire:

47. **Les programmes nutritionnels** ont été constants et ont bénéficié aux réfugiés et à la population locale (en particulier le traitement de la malnutrition sévère et modérée qui a été accessible aux enfants malnutris autochtones). Ils incluent:
 - Programmes thérapeutiques pour les enfants souffrants de malnutrition aiguë sévère mis en œuvre par des ONG, l'UNICEF fournissant les intrants et le PAM des rations aux personnes accompagnant les enfants pris en charge.
 - Programmes de supplémentation alimentaire pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée et les femmes enceintes et allaitantes. Les rations ont été fournies par le PAM et les programmes mis en œuvre par des ONG et suivis par le PAM et le HCR.
48. **Des actions VCT** ont été menées ponctuellement en 2007, 2008 et 2011 et ont bénéficié à la population locale en 2007 et 2011, et aux deux populations en 2008. Les opérations successives du PAM prévoyaient un développement plus important de ces actions et le ciblage des réfugiés mais les difficultés de financement et le manque de partenaires disponibles ne l'on pas permit.
49. **VIH/SIDA.** L'assistance aux personnes porteuses du VIH/SIDA a ciblé les personnes sous traitement ARV regroupées dans des associations et encadrées par des partenaires à Sarh, Doba, Moundou, Kelo et Goré. A Goré environ 85 réfugiés ont été intégrés dans ce programme ont reçu l'assistance alimentaire du PAM. Selon le PAM, le nombre de bénéficiaires réfugiés est resté limité du fait de leur éloignement des associations de porteurs du VIH/SIDA, et de la faible sensibilisation réalisée sur le dépistage et l'inscription au programme.
50. **Assistance à la population locale.** En plus des programmes nutritionnels, des actions VCT et VIH, la population locale a bénéficié de distributions ciblées sur des vulnérables, lors d'évènements conjoncturels affectant leur sécurité alimentaire comme en 2011, suite à des inondations. .

¹⁷ Les Personnes à Besoins Spécifiques (PBS), identifiées par le HCR.

Partenariats

51. Le PAM et le HCR ont établi des partenariats avec plusieurs acteurs pour la mise en œuvre de leurs programmes, notamment : (voir aussi annexe 34 : liste des partenaires par an et modalité. Les partenaires du PAM et du HCR ont été :
- DGV : African Concern, Fédération Luthérienne Mondiale – Alliance ACT (ACT/FLM), CARE International, Solidarités et Centre de Support et de Santé Internationale (CSSI).
 - Programmes nutritionnels : COOPI, ACT/FLM, Bureau d'Etude et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement (BELACD), CSSI, Initiative Development (ID) et Johaniter.
 - VCT : African Concern et 8 ONGs locales pour les VCT.
 - Moyens d'existence : ONDR, UPPRM, Africare, UJAP, ACT-FLM, BELACD, COOPI, Concern Worldwide.
 - Protection : CNNAR, DIS et APLFT.

Financement

52. Le tableau 7 présente le niveau de financement annuel des programmes d'assistance alimentaire de 2006 à 2011. Les données antérieures à 2006 ne sont pas disponibles.

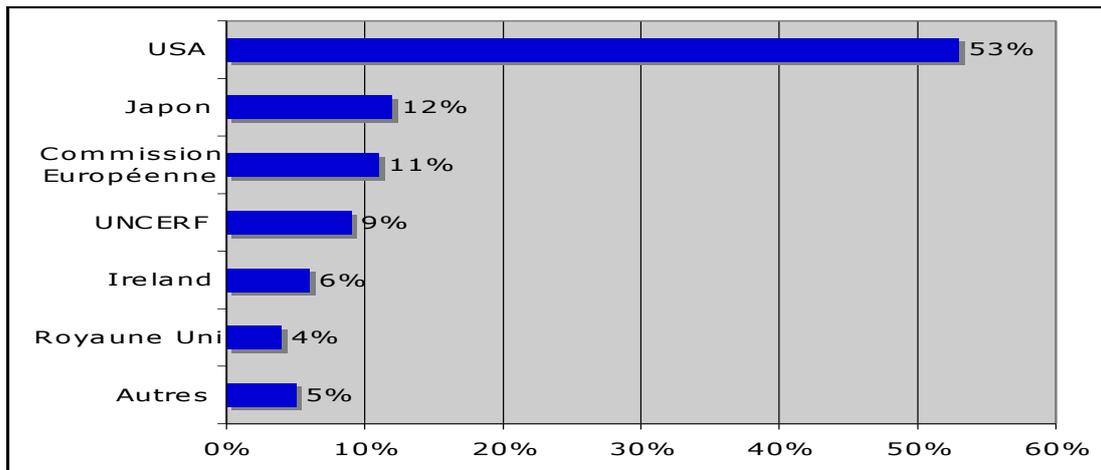
Tableau 7 : Niveau de financement des programmes – 2006-2011

Année	Budget (USD)	Ressources (USD)	% financé
2006	5.927.659	4.362.210	74%
2007	3.396.971	1.114.909	33%
2008	6.798.846	9.655.636	142%
2009	15.435.236	10.767.839	70%
2010	21.627.583	23.606.055	109%
2011	12.429.043	-	0%
Total	65.615.328	49.506.649	75%

Source : PAM Ndjamena

53. On observe que globalement, les besoins annuels de financement n'ont le plus souvent pas été couverts. D'après les entretiens menés avec le PAM, cela a également été le cas pour les années antérieures à 2006, et ce n'est qu'à partir de 2010 que la couverture des besoins de financement s'est améliorée.
54. Les principaux donateurs, pour l'ensemble des programmes d'assistance alimentaire, sont les suivants :

Graphe 2 : Principaux donateurs (2003-2011)



Source : PAM Rome

2. Résultats : effets et impacts de l'assistance alimentaire

2.1 Sécurité alimentaire

55. L'analyse des effets et impacts de l'assistance alimentaire sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages est réalisée sur la base de l'analyse des données secondaires, en particulier des enquêtes VAM 2006, 2008 et 2010, de l'enquête PDM¹⁸ 2012 ainsi que de l'enquête quantitative et des entretiens qualitatifs réalisés au cours de l'évaluation. Elle porte essentiellement sur la distribution générale de vivres, les programmes nutritionnels étant traités dans le chapitre sur la nutrition, et les VTC ayant été très limitées.
56. Lors du travail sur le terrain, les enquêteurs ont observé que pour de nombreux ménages dirigés par des femmes, un conjoint existe dans ou hors du camp et est enregistré sur une autre fiche d'enregistrement Progres établie par le HCR. C'est notamment le cas des familles polygames, pour lesquelles l'homme est enregistré avec une de ses femmes et ses enfants, et son ou ses autres femmes et leurs enfants sont enregistrés séparément. Les ménages de l'échantillon présentés comme étant dirigés par des femmes ne le sont donc pas toujours.
57. Les effets et impacts de l'assistance alimentaire sur la sécurité alimentaire des réfugiés sont mesurés au travers de la consommation alimentaire et des stratégies de survie des réfugiés et de la population locale.

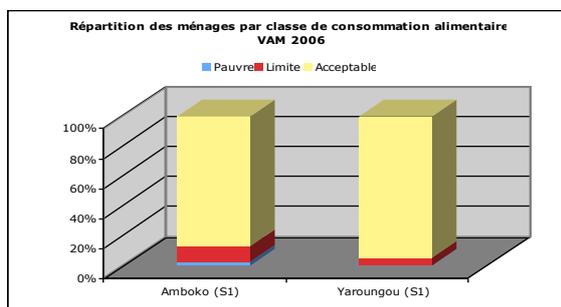
Consommation alimentaire

58. La consommation alimentaire a été mesurée au moyen du score de consommation alimentaire des ménages, établi sur les aliments consommés et leur fréquence de consommation au cours des 7 jours qui ont précédé l'enquête. Les graphes 3, 4, 5, 6 et 7 présentent respectivement la répartition des ménages par classe de consommation alimentaire mesurée lors des enquêtes VAM 2006, 2008, 2010, de l'enquête PDM 2012 et de l'évaluation 2012.

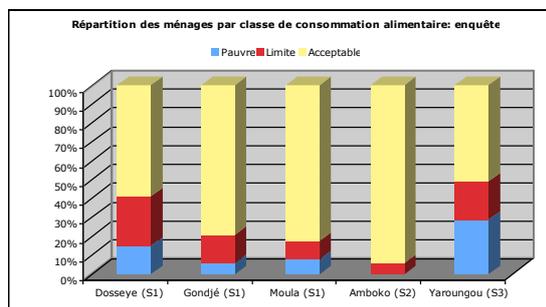
¹⁸ Post Distribution Monitoring (suivi post distribution).

Graphe 3 – 7 : Répartition des ménages par classe de consommation alimentaire (2006 – 2012)

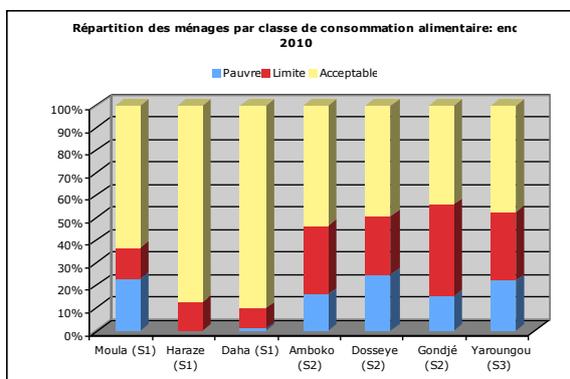
Graphe 3 : 2006(VAM)



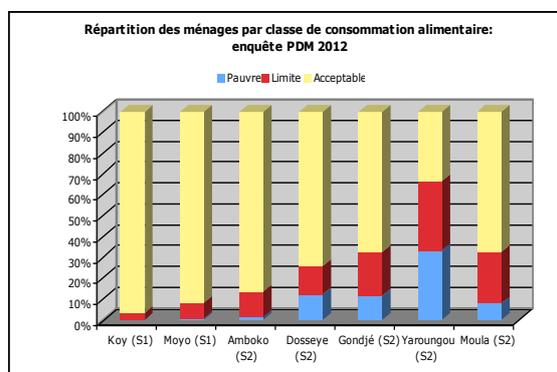
Graphe 4 : 2008 (VAM)



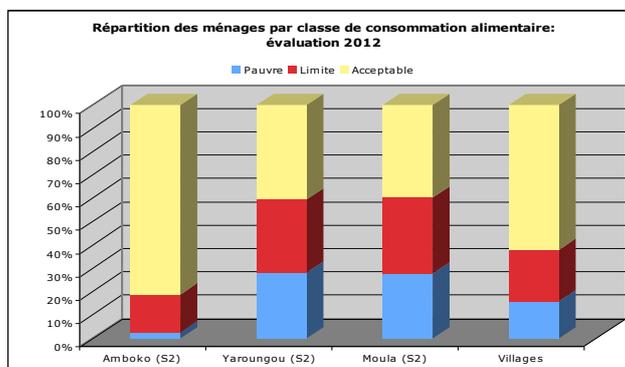
Graphe 5 : 2010 (VAM)



Graphe 6 : 2012 (PDM)



Graphe 7 : 2012 (évaluation)



Note : A Moula et Yaroungou, la dernière distribution a eu lieu environ un mois avant la réalisation de l'enquête mais seulement deux semaines avant l'enquête à Amboko qui a aussi reçu des demi-rations bi mensuelles, alors que Yaroungou et Moula ont reçu des demi-rations mensuelles. La différence entre Amboko et les deux autres camps est donc probablement largement influencée par ces facteurs.

59. Malgré les biais importants dû au fait que les enquêtes n'ont pas été réalisées à la même période de l'année¹⁹ ni nécessairement après la même durée depuis la dernière distribution, l'observation des données des 5 enquêtes permet néanmoins de dégager les tendances générales suivantes :

¹⁹ Les enquêtes VAM 2006 et 2010 ont été réalisées en décembre, l'enquête VAM 2008 et l'évaluation en mai-juin, et l'enquête PDM 2012 en avril.

- Les camps bénéficiant de rations complètes (S1) ont toujours eu une très grande majorité des ménages avec une consommation alimentaire acceptable, même lorsque peu de temps s'était écoulé depuis leur arrivée (Haraze, Moula et Daha en 2010), et que leurs moyens d'existence étaient donc encore peu développés. Hormis le camp de Dosseye en 2008, ces camps ont aussi eu une proportion de ménages ayant une consommation alimentaire acceptable supérieure à celle mesurée dans les villages en 2012.
 - Les camps bénéficiant de demi-rations (S2) et le camp dans lequel la DGV a été arrêtée (S3 - Yaroungou) ont une proportion de ménages ayant une consommation alimentaire acceptable inférieure à celle des camps bénéficiant de rations complètes et à celle des villages telle que mesurée par l'enquête de l'évaluation en 2012. Les personnes interrogées (focus groupe et bénéficiaires) ont confirmé que la consommation alimentaire des ménages s'est dégradée (quantité et type de nourriture consommée) lorsque les rations de la DGV ont été réduites ou interrompues, y compris lorsqu'ils étaient présents dans le camp depuis plusieurs années et étaient censés avoir développé un certain niveau d'autosuffisance au moment de la réduction ou de l'interruption de la DGV.
 - Il faut cependant noter une exception concernant le camp de Amboko. Ce camp bénéficiaire de demi-rations depuis 2007 présente toujours une large majorité de ménages ayant une consommation alimentaire acceptable dans des proportions supérieures aux autres camps en situation S2 et aux villages. Cela indique que des facteurs externes influencent particulièrement sa situation, une hypothèse confirmée par les données présentées ci-après sur un niveau de richesse plus important des ménages de Amboko. En effet, les analyses de régression réalisées montrent que les deux principaux facteurs qui influencent le score de consommation alimentaire sont l'assistance alimentaire reçue et le niveau de richesse (voir annexe 18 : Analyses de régression).
 - La situation S3 n'a été mesurée que lors des enquêtes VAM 2008 et 2010, la distribution de DGV en demi-rations ayant repris à Yaroungou en février 2012 pour la première fois depuis son interruption en 2007. Alors que l'enquête de 2008 révèle une différence significative avec la situation S2 à Amboko où la consommation alimentaire est meilleure (probablement influencé par d'autres facteurs), on n'observe pas de différence significative entre Yaroungou (S3) et les camps en situation S2 en 2010.
60. Le tableau 8 montre que lors de l'enquête de l'évaluation 2012, il n'y avait pas de différences importantes entre les ménages dirigés par des hommes et par des femmes en ce qui concerne leur répartition par classes de consommation alimentaire. Ceux dirigés par des femmes sont plus nombreux à avoir une consommation pauvre, mais également plus nombreux à avoir une consommation acceptable. En revanche, ces différences sont beaucoup plus marquées dans les villages, où les ménages dirigés par des femmes ont globalement une consommation alimentaire nettement plus pauvre que ceux dirigés par des hommes. Ce résultat indique que l'assistance alimentaire a un effet positif sur la consommation des ménages réfugiés dirigés par des femmes.

Tableau 8 : répartition des ménages par classes de consommation alimentaire ; comparaison par sexe du chef de ménages et entre camps et villages

Sexe du chef de ménage	Consommation pauvre	Consommation limite	Consommation acceptable
Camps			
Hommes	16,9%	29,4%	53,8%
Femmes	21,3%	23,5%	55,2%
Villages			
Hommes	8,0%	25,7%	66,3%
Femmes	32,1%	20,3%	47,6%

Source : Enquête d'évaluation 2012

61. Une analyse plus précise des aliments consommés au cours du rappel de 7 jours de consommation par type d'aliment (voir tableau 9) montre qu'à Amboko tous les groupes d'aliments ont été plus fréquemment consommés que dans les autres camps et dans les villages. C'est le cas pour les céréales, les légumineuses, et l'huile, présents dans la ration distribuée. C'est aussi le cas pour les légumes (à l'exception des villages), les fruits, les protéines animales et le sucre, qui viennent du marché.

Tableau 9 : fréquence de consommation des différents groupes d'aliments, par camp

Sites	1. Céréales et Tubercules	2. Légumineuses	3. Légumes	4. Fruits	5. Viande, poulet, oeufs, poisson	6. Produits laitiers	7. Sucre	8. Huile
Moula (S1)	5.00	2.39	3.10	0.35	1.60	0.31	3.38	4.15
Amboko (S2)	6.37	4.26	3.57	1.85	2.63	0.89	5.16	6.39
Yaroungou (S3)	5.53	2.18	2.70	0.63	1.26	0.42	3.34	4.40
Villages	5.80	2.96	3.72	0.87	2.49	0.88	4.55	4.70

Source : enquête d'évaluation 2012.

62. Selon les ménages enquêtés, la dernière ration distribuée a couvert en moyenne respectivement 9 et 10 jours à Moula et Yaroungou (ration mensuelle), et 17 jours à Amboko (ration bi mensuelle). Dans les trois camps il s'agissait de demi-rations. Les rations ne sont jamais suffisantes pour couvrir tous les besoins alimentaires, notamment les besoins en céréales. De plus, elles ne contiennent pas de condiments pour la sauce et une partie de la nourriture distribuée peut être endommagée (dans les trois camps enquêtés, 34% des ménages ont déclaré qu'une partie de la ration reçue lors de la dernière distribution était endommagée).

Stratégies de survie

63. Le tableau 10 présente l'indice de stratégies de survie, calculé sur la fréquence d'utilisation de 12 stratégies mises en œuvre par les ménages au cours des 7 jours précédents l'enquête d'évaluation pour faire face à des difficultés pour accéder à l'alimentation. Une valeur plus importante de l'indice indique que les ménages mettent plus fréquemment en œuvre des stratégies de survie. Le tableau 11 présente la fréquence de mise en œuvre des 12 stratégies de survie au cours des 7 jours précédents l'enquête. Les stratégies de survie sont présentées par ordre croissant de sévérité. La méthode de calcul de l'indice de stratégies de survie est présentée dans l'annexe 4.

Tableau 10 : Indice de stratégies de survie par camp

Camp/village	Valeur de l'indice
Moula (S1)	58,4
Amboko (S2)	42,1
Yaroungou (S3)	55,7
Villages	49,7

Source : enquête d'évaluation 2012

Tableau 11 : Fréquence de mise en œuvre des stratégies de survie

Stratégies de survie	Amboko	Yaroungou	Moula	Villages
Consommer des aliments moins appréciés et moins chers ?	3.3	4	4.2	3.7
Consommer plus d'aliments cueillis dans la brousse ?	1.2	2.4	2.6	2.6
Envoyer des membres du ménage manger ailleurs ?	0.6	0.6	0.4	0.6
Emprunter de la nourriture, ou recevoir de l'aide de parents ou de voisins ?	1.2	1	1.3	1.3
Acheter de la nourriture à crédit ?	1.5	0.8	1.2	1
Vous endetter pour pouvoir acheter de la nourriture ?	1.2	1	1.6	1.3
Consommer des semences que vous aviez gardées pour la prochaine saison agricole ?	1.2	1.9	1.8	1.9
Réduire la quantité de nourriture consommée pendant les repas ?	1.9	2.8	2.7	2.1
Réduire le nombre de repas par jour ?	2	2.9	2.9	2.4
Réduire la consommation des adultes pour que les enfants puissent manger ?	1	1.7	1.8	1.2
Réduire la consommation des membres qui ne travaillent pas ?	0.3	0.6	0.6	0.5
Passer des jours entiers sans manger ?	1.5	1.9	2.1	1.6

Source : enquête d'évaluation 2012

64. Ces tableaux montrent que les ménages du camp de Amboko sont ceux qui en moyenne mettent le moins fréquemment en œuvre des stratégies de survie, en particulier celles relatives à la modification ou la réduction de la consommation alimentaire. Il est suivi des villages, du camp de Yaroungou, puis de Moula.

65. Le tableau 12 révèle que la comparaison des ménages dirigés par des hommes et des femmes, pour ce qui est de la répartition par classe de sévérité des stratégies mises en œuvre²⁰ montre que ceux dirigés par les femmes sont plus nombreux, en proportion, à mettre en œuvre des stratégies classées dans la catégorie des plus sévères. Les ménages dirigés par les hommes sont plus nombreux à mettre en œuvre des stratégies des 3 autres classes de sévérité.

²⁰ Les stratégies de survie ont été classées en 4 groupes de sévérités allant des stratégies ayant peu d'implication sur la consommation alimentaire et sur l'avenir des ménages, aux stratégies ayant un effet important sur la consommation alimentaire et des conséquences pour l'avenir des ménages. Voir Annexe 4 : Résultats de l'indice de stratégies de survie.

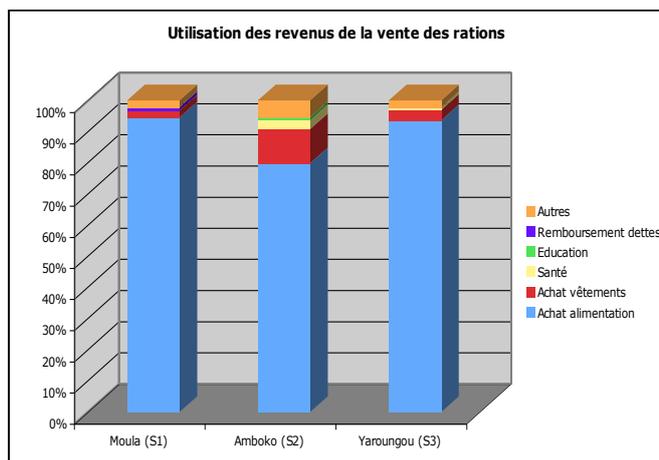
Tableau 12 : Répartition des ménages par niveau de sévérité des stratégies de survie, par sexe du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Niveau de sévérité des stratégies de survie			
	1	2	3	4
Femme	22.1%	23.6%	23.4%	30.9%
Homme	26.7%	27.3%	27.4%	18.5%

Source : enquête d'évaluation 2012

66. Les entretiens ont montré que dans les camps qui reçoivent la DGV, rations complètes ou demi, les stratégies alimentaires sont en premier lieu articulées autour des rations distribuées. Les ménages doivent très souvent vendre une partie des rations, pour financer les condiments, la moulure du grain, voir la satisfaction d'autres besoins de base (frais d'éducation, santé, vêtements ou achat de biens domestiques) ou rembourser des crédits. A Moula, Amboko et Yaroungou, respectivement 56,3%, 48,4% et 47,7% des ménages ont déclaré avoir vendu une partie de la ration de la dernière distribution, le plus souvent moins d'un quart de la quantité reçue (59% des ménages).

67. Le graphe 8 ci-contre montre cependant que le principal motif de la vente de la ration est l'achat de nourriture, en particulier de condiments. Les entretiens qualitatifs ont montré que les quantités de céréales issues de la DGV vendues sont supérieures lorsque les ménages ont des réserves de céréales issues de leur production. Outre la préférence pour le mil et le sorgho produit, en comparaison avec le maïs distribué, la moulure du maïs a un coût, ce qui n'est pas le cas pour le mil et le sorgho (moulus manuellement au pilon).



68. Les personnes interrogées en focus groupe à Moula ont indiqué que l'accès au crédit informel a baissé dans ce camp depuis la réduction de la ration en février 2012, les ménages n'ayant plus la capacité de rembourser les dettes contractées avec leur ration alimentaire.

69. Une part plus ou moins importante des besoins alimentaires, fonction de la ration (complète ou demi), mais aussi d'autres facteurs comme la composition des ménages (les grands ménages ont plus de facilité pour gérer leur ration qui est plus grande), n'est donc pas couverte par l'assistance alimentaire. Pour la satisfaire, les ménages développent des stratégies à plus ou moins long termes, plus ou moins durables, selon leur niveau de vulnérabilité et la saison.

- Les ménages qui font de l'agriculture complètent les rations distribuées avec leur production agricole jusqu'à ce que ces réserves soient épuisées. Ils intensifient ensuite des stratégies de plus court terme.

- Les ménages qui ne font pas d'agriculture ni de commerce doivent développer des stratégies court terme toute l'année. Les variations de rations ont eu un effet direct sur les stratégies de survie.
70. Dans tous les camps, aussi bien les focus groupes que les ménages individuels interrogés, ont expliqué que la vente du bois de chauffe, le travail journalier, la recherche de produits sauvages (igname, fruits), les migrations, mais aussi la modification de la consommation alimentaire, se sont fortement intensifiées après l'arrêt ou la réduction des rations de la DGV. Le développement de ces activités a exercé une concurrence sur les activités agricoles, du fait du besoin des ménages de trouver de la nourriture au jour le jour. A Moula, la réduction récente des rations a eu le même effet.
71. A la différence de la consommation alimentaire, les analyses de régression ont montré que l'indice de stratégies de survie était peu influencé par le niveau d'assistance alimentaire reçue. Les deux facteurs qui influencent le plus les stratégies de survie sont le niveau de richesse des ménages et leur ethnie.
- La répartition par niveaux de richesse présentée plus bas montre que, parmi les camps, Amboko compte une proportion plus grande de ménages de la catégorie des plus aisés et une proportion plus faible de ménages de la catégorie des plus pauvres. Néanmoins, les ménages des villages sont « plus riches » que ceux d'Amboko.
 - En ce qui concerne l'appartenance ethnique, la différence la plus significative avec les autres camps est qu'un tiers de la population de Amboko est arabe. Ce résultat indique que les ménages arabes de Amboko, en majorité commerçants et considérés en général comme « plus riches » que les autres ethnies présentes dans la région²¹, disposent de moyens financiers qui leur permettent d'accéder à l'alimentation plus facilement pour compléter l'assistance alimentaire reçue.

Effets de l'assistance alimentaire sur la sécurité alimentaire des réfugiés:

- L'assistance alimentaire a un effet positif sur la consommation des ménages lorsqu'elle prend la forme de DGV en rations complètes. Les ménages bénéficiaires de rations complètes ont une meilleure consommation alimentaire que les ménages réfugiés ne bénéficiant pas de rations complètes et que les ménages autochtones.
- L'assistance alimentaire a un effet différentiel positif sur la consommation alimentaire des ménages dirigés par les femmes.
- L'évaluation n'a pas identifié de différences claires entre la consommation alimentaire dans les camps bénéficiaires de DGV demi rations et dans l'unique camp où la DGV a été remplacée par des distributions ciblées sur les PBS et des demi rations de deux mois en période de soudure.
- La consommation alimentaire des ménages s'est dégradée lorsque les rations ont été diminuées. Les ménages qui ne bénéficient pas de rations complètes sont moins nombreux, en proportion, que les ménages autochtones à avoir une consommation alimentaire acceptable.

²¹ Lors des entretiens menés à Amboko et à Gondjé, les ménages appartenants aux ethnies chrétiennes à vocation agricole ont indiqué que les ménages « musulmans » (terme utilisé pour désigner les arabes de Amboko) étaient les plus aisés. Ils ont notamment indiqué que beaucoup d'entre eux leur vendaient leur bois de chauffe ou leur main d'œuvre car ils « avaient plus de moyens » pour l'acheter ou engager des travailleurs journaliers.

- L'assistance alimentaire limite le développement de stratégies de survie de court terme, significatives d'une sécurité alimentaire précaire. Les réductions de rations se sont accompagnées d'une intensification de ces stratégies.

En définitive, l'assistance alimentaire a un effet positif sur la sécurité alimentaire des réfugiés lorsqu'ils bénéficient de rations complètes. Lorsque ces rations sont diminuées, la sécurité alimentaire se dégrade, même lorsque les réfugiés ont été présents pendant une longue période. Le modèle théorique d'évolution vers l'autosuffisance des réfugiés, qui se basait sur le maintien de la sécurité alimentaire des réfugiés malgré une baisse de l'assistance alimentaire, grâce au développement de moyens d'existence, est donc vérifié pour ce qui est des effets à court termes sur la sécurité alimentaire, mais pas pour l'évolution vers l'autosuffisance.

2.2 Moyens d'existence

72. Les effets et impacts de l'assistance alimentaire sur les moyens d'existence des familles ont été mesurés en analysant les sources de revenu des ménages et la répartition des ménages par niveaux de richesse. Un intérêt particulier a été porté à l'agriculture, s'agissant de la principale activité d'une grande majorité de ménages.

73. **Sources de revenus.** Le tableau 13 présente les différentes sources de revenus des ménages enquêtés lors de l'enquête d'évaluation 2012.

Tableau 13 : Sources de revenus par camp

	Moula (S1)	Amboko (S2)	Yaroungou (S3)	Villages (S4)
Vente de produits agricoles	74.1%	54.9%	77.1%	73.2%
Vente de produits d'élevage	34.6%	7.1%	30.2%	55.3%
Vente de la ration alimentaire	32.9%	50.7%	32.9%	1.2%
Petit commerce	52.8%	38.7%	67.4%	53.7%
Transformation et vente de produits agricoles (alcool, beignets,...)	20.3%	8.0%	21.3%	15.9%
Corps de métier (Maçon, charpentier, menuisier, soudure, forgeron, ...)	7.6%	7.6%	8.1%	6.1%
Travail journalier agricole	28.5%	6.7%	22.1%	18.7%
Travail journalier non agricole	13.2%	5.4%	10.1%	6.1%
Vente de bois de chauffe / charbon / paille	19.6%	6.7%	25.2%	7.3%
Vente d'autres produits de cueillette	3.8%	0.4%	16.0%	8.1%
Emploi ONG/PAM/HCR	5.1%	3.1%	2.7%	1.6%
Services (cineclub, moulin/décortiqueuse, charge de batterie, taxi moto, transport de marchandise, couture, coiffure...)	0.0%	1.8%	0.4%	0.8%

Source : Enquête d'évaluation 2012

74. **Agriculture :** La proportion de ménages qui pratiquent l'agriculture à Moula et à Yaroungou est semblable (respectivement 92% et 94%). Elle est inférieure à Amboko (74%), du fait de la présence d'un tiers de ménages arabes dans ce camp. La proportion de ménages autochtones qui pratiquent l'agriculture est de 98%.

75. Le tableau 14 présente les surfaces moyennes cultivées et la production moyenne de céréales par ménage lors de la dernière campagne agricole (seulement les ménages ayant déclaré pratiquer l'agriculture sont pris en compte).

Tableau 14 : Moyenne des surfaces cultivées et de la production céréalière par camp

	Moula (S1)	Amboko (S2)	Yaroungou (S3)	Villages
Surface cultivée (ha)	1,42	2,63	2,69	3,06
Céréales récoltées (kg)	258	543	330	976

Source : Enquête d'évaluation 2012

76. En moyenne, les autochtones ont obtenu en 2011 des récoltes bien supérieures aux réfugiés, notamment du fait de surfaces cultivées supérieures et de meilleurs rendements. Dans les camps, les surfaces cultivées lors de la dernière campagne agricole étaient très inférieures à Moula en comparaison avec les autres camps, et les agriculteurs de Amboko ont obtenu des meilleurs rendements que ceux des deux autres camps.

77. Les petites surfaces cultivées à Moula sont dues à trois facteurs. En premier lieu, ce camp est le plus récent des trois et 2011 était la troisième campagne agricole depuis l'arrivée des réfugiés, alors qu'elle était la septième à Amboko et la sixième à Yaroungou. D'après la description faite par les réfugiés interrogés et par le service Sécurité Alimentaire et Environnement du HCR de Goré, le développement de l'agriculture est progressif au fil des ans. Le manque de perspective sur leur avenir à court terme, et la nécessité de se dédier à d'autres activités comme la construction des abris, limitent les initiatives de développement d'activités économiques de moyen terme comme l'agriculture.

78. En second lieu, les agriculteurs de Moula et de Yaroungou avaient en 2011 un plus faible accès aux moyens de production, notamment les unités de culture attelée (UCA – voir chapitre 3). Les forts rendements obtenus à Amboko en comparaison avec les deux autres camps proviennent probablement de la couverture supérieure en UCA et en semences améliorées dans ce camp. Enfin, le camp de Moula a bénéficié de rations complètes jusqu'à la dernière campagne agricole comprise.

79. Le cas du camp de Gondjé montre que l'assistance alimentaire sous la forme de rations complètes de la DGV limite les initiatives des réfugiés de développement de l'agriculture. D'après les entretiens menés dans ce camp, et les données transmises par le service Sécurité Alimentaire et Environnement du HCR, Gondjé a connu un développement de l'agriculture beaucoup plus rapide que dans les autres camps²². Le camp de Gondjé est l'unique camp qui n'a reçu des rations alimentaires complètes que pendant la première année après sa création. Ce camp présente des caractéristiques favorables pour le développement de l'agriculture (terres disponibles, population de tradition agricole) qui ont sans aucun doute participé au développement de cette activité. Néanmoins, les

²² Depuis son installation, les ménages de Gondjé ont toujours produit une part plus importante de leurs besoins en céréales que tous les autres camps, à l'exception de Moula. Néanmoins, Moula est le camp qui a reçu une assistance en intrants agricoles la plus rapide de tous les camps. Par exemple, après trois ans d'installation, la couverture par l'assistance en UCA était de 60% à Moula, alors qu'elle était de 27% à Gondjé.

ménages interrogés dans ce camp ont expliqué que la réduction rapide de l'assistance alimentaire leur a fait prendre conscience très rapidement qu'ils devraient subsister en grande partie par leurs propres moyens pendant leur séjour au Tchad.

Autres sources de revenus

80. En dehors de l'agriculture, de l'élevage et de la vente des rations alimentaires, identifiées comme les sources de revenus les plus fréquentes, les réfugiés développent d'autres activités qui leur procurent des revenus et/ou leur fournissent de la nourriture. Ces activités sont essentiellement de court terme, avec en plus la fabrication et la vente d'alcool et le petit commerce. Les activités de court terme sont la vente de bois de chauffe ou de paille, le travail journalier agricole et non agricole (construction, fabrication de brique et travail domestique), la collecte de produits alimentaires sauvages (ignames, fruits sauvages) est le sexe de survie.
81. D'après les entretiens de focus groupes réalisés dans les camps, le niveau général de dépendance vis-à-vis de ces activités tend à augmenter au fil du temps, car les activités agricoles sont soumises à des contraintes croissantes qui limitent la production. Cependant, elles-mêmes sont également soumises à des contraintes croissantes, essentiellement liées à l'augmentation de la pression sur les ressources et de la concurrence pour le travail (voir chapitre 3). Elles ont également un impact négatif sur l'environnement²³. Les réfugiés ont expliqué dans tous les camps que ces contraintes augmentent lorsque les rations alimentaires sont réduites, et que les ménages doivent compenser les réductions de rations.
82. Le camp de Amboko, du fait de la forte proportion de ménages arabes ayant pour activité principale le commerce, présente des caractéristiques différentes de Amboko et Yaroungou et est moins agricole. Aussi, s'agissant d'un camp où une proportion supérieure de ménages sont aisés (voir plus loin l'analyse des niveaux de richesse), les stratégies de court terme, représentatives d'une certaine précarité, y sont moins développées (travail journalier, vente de bois de chauffe, vente de produits de cueillettes). On note que les ménages de Amboko sont plus nombreux, en proportion à obtenir des revenus de la vente des rations alimentaires. Cela est probablement lié, au moins en partie, à la distribution bimensuelle, pour laquelle les ménages reçoivent une quantité double, alors qu'ils ont une gestion de leurs ressources à court terme. Aussi, le camp de Amboko est situé proche du marché de la ville de Goré, et il est plus facile pour les réfugiés de vendre une partie de leur ration à bon prix.
83. Un autre indicateur des contraintes vécues pour le développement de moyens d'existence dans les camps de réfugiés est la grande mobilité des réfugiés. D'après les entretiens menés dans les camps, cette mobilité a pour but la recherche de conditions favorables pour le développement d'activités économiques. Cette mobilité s'exerce sur un rayon plus ou moins grand (des villages plus ou moins éloignés aux chefs lieu de région distants de plus de 100 km), pour des durées plus ou moins longues, allant de quelques jours à plusieurs

²³ D'après le HCR et l'ONDR de Maro, la zone de Yaroungou est celle qui a souffert l'impact environnemental le plus important. Les réfugiés ont défriché des zones forestières non pas pour l'agriculture, mais pour la vente de bois de chauffe et de bois d'œuvre.

mois. Le cycle de la DGV a un effet régulateur des migrations, car les réfugiés doivent se présenter lors des vérifications de liste avant les distributions. L'absence d'une personne pendant 2 cycles successifs entraîne sa radiation de la liste.

84. Un certain nombre de réfugiés se rendent également régulièrement en RCA, pour cultiver des terres fertiles, acheter des semences, acheter des produits qu'ils revendent au Tchad ou accéder à l'enseignement secondaire. On note aussi qu'un nombre important de personnes ont quitté définitivement les camps, comme conséquence des réductions de ration et des contraintes vécues pour le développement de moyens d'existence. Ce phénomène est particulièrement visible à Yaroungou, où la population est passée de plus de 15.000 personnes en 2006 à moins de 12.000 en 2009²⁴. L'arrêt de la DGV a sans aucun doute joué un rôle dans ce phénomène. Dans certains cas, des hommes sont partis seuls et ne sont plus revenus, laissant leur famille dans une situation de vulnérabilité accrue.

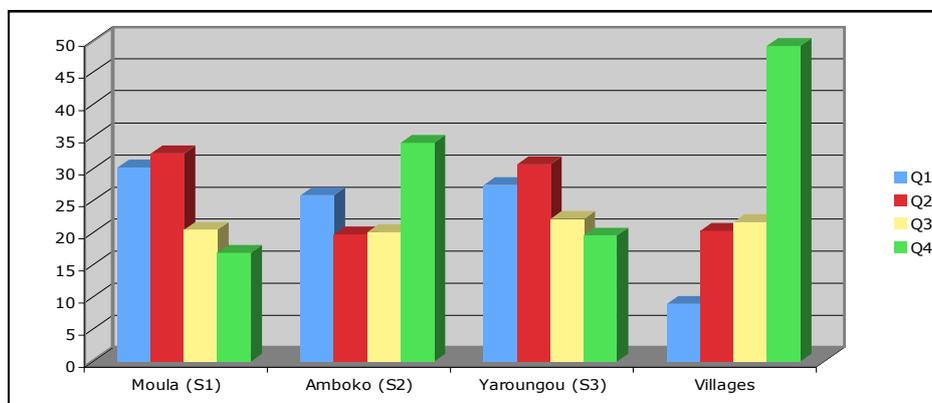
*"Tout ce que nous voulons du HCR c'est l'aide pour nous rapatrier."
Homme, Gonjé*

85. Les ménages autochtones dépendent également de ces stratégies de court terme, très peu développées avant l'arrivée des réfugiés, qu'ils ont dû initier avec la réduction de leur production agricole consécutive au partage de terre avec les réfugiés. Une proportion supérieure de ménages autochtones par rapport aux réfugiés obtient des revenus de la vente de produits d'élevage, ce qui indique que les ménages autochtones possèdent plus de capital en animaux. Quelques ménages autochtones obtiennent des revenus de la vente des rations distribuées. Il s'agit essentiellement de ménages mixtes réfugié-autochtone (le plus souvent femme réfugiée avec homme autochtone), pour lesquels le conjoint réfugié est bénéficiaire de la DGV.

Niveaux de richesse

86. La répartition des ménages selon le niveau de richesse est présentée dans le graphe suivant. Le niveau 1 représente les plus pauvres et 4 les plus riches (voir aussi Annexe 21 : résultats de l'indice de niveaux de richesse). Le calcul du niveau de richesse est basé sur le capital qu'ils détiennent.

Graphe 9 : Répartition des ménages par niveau de richesse



²⁴ Chiffres de populations fournis par le HCR.

87. Les camps de Moula et Yaroungou présentent des résultats semblables, avec une prédominance de ménages dans les catégories les plus pauvres (Q1 et Q2). La présence prolongée des ménages de Yaroungou, en comparaison avec ceux de Moula, ne leur a donc pas permis d'accumuler un capital plus important.
88. Les ménages de Amboko sont plus nombreux dans la catégorie des plus aisés, et moins nombreux dans la catégorie Q3, que les ménages des autres camps. Cela est principalement dû au fait que le camp de Amboko compte avec une forte proportion de ménages arabes commerçants, comme le montrent les analyses de corrélation de facteurs avec le niveau de richesse, présentées en annexe 21. Les ménages de Amboko possèdent plus de biens de confort, alors que ceux des autres camps possèdent surtout des biens productifs agricoles. Les analyses de corrélation montrent également que la possession de capital est corrélée avec la consommation alimentaire des ménages. Les ménages de Amboko ont une consommation alimentaire supérieure aux ménages des autres camps, entre autres facteurs du fait qu'ils possèdent plus de capital.
89. Les ménages de la population locale sont nettement plus nombreux, en proportion, dans la catégorie des plus aisés, et moins nombreux dans les catégories Q1 et Q2 que les ménages des trois camps de réfugiés. Ce résultat confirme les informations exposées sur les sources de revenus, qui indiquent que les réfugiés, même après 7 ans de présence, n'ont pas développé des moyens d'existence équivalents à la population locale.

Résultats relatifs au niveau de rétablissement des moyens d'existence des réfugiés

- La première activité économique développée par les réfugiés est l'agriculture. Néanmoins, après 7 ans de présence des réfugiés dans certains camps, le niveau de développement de leur agriculture est sensiblement inférieur à la population locale, en termes de surfaces cultivées et de rendements.
- A l'exception du camp d'Amboko qui présente des caractéristiques socio-économiques particulières, une proportion semblable de ménages réfugiés tirent des revenus de l'agriculture en comparaison avec la population locale. Néanmoins, les productions inférieures qu'ils reçoivent les conduisent à dépendre plus des activités de court terme, représentatives d'un niveau de précarité économique plus important.
- Les ménages réfugiés sont globalement plus pauvres que les ménages autochtones.
- En définitive, les ménages réfugiés, même après 7 ans de présence, ne sont pas parvenus à développer des moyens d'existence équivalents à la population locale.

Contribution de l'assistance alimentaire aux moyens d'existence

- Les dynamiques opposées de développement de l'agriculture dans les camps de Moula et de Gondjé montrent que l'assistance alimentaire influence le développement des activités économiques traditionnelles de moyen terme. Le bénéfice de rations complètes limite les initiatives des réfugiés pour développer ces activités et satisfaire plus vite leurs besoins de manière autonome. Néanmoins, le développement de ces activités dépend également largement de facteurs externes et d'actions spécifiques d'appui à ces activités (voir chapitre 3).
- L'assistance alimentaire limite le développement des activités précaires de court terme. Lorsqu'elle s'ajoute aux activités de moyen terme comme l'agriculture, les ménages ont un niveau supérieur de satisfaction de leurs besoins, et ils ont moins besoin de développer les activités de court terme.
- La réduction de l'assistance alimentaire, et les contraintes externes pour développer des moyens d'existence de moyen terme, ont conduit les réfugiés à intensifier les activités de court terme, elles même exposées à des contraintes. En définitive, les réfugiés n'arrivent

plus à satisfaire leurs besoins de base, ce qui les conduit à se déplacer de manière croissante, parfois définitivement. De ce fait, l'évolution vers une autosuffisance croissante envisagée dans le modèle théorique sur lequel se base l'évaluation, n'est pas confirmée.

- Les rations bimensuelles distribuées à Amboko conduisent à un plus fort développement du phénomène de revente des rations. Les réfugiés qui bénéficient de rations mensuelles les gèrent mieux.

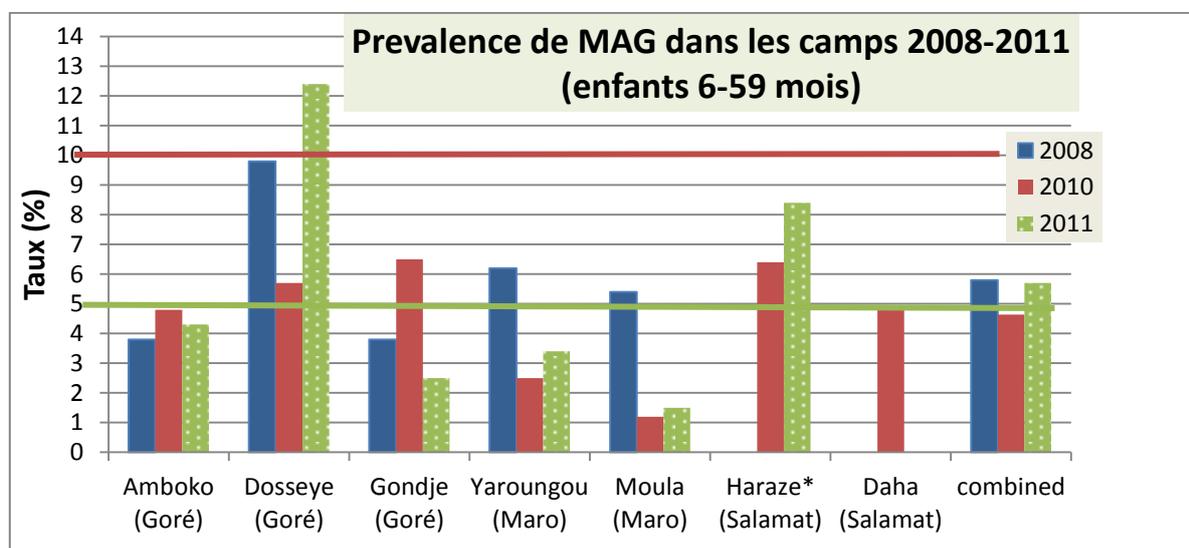
2.3 Nutrition

90. Comme précisé au chapitre 1, l'analyse de nutrition porte essentiellement sur la période 2008-2011.

Malnutrition aiguë

91. **Les taux de malnutrition aiguë²⁵** ont été acceptables pendant la période dans la plupart des camps. De manière générale, les 3 enquêtes nutritionnelles réalisées sont de bonne qualité mais ne sont pas totalement comparables.²⁶ Le graphe 10 présente les taux de malnutrition aiguë globale (MAG) dans plusieurs camps, comparée avec les seuils du HCR et de l'OMS²⁷ (<5% = acceptable, 5-9% = faible, ≥ 10% = sérieux). On précise que l'enquête de 2008 a été réalisée pendant la période de soudure, à une période pendant laquelle la malnutrition augmente. L'enquête de 2011 a aussi été réalisée environ 3 mois après le déplacement des camps de la zone de Haraze.

Graphe 10 : Evolution des taux de malnutrition aiguë globale dans les camps



(*Haraze' en 2010: tous les camps sauf Daha; En 2011: Données combinées pour Moyo et Koy)

²⁵ Le taux de malnutrition aiguë mesure le pourcentage d'enfants de 6 à 59 mois qui souffrent de malnutrition aiguë. La tranche d'âge des 6-59 mois est considérée comme la plus vulnérable à la malnutrition aiguë. De ce fait, ce groupe est pris en compte pour mesurer la sévérité de la situation pour l'ensemble de la population. La malnutrition aiguë se développe en quelques semaines seulement.

²⁶ L'enquête 2008 a été réalisée en période de soudure (juillet, août) ; l'enquête 2010 de octobre à décembre, après la période de soudure ; l'enquête 2011 à la fin ou juste après la période de soudure (août à octobre).

²⁷ Organisation Mondiale de la Santé.

92. A **Maro**, la situation est devenue globalement acceptable. A **Haraze**, la MAG est toujours restée en dessous du seuil « sérieux », mais est sensiblement supérieure à « acceptable ». Les camps de **Goré** présentent une situation contrastée : à Amboko et Gondjé les taux de malnutrition aiguë ont toujours été relativement acceptables. Ceux de 2010 sont légèrement plus mauvais car l'enquête a été réalisée après la période de soudure (on aurait pu s'attendre de ce fait à des taux plus faibles).
93. Bien qu'il n'existe pas de seuils formels, les taux de Malnutrition Aiguë Sévère (MAS), ont été faibles et acceptables tout au long de la période dans tous les camps. La majorité des enfants souffrant de malnutrition aiguë étaient émaciés^{28, 29}.
94. Le groupe d'âge le plus touché par la MAG est le groupe de moins de 30 mois (particulièrement à Dosseye^{30, 31}).
95. **La comparaison** avec les moyennes régionales de la population locale montre que la malnutrition aiguë était inférieure dans les camps pendant la période 2008-2011 (MAG Tchad 2006-2010 : 16%. MAG camps 2008-2010 : 5%. Voir aussi annexe 21, section B). Les comparaisons des taux de malnutrition entre les réfugiés et la population des villages situés à proximité des camps sont difficiles à réaliser, étant donné qu'ils n'ont pas été couverts par les enquêtes nutritionnelles.
96. Les enfants malnutris de la population locale ont toujours été inclus dans les programmes de traitement de la malnutrition (Programmes Nutritionnels Supplémentaires (PNS) et Programmes Nutritionnels Thérapeutiques (PNT))^{32, 33}. Bien que le statut de réfugié ou d'autochtone soit indiqué dans les registres des Centres Nutritionnels Supplémentaires (CNS) et des Centres Nutritionnels Thérapeutiques (CNT), aucune analyse spécifique par groupe n'a été réalisée. Les entretiens réalisés pendant l'évaluation ont révélé que la malnutrition augmente plus pour les enfants autochtones pendant la période de soudure, mais qu'en général, ils restent moins longtemps dans les PNS.
97. L'analyse de **l'évolution des taux de malnutrition aiguë en relation avec l'assistance alimentaire** montre des résultats contrastés (graphes 11, 12, 13). Étant donné que l'impact des variations d'alimentation sur la malnutrition peut prendre plusieurs mois à se manifester, les graphes 10, 11 et 12 indiquent l'évolution des rations de la DGV dans chaque camp trois mois avant et pendant les périodes de réalisation des enquêtes nutritionnelles.

²⁸ Action Contre la Faim. Rapport Final Enquêtes nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective Camps de réfugiés centrafricains Sud du Tchad. Juillet - Août 2008

²⁹ Peu d'enfants ont eu des œdèmes.

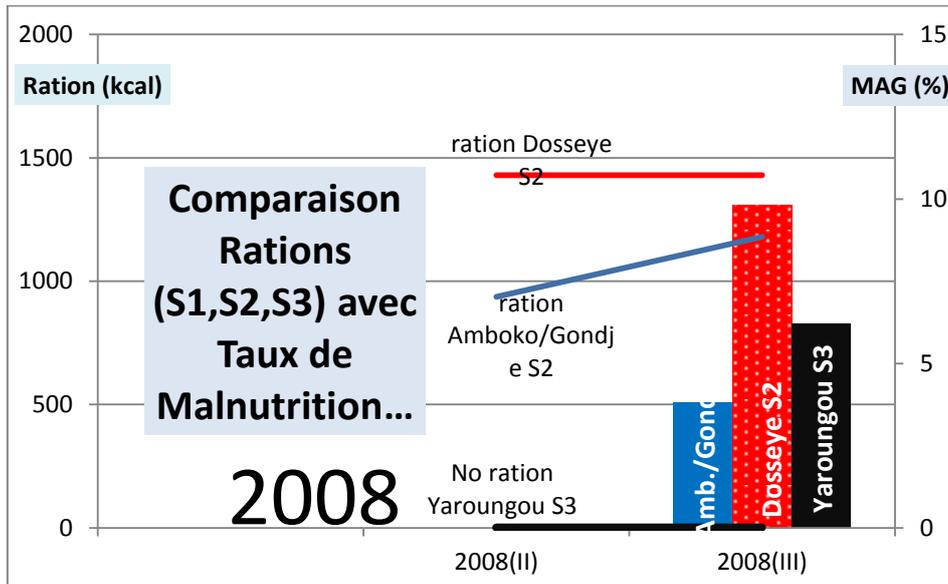
³⁰ Action Contre la Faim. Rapport Final Enquêtes nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective Camps de réfugiés centrafricains Sud du Tchad. Juillet - Août 2008

³¹ Facely Camara, UNHCR. Enquêtes nutritionnelles et de mortalité rétrospective dans les camps de réfugiés centrafricains au sud et sud-est du Tchad, 18 octobre au 14 décembre 2010. Février 2011

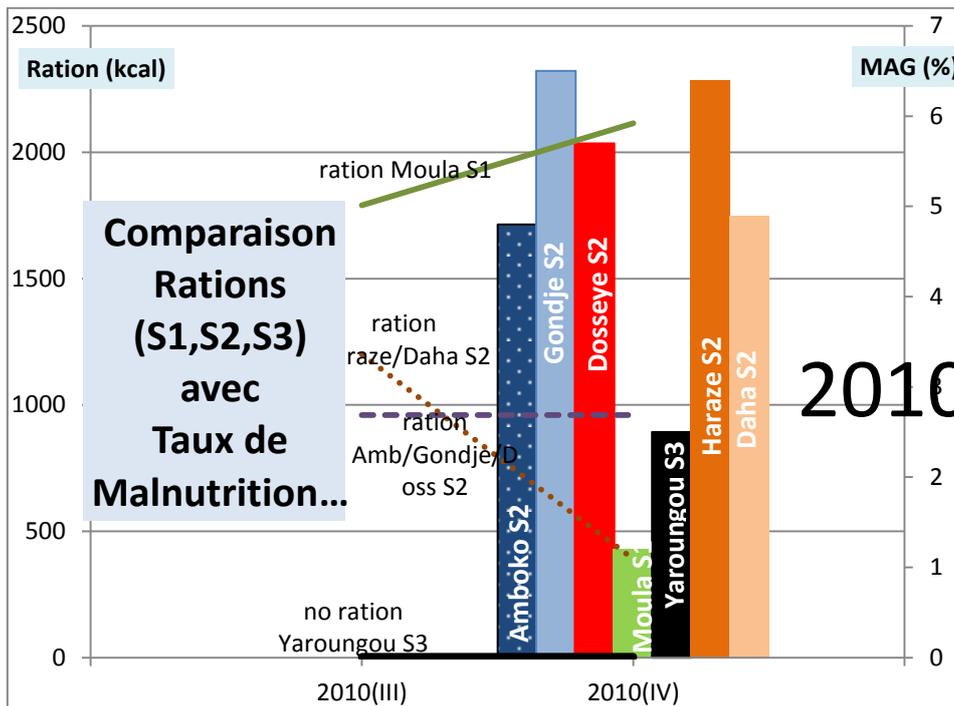
³² Entretiens avec la population locale et le personnel des CNT et CNS.

³³ PAM, UNHCR. Joint Assessment Mission (JAM) report. Review and Re-assessment of the Situation of Central African Refugees in Southern Chad. October 2009.

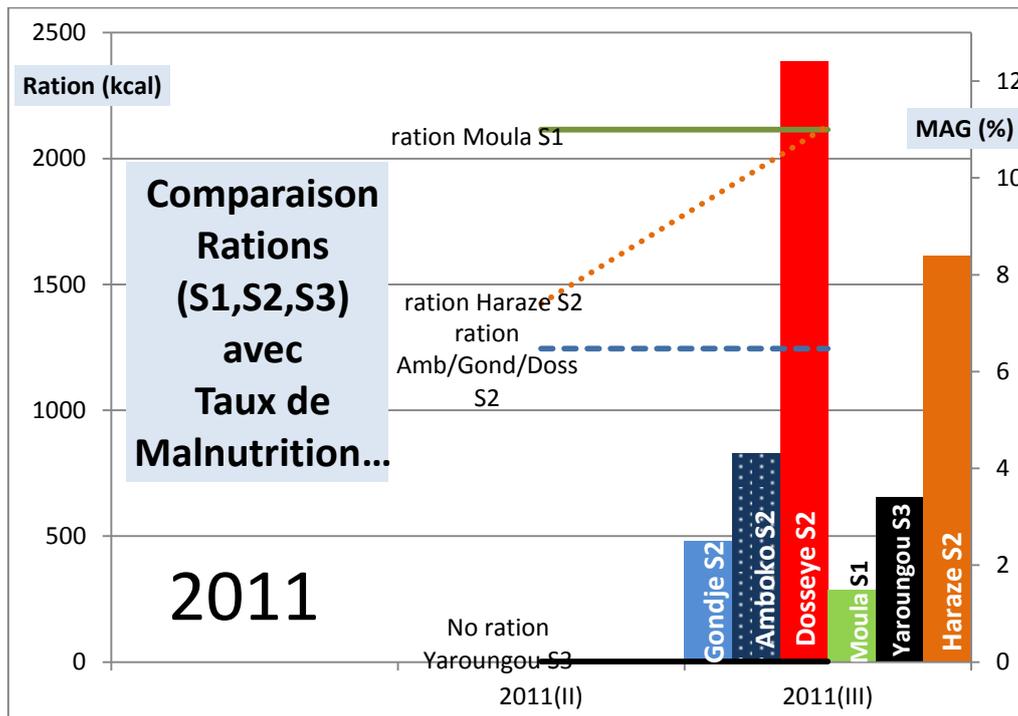
Graphe 11 : Comparaison entre les niveaux de MAG des camps en situation S1, S2 et S3. Enquête de 2008



Graphe 12 : Comparaison entre les niveaux de MAG des camps en situation S1, S2 et S3. Enquête de 2010



Graphe 13 : Comparaison entre les niveaux de MAG des camps en situation S1, S2 et S3. Enquête de 2011



98. Comme on l'a dit, les périodes de réalisation des enquêtes induisent des biais qui ne permettent pas de réaliser des comparaisons par camp entre les enquêtes. La comparaison des camps lors de chaque enquête en fonction des rations de la DGV distribuée permet néanmoins d'identifier les tendances suivantes :

- Le seul camp véritablement en situation S1 (Moula, enquêtes 2010 et 2011), montre le taux de malnutrition le plus faible.
- Les taux de malnutrition des camps en situation S2 sont variables. Les camps d'Amboko et Gondjé montrent des résultats proches à rations équivalentes, malgré des différences plus importantes en 2010 (taux supérieur à Gondjé). Le camp de Dosseye présente dans 2 enquêtes (2008 et 2011) un taux de malnutrition nettement plus élevé, malgré le bénéfice de rations équivalentes (2011) ou supérieures (2008). Ce résultat laisse penser que le camp de Dosseye est influencé par des conditions externes particulières (voir encadré sur Dosseye plus bas).
- Le seul camp en situation S3 (Yaroungou), montre une situation variable en comparaison avec les autres camps lors des 3 enquêtes. En 2008, le taux de malnutrition à Yaroungou est inférieur au taux de Dosseye, mais supérieur aux camps de Gondjé et Amboko, tous trois en situation S2. En 2010, la MAG à Yaroungou était supérieure à Moula (S1), et sensiblement inférieure aux camps en situation S2. En 2011, la MAG était toujours supérieure à Yaroungou en comparaison avec Moula, mais proche des camps en situation S2. On rappelle qu'à Yaroungou, la DGV a été remplacée par des distributions de rations de

1.800 Kcal aux PBS (2.000 personnes : 20% de la population du camp, auxquelles s'ajoute les FEA)^{34,35}.

- Les camps de la zone de Haraze, théoriquement en situation S1 mais avec des rations réelles distribuées très variables, souvent plus proches et parfois inférieures à des demi rations, avaient des taux de malnutrition du même ordre que tous les camps en situation S2 en 2010, et équivalents au camp de Dosseye et supérieurs aux camps de Amboko et Gondjé en 2011. Ces camps ont vécu des événements externes, comme la relocalisation des camps de Daha qui rendent difficile l'identification de tendances comparables aux camps des autres zones d'installation des réfugiés.

99. En définitive, la seule tendance nette observable, concordante avec les résultats exposés dans le chapitre sur la sécurité alimentaire, est l'effet positif que l'assistance alimentaire a sur la malnutrition lorsqu'elle prend la forme de distributions de rations complètes. Aussi, l'arrêt de la DGV à Yaroungou n'a pas eu d'effet négatif visible sur la malnutrition, ce qui laisse penser que, malgré les contraintes que les ménages ont rencontrées pour leurs activités agricoles dans ce camp (voir chapitre 3), ils ont développé des stratégies de survie qui leur ont permis de prévenir la dégradation de leur situation nutritionnelle. Cependant, comme on l'a vu plus haut, certaines de ces stratégies ne sont pas durables et sont significatives d'une précarisation de la situation de sécurité alimentaire qui a conduit à la reprise de la DGV en février 2012 à Yaroungou.

Malnutrition chronique

100. **Les taux de malnutrition chronique**³⁶ ont été mesurés à partir de 2008 et sont élevés dans tous les camps, et très élevés à Dosseye (voir graphe 14). Plus de 40% des enfants qui souffrent de malnutrition chronique à Dosseye sont sévères. Dans les autres camps, ils sont autour de un tiers (voir Annexe 21). Sur la période observée, presque tous les camps ont toujours eu des taux supérieurs au seuil de 30%. De manière générale, on n'observe pas d'amélioration de la situation, ni de tendances liées au niveau d'assistance reçue (S1/2/3). Le taux moyen de malnutrition chronique au Tchad est de 39% (MICS³⁷ 2006-2010), ce qui est proche des taux moyens dans les camps de réfugiés du Sud. Les hauts niveaux de malnutrition chronique dans les camps auraient pu justifier l'ajout dans les programmes successifs de l'objectif stratégique 4 de la stratégie du PAM de lutte contre la faim chronique.

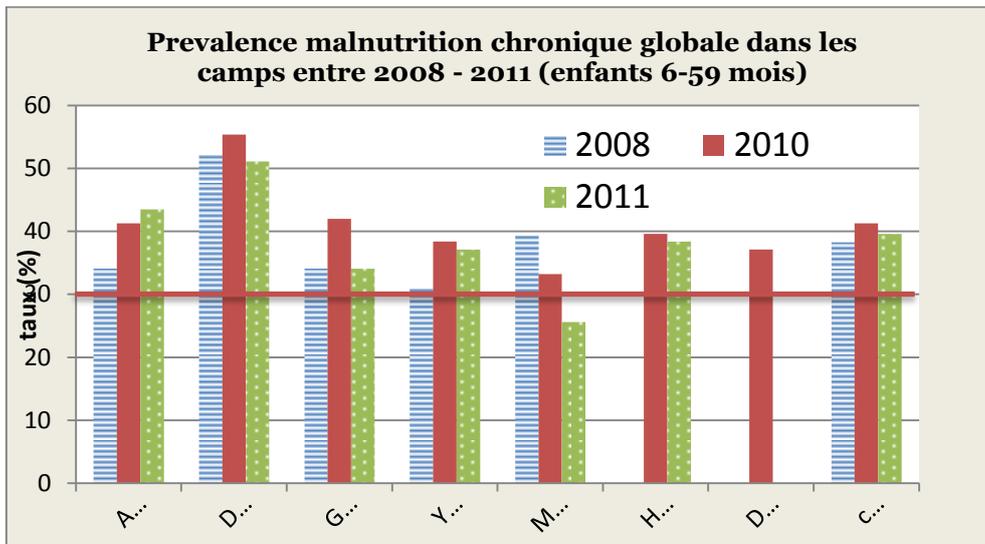
³⁴ PAM, UNHCR. Rapport d'évaluation rapide de la situation alimentaire des réfugiés centrafricains du camp de Yaroungou. Février 2012

³⁵ PAM, UNHCR. JAM. *PRRO 10510.0 - Assistance to Central African Refugees in Southern Chad*. Final Report. Juin 2008.

³⁶ Le taux de malnutrition chronique reflète le pourcentage d'enfants entre 6 et 59 mois qui ne parviennent pas à croître dans la mesure de leur potentiel génétique, sur le plan mental et physique. Il reflète des problèmes nutritionnels et de santé au cours d'une longue période (mois, années)

³⁷ Multiple Indicator Cluster Survey.

Graphe 14 : Evolution de la Prévalence de la malnutrition chronique globale

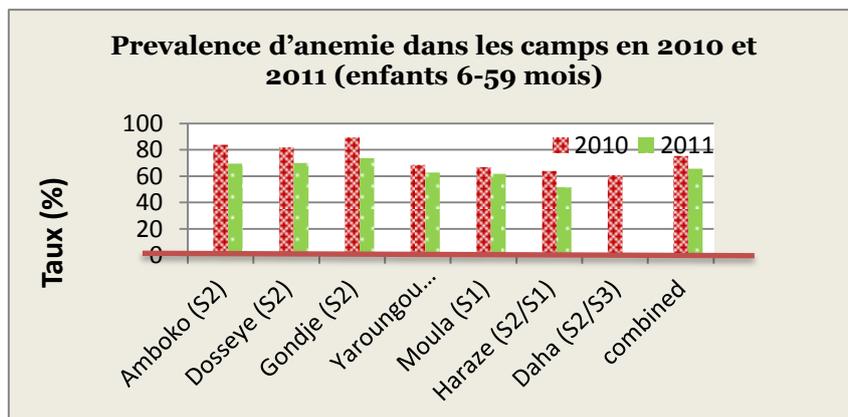


Note: les taux élevés à Dosseye réels et ne sont pas affectés par la morphologie des peulhs.

Anémie

101. **Les taux d'anémie** étaient élevés dans les camps en 2010 et 2011. Deux enfants réfugiés sur trois souffrent d'anémie. Tous les camps présentent toujours des taux élevés d'anémie, bien supérieurs au seuil de 40% (HCR/OMS; graphe 15), ce qui révèle un problème majeur de santé publique. Il est important de préciser que les mesures du taux d'anémie ont été réalisées pendant (2011) et après (2010) le pic saisonnier de paludisme.

Graphe 15 : Prévalence de l'anémie



102. La forte incidence de l'anémie est expliquée par un régime alimentaire pauvre (monotonie, faible teneur en fer), des hauts niveaux de fertilité^{38, 39, 40, 41}, et le paludisme. La prévalence du paludisme est très forte dans la région. Il

³⁸ Entretien avec le personnel de santé du HCR et des partenaires de mise en œuvre

³⁹ Calculs de rations alimentaires avec le programme NutVal 2006 et estimations des prises alimentaires.

⁴⁰ Hanna Mattinen, Asis K. Das. UNHCR PHHIV. PHHIV Mission Report Southern Chad 9 - 21 December, 2011.

⁴¹ UNHCR. Evaluation CS Yaroungou – note interne.

représentait en 2006 90% de la morbidité et de la mortalité dans le Sud du Tchad⁴². Il est à l'origine d'une large proportion de la morbidité chez les enfants de moins de 5 ans (voir Annexe 21, section D, graphe 1) avec des augmentations substantielles d'août à octobre (correspondant à la période de soudure), particulièrement à Moula et Yaroungou. Depuis 2008, cette tendance n'a pas changé. Il semble qu'au cours des 5 dernières années, il y ait eu une augmentation du paludisme, probablement liée aux inondations répétées dans les camps (voir annexe 21, section D, graphe 2). Cela expliquerait pourquoi les taux d'anémie ont été si hauts. Le déparasitage a été réalisé régulièrement, ce qui porte à croire que les infections intestinales parasitaires jouent un rôle limité dans les taux élevés d'anémie.

103. L'analyse des taux d'anémie en fonction des situations S1, S2 et S3 ne permet pas, comme pour la malnutrition chronique, de dégager un lien avec le niveau d'assistance alimentaire délivré.

Nombre et qualité des repas

104. **Nombre de repas** : dans la majorité des camps, le nombre de repas pris par enfant et par jour est faible, entre 2,5 et 2,7 (2010, 2011)^{43, 44, 45}, mais semblable aux moyennes du Tchad (2,5 repas/enfant de moins de 5 ans)⁴⁶. Cependant, la situation dans certains camps a été moins favorable, avec des enfants prenant en moyenne 1 à 2 repas/jour suivant les saisons. C'est en particulier le cas à Yaroungou, mais aussi à Dosseye, Daha et Haraze (2009⁴⁷, 2010⁴⁸, 2011^{49, 50}).

105. **Qualité des repas** : De manière générale, la qualité du régime alimentaire est pauvre, monotone, et pas adapté aux besoins des enfants en bas âge. La consommation de viande, de poisson, de fruits, d'œufs, de produits laitiers et de légumes a été faible au cours des dernières années^{51, 52, 53}. A Maro et Goré, les calculs de rations montrent qu'elles sont souvent déficientes en protéines, calcium, vitamine B2 et C. La teneur en fer n'a souvent atteint que 70 à 90% des

⁴² Nigel Pearson. Chad – A Country in Crisis Report of the follow-up visit, Inter-agency Health and Nutrition. Evaluation for UNHCR. January 2007.

⁴³ ACTED. Suivi Post-Distribution des vivres dans les 7 Camps de réfugiés centrafricains du Sud du Tchad. Rapport PDM n° 2. Période Novembre / Décembre 2011.

⁴⁴ ACTED. Suivi Post-Distribution des vivres dans les 7 Camps de réfugiés centrafricains du Sud du Tchad. Rapport PDM no 1. Période Septembre/Octobre - Novembre 2011.

⁴⁵ Rapport de Suivi Post-Distribution (SPD) dans les camps de Réfugiés Centrafricains au sud du Tchad. Janvier 2010.

⁴⁶ PAM TCHAD 2011. Analyse des données secondaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

⁴⁷ PAM, UNHCR. Joint Assessment Mission (JAM) report. Review and Re-assessment of the Situation of Central African Refugees in Southern Chad. Octobre 2009.

⁴⁸ Rapport de Suivi Post -Distribution (SPD) dans les camps de Réfugiés Centrafricains au sud du Tchad. Janvier 2010.

⁴⁹ ACTED. Suivi Post-Distribution des vivres dans les 7 Camps de réfugiés centrafricains du Sud du Tchad. Rapport PDM n° 2. Période Novembre / Décembre 2011.

⁵⁰ ACTED. Suivi Post-Distribution des vivres dans les 7 Camps de réfugiés centrafricains du Sud du Tchad. Rapport PDM no 1. Période Septembre/Octobre - Novembre 2011.

⁵¹ Entretiens avec des réfugiés.

⁵² PAM VAM. Evaluation de la Sécurité Alimentaire des Réfugiés Centrafricains et de la Population Hôte au Sud du Tchad. République du Tchad. Février 2011. Données collectées en Décembre 2010.

⁵³ ACTED. Suivi Post-Distribution des vivres dans les 7 Camps de réfugiés centrafricains du Sud du Tchad. Rapport PDM no 1. Période Septembre/Octobre - Novembre 2011.

« Recommended Daily Allowances for general population » (RDA) (voir Annexe 21, section E).

106. L'introduction d'aliments complémentaires pour les enfants de plus de 6 mois a été tardif et de faible qualité⁵⁴, mais comparable avec le reste du Tchad.⁵⁵ Les entretiens réalisés sur le terrain ont montré clairement que les rations complémentaires (CSB/huile/sucre), destinées aux enfants souffrant de malnutrition modérée et aux FEA, ont été largement partagées au sein des familles, et sont considérées comme une source de nourriture familiale supplémentaire.

Dosseye, un camp spécial

Dosseye est le camp où la MAG a presque toujours été la plus élevée, et n'est jamais passé sous le seuil acceptable de 5%. La situation s'est dégradée en 2011 avec une situation sérieuse. Néanmoins, les réfugiés ont reçu les mêmes rations que dans les camps voisins (S2), qui ont au contraire montré une amélioration des taux de MAG. Dosseye est majoritairement peuplé de peulhs, ethnie de pasteurs nomades/transhumants, peu représentée dans les autres camps. Une large littérature indique que la **morphologie de nombreux pasteurs est différente**, et que la mesure de la malnutrition avec les méthodes classiques de poids/taille peut donner des surestimations de la MAG. Des analyses complémentaires ont été réalisées avec un indicateur qui n'est pas affecté par les caractéristiques morphologiques : le MUAC. Les résultats ont montré que les taux de MAG de Dosseye étaient supérieurs au seuil acceptable en 2008 mais ont atteint ce seuil en 2011. Dans tous les cas, les taux de MAG de Dosseye restent supérieurs aux autres camps, mais sont peut-être moins alarmants que le signalent les enquêtes basées sur le rapport poids/taille (Annexe 21, section A).

Dosseye montre également le plus haut taux de **Poids Faible à la Naissance (PFN)** pour chacune des 4 dernières années, avec des taux supérieurs au seuil de 15% qui détermine un problème de santé publique (voir Annexe 21, section F). Ces taux élevés de PFN peuvent expliquer partiellement les taux élevés de malnutrition infantile à Dosseye. Les causes du PFN sont probablement liées à la forte proportion de maigreur, et peut être d'émaciation des femmes enceintes, de même qu'aux hauts niveaux de retard de croissance. Ces facteurs ont été avancés par le personnel de santé de Dosseye au cours des entretiens menés (les femmes enceintes perdent souvent du poids).

2.4 Protection

107. L'analyse des questions de protection des réfugiés doit être fondée sur la reconnaissance que le respect des droits de l'homme au Tchad reste extrêmement pauvre. Le Secrétaire général de l'ONU a noté avec franchise "l'insuffisance des mesures prises pour poursuivre les responsables de violations des droits de l'homme, en particulier lorsqu'ils appartiennent aux forces de sécurité tchadiennes,, une culture d'impunité quant aux violations des droits de l'homme persiste au Tchad."⁵⁶ Le Département d'Etat des USA a indiqué qu'en 2010 "la

⁵⁴ Les nourrissons âgés de 6 à 9 mois doivent recevoir du lait maternel et des aliments complémentaires de haute qualité nutritionnelle car le lait ne suffit plus à cet âge. Dans les camps l'introduction de ces aliments a été tardif et de faible qualité.

⁵⁵ UNICEF MICS 2006 - 2010. Résultats préliminaires. Décembre, 2010.

⁵⁶ Report of the Secretary-General on the protection of civilians in Chad (S/2011/278) 29 April 2011 <http://www.unhcr.org/refworld/country,,UNSC,,TCD,,4df0bd832,o.html>

police était corrompue et impliquée dans le banditisme, la prolifération des armes et l'extorsion. L'impunité des forces de sécurité était très répandue.”⁵⁷

Mécanismes de protection

108. La coopération entre le HCR et la CNARR a permis, en 2007, la création d'un corps spécifique de gendarmerie, le DIS, qui a pour mandat de protéger les réfugiés dans le pays. Les réfugiés et les parties prenantes rencontrés ont affirmé que le DIS a considérablement amélioré la protection des réfugiés ce que confirme le rapport du Secrétaire Général de l'ONU d'avril 2011 indiquant que “les patrouilles réalisées par le DIS ont été efficaces et bien perçues par la population locale et les bénéficiaires car elles facilitent la mise en œuvre de l'aide humanitaire”⁵⁸. De plus, près de 25 pour cent du personnel du DIS dans les cinq camps visités, y compris certains officiers supérieurs, sont des femmes. Les femmes réfugiées apprécient de pouvoir traiter avec des agents féminins du DIS. Les réfugiés ont également témoigné que le personnel du DIS sont généralement en mesure de communiquer dans les langues qu'ils parlent. Ils apprécient la manière diplomatique avec laquelle ils interviennent, en partenariat avec les comités réfugiés de résolution des conflits, pour résoudre les problèmes au sein des familles
109. Le DIS est un exemple encourageant de progrès réalisés par une agence étatique dans ce domaine. Les réfugiés ont indiqué qu'avant le déploiement du DIS, la gendarmerie était corrompue et utilisait parfois la violence. Cela n'est plus arrivé avec le DIS.⁵⁹
110. Chaque camp dispose d'un comité de volontaires, soutenus par le DIS, la CNARR et l'APLFT, qui réalisent des patrouilles de nuit. Le HCR leur a fourni des torches, des bottes, imperméables, sifflets et du thé et du sucre. Les réfugiés interrogés au cours de la mission ont salué le travail des vigiles. Les femmes font en particulier part d'une plus grande sécurité pendant la nuit en comparaison avec la période pendant laquelle la sécurité était assurée par la gendarmerie. Toutefois, les réfugiés se sont plaints du manque de capacités des comités de vigiles, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à un grand nombre d'éleveurs.
111. Cependant, des contraintes subsistent quant à la protection des réfugiés. Plusieurs témoignages ont indiqué que des membres des services de sécurité de l'Etat et de l'armée tchadienne entrent parfois dans les camps pour consommer de l'alcool, chercher les services de prostituées, ou rechercher des réfugiés soupçonnés de soutenir des mouvements rebelles de RCA ou d'être des coupeurs de route. En août 2011 le Représentant du HCR a exprimé ses préoccupations au Gouvernement Tchadien au sujet du non-respect du caractère civil et humanitaire de l'asile dans certains camps de réfugiés du Sud malgré les engagements juridiques du gouvernement à ce sujet. Il a indiqué que “en dépit des multiples

⁵⁷ 2010 Human Rights Report: Chad Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor 2010 Country Reports on Human Rights Practices Report April 8, 2011 <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2010/af/154338.htm>

⁵⁸ Report of the Secretary-General on the protection of civilians in Chad (S/2011/278) 29 April 2011 <http://www.unhcr.org/refworld/country,,UNSC,,TCD,,4df0bd832,o.html>

⁵⁹ Le JAM 2009 a publié que les réfugiés se plaignent du harcèlement par des gendarmes à l'intérieur des camps. UNHCR/PAM, 2009. p. 27.

campagnes de sensibilisation et interpellations, ces types d'incidents continuent d'être rapportés, spécialement à Goré".⁶⁰

112. Le PNUD, qui mobilise habituellement l'appui financier au DIS, n'a selon le HCR pas reçu de financement pour l'année 2012. Faute de financement spécifique, le HCR dégage actuellement des fonds destinés à ses programmes réguliers pour assurer la poursuite du travail du DIS. Il est prévu que les opérations du DIS soient progressivement intégrées dans les forces de sécurité tchadiennes diminuant ainsi le soutien financier requis de la communauté internationale. Plusieurs acteurs rencontrés, parmi lesquels le HCR, la CNARR, le DIS et l'APLFT ont fait part de leur crainte qu'une diminution substantielle ou une interruption des activités du DIS faute de financement pourrait avoir des conséquences graves pour la protection des réfugiés.

Mouvements des réfugiés

113. Comme décrit au chapitre 2.2, les réfugiés sont amenés à se déplacer hors des camps pour rechercher des conditions favorables au développement d'activités économiques et de revenus, terres fertiles, emplois, commerce,... ainsi que pour des visites familiales, l'éducation ou la santé.

114. Les déplacements des réfugiés sont soumis à l'autorisation de la CNARR sous la forme de sauf-conduits. Les réfugiés interrogés rapportent qu'il est facile d'obtenir ces sauf-conduits auprès des bureaux de la CNARR dans chaque camp, sans délai et sans frais et le HCR et la CNARR considèrent que le système fonctionne bien. Néanmoins, l'impossibilité d'obtenir un sauf-conduit pour se rendre en RCA semble être un défaut majeur dans le système et une négation de la réalité des mouvements transfrontaliers réguliers reconnus par le HCR et le PAM.⁶¹

115. Les entretiens menés avec les réfugiés ont permis de constater que beaucoup d'entre eux connaissent l'existence d'un programme d'assistance alimentaire au bénéfice des personnes déplacées dans le nord de la RCA. Etant donné le manque d'information et de contrôle sur les déplacements des réfugiés en RCA, il n'est pas exclu que certains réfugiés puissent bénéficier de ce programme. L'équipe d'évaluation n'a cependant pas collecté d'indices ou de preuves de cela. Une coordination accrue entre les programmes du Tchad et de la RCA du HCR et du PAM devrait être mise en œuvre afin d'identifier si des réfugiés bénéficient des programmes dans les deux pays.

116. Des difficultés liées au manque de respect du sauf-conduit par les autorités existent. La mission JAM 2008 indiquait que "certains réfugiés font face à des problèmes avec les autorités locales pendant leurs déplacements, même quand ils possèdent une autorisation de circulation".⁶² L'APLFT note qu'en 2011 "dans le cadre de leurs mouvements quotidiens, les réfugiés ont fait l'objet d'arrestations, de détentions arbitraires, d'arnaques commises par des agents des forces de l'ordre et de sécurité, bien qu'ils détenaient un sauf-conduit dûment délivré par la

⁶⁰ Tchad Bulletin d'Information Humanitaire Août 2011.

<http://ochaonline.un.org/OchaLinkClick.aspx?link=ocha&docId=1253677>

⁶¹ E.g. UNHCR/PAM October 2009, JAM, p 28

⁶² UNHCR,/PAM, June 2008, JAM, p.14

CNARR. Ceci entrave la liberté d'aller et venir clairement reconnue par la convention relative aux statuts des réfugiés ratifiée par le Tchad.”⁶³

117. De plus, de nombreux réfugiés pas toujours au fait de l'importance de ces documents circulent sans sauf-conduits. L'APLFT et le DIS sont régulièrement impliqués dans la gestion de cas de réfugiés voyageant sans saufs- conduits ce qui complique la gestion de la sécurité. C'est notamment le cas pour les mouvements transfrontaliers au vu de la difficulté de distinguer les réfugiés des autochtones qui souvent ne possèdent non plus de documents d'identité, ou encore pour évaluer les accusations faites par les services de sécurité de soutien des mouvements rebelles par les réfugiés.
118. D'une manière générale, et malgré l'existence des sauf-conduits, le HCR et la CNARR n'ont qu'un contrôle partiel des mouvements des réfugiés. Entre deux distributions alimentaire de nombreux réfugiés sont absents des camps (le personnel du HCR observe de nombreuses maisons vides lors de ses visites), sans que l'on sache si ils se sont rendus en RCA, pour quel motif, ou ailleurs au Tchad.
119. L'assistance alimentaire, en satisfaisant une partie des besoins de base des réfugiés, limite les besoins de déplacements et ainsi les risques de protection liés à ces déplacements.

Violences basées sur le genre

120. Selon l'APLFT, “Les types des violences basées sur le genre les plus fréquents dans les camps du Sud et Sud Est sont le mariage précoce et forcé, les mutilations génitales féminines (MGF), la violence domestique et les viols. La majorité des victimes sont des mineurs. Il y a une tendance à banaliser les cas de violences sexuelles et sexistes et à recourir uniquement à la conciliation et à ne pas encourager les victimes de SGBV à déposer plainte ou à introduire une action judiciaire adéquate pour préserver ou garantir leurs droits.”⁶⁴ Selon le Secrétaire Général des Nations Unies, “Les violences basées sur le Genre demeurent insuffisamment rapportées au Tchad. Cela n'est pas uniquement la conséquence des tabous qui empêchent l'identification des cas, mais cela vient aussi du fait que la plupart des incidents sont négociés et résolus par les leaders traditionnels en l'absence d'un système légal qui fonctionne.”⁶⁵ Le *Committee on the Elimination of Discrimination against Women* regrette que la plupart des cas ne soient pas rapportés et que ceux qui sont déclarés, sont résolus grâce à des mécanismes traditionnels. Ces mécanismes non transparents, et un système judiciaire fragile, contribuent à perpétuer un système qui favorise l'impunité pour les auteurs.⁶⁶

“Beaucoup de jeunes filles deviennent enceintes [hors du mariage] mais gardent le silence parce qu'elles ont peur”
Femme, Yaroungou

121. L'équipe d'évaluation a identifié les types de violences basées sur le genre liées aux moyens d'existence suivants.

⁶³ APLFT, 15 février 2012, Sub-project monitoring report, Part 2 – Narrative Reporting

⁶⁴ APLFT, 15 février 2012, Sub-project monitoring report, Part 2 – Narrative Reporting, pp.6 et 10

⁶⁵ Report of the Secretary-General on the protection of civilians in Chad (S/2011/278) 29 April 2011 <http://www.unhcr.org/refworld/country,,UNSC,,TCD,,4dfobd832,o.html>

⁶⁶ Committee on the Elimination of Discrimination against Women Fiftieth session 3 – 21 October 2011 Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women Chad. www.iwraw-ap.org/committee/pdf/50_concluding.../Chad.pdf

- **Violences conjugales après les distributions:** Selon de nombreuses sources, l'incidence de la violence conjugale augmente dans les jours qui suivent les distributions alimentaires. Le DIS et l'APLFT, ainsi que l'Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED)⁶⁷ et la majorité de ceux qui ont participé aux groupes de discussions ont identifié les violences post-distribution comme le plus grand problème de protection mais aucune analyse n'a été faite à ce sujet. Les conflits éclatent lorsque les hommes veulent obliger leur épouse à vendre une partie de la ration pour acheter de l'alcool et de la nourriture « de luxe » (viande, poisson), ou lorsqu'ils exigent d'avoir des rapports sexuels après avoir consommé de l'alcool.
- “Les femmes gardent les rations mais les hommes gaspillent tout pour acheter de l'alcool”
Femme, Yaroungou*
- **Problèmes rencontrés par les femmes lorsqu'elles sortent des camps,** pour ramasser du bois de chauffe, des ignames et autres produits sauvages. La réduction des rations a amené les femmes à intensifier ces activités, et par conséquent à sortir plus fréquemment des camps. Lors des entretiens menés avec des groupes de femmes et d'enfants, des conflits avec la population locale, notamment lors de la collecte d'ignames et de mangues, ont été décrits. Le rapport VAM de février 2011 signale qu'“il apparaît évident que les personnes qui vaquent à cette activité sont exposées à des dangers”.⁶⁸
 - **Sexe de survie / ‘vagabondage’:** De nombreux répondants (femmes et hommes) ont décrit comment des jeunes femmes réfugiées pauvres cherchent à obtenir des faveurs d'hommes autochtones afin de satisfaire leurs besoins de base, en particulier alimentaires en échange de rapports sexuels. Les personnes interrogées dans un village ont confirmé que des femmes du camp voisin viennent faire des propositions sexuelles aux hommes du village contre de l'argent.

Dégâts et actes de violence causés par les éleveurs

122. Lors de presque tous les entretiens menés et dans tous les camps, les personnes interrogées ont rapporté des problèmes pour la protection et les moyens d'existence causés par la présence saisonnière de transhumants, en particulier au moment de la récolte. Le phénomène est particulièrement apparent dans la zone de Maro, où beaucoup de réfugiés et d'autochtones font part de l'insuffisance et de l'inefficacité des mesures de protection de leurs champs. Plusieurs réfugiés et autochtones ont expliqué avoir réduit la quantité de terre qu'ils sèment lors des dernières années en raison des dangers posés par les « nouveaux éleveurs », un terme été utilisé par plusieurs personnes interrogées pour décrire des éleveurs arabes et zaghawas qui séjournent dans la région depuis une période récente, en comparaison avec les éleveurs traditionnels peulhs.
123. Chaque année de nombreux réfugiés et villageois de la région perdent une partie importante de leur récolte. Cela a un impact négatif sur leurs moyens de subsistance, leur sécurité alimentaire, et alimente une tendance au

⁶⁷ ACTED, Nov-Dec 2011, Suivi Post-Distribution des vivres dans les 7 Camps de réfugiés centrafricains du Sud du Tchad, Rapport PDM n° 2, p.29

⁶⁸ VAM de Evaluation de la Sécurité Alimentaire des Réfugiés Centrafricains et de la Population Hôte au Sud du Tchad VAM

découragement. Certaines femmes ont décrit que lorsque leurs champs sont envahis par les animaux, elles doivent se précipiter pour essayer de sauver une partie de leur culture ; or, généralement, elles n'ont pas de moyens de transport pour y arriver rapidement.

124. On note un effet particulier sur le manioc, particulièrement vulnérable aux dévastations par les animaux car sa culture s'étend sur la saison sèche, quand les transhumants sont présents dans la région. Cultivé par le passé dans la région et première culture et base de l'alimentation des réfugiés en RCA le manioc a disparu de la région.
125. La compétition entre éleveurs et agriculteurs sur l'accès aux ressources naturelles est une menace récurrente pour la stabilité politique et la bonne gouvernance au Tchad. Des tribus pastorales, qui ont souvent eu des relations antagoniques avec les agriculteurs, ont joué un rôle clé dans l'histoire troublée du Tchad depuis l'indépendance. Il y a aujourd'hui de forts liens politiques et économiques entre les leaders politiques du pays et certains groupes de transhumants. L'un des principaux produits d'exportation du Tchad est le bétail.
126. De nombreuses personnes interrogées ont fait part de leurs soupçons que les représentants des pouvoirs publics dans les zones de Goré et de Maro sont également propriétaires de troupeaux de bétail. Plusieurs réfugiés ont raconté qu'une année des éleveurs de la tribu Arabe Misseriya ont fixé le drapeau tchadien sur les cornes de leurs bêtes. Ceci a été interprété comme un avertissement - « nous avons un puissant soutien politique, nous faisons comme nous voulons ! » Les autorités ont mis en place des comités de gestion des conflits composés d'agriculteurs et d'éleveurs mais l'action de ces comités est limitée du fait de l'impunité accordée aux éleveurs. Certaines personnes rencontrées ont expliqué qu'il n'y avait pas d'avantage à se plaindre aux autorités parce que les fonctionnaires étatiques sont toujours du côté des éleveurs. D'autres personnes ont expliqué que les paiements d'indemnisation - très faible, 5, 000 FCFA pour un hectare de culture détruit - étaient ridiculement bas. Dans tous les cas, les éleveurs ont souvent refusé de payer les amendes imposées par les autorités.
127. L'évaluation n'a pas pu déterminer si le problème s'est aggravé avec l'arrivée des réfugiés. Néanmoins, certaines personnes interrogées ont déclaré que la présence des réfugiés et le fait que certains d'entre eux cultivent dans les couloirs de transhumance a provoqué une augmentation des cas de dévastation.
128. Le HCR reconnaît le problème depuis plusieurs années mais les acteurs impliqués dans la sécurité, y compris le HCR, le DIS et les comités de vigile, sont impuissants face à ce phénomène. L'ONU devrait reconnaître publiquement l'ampleur des violations des droits humains perpétrées par certains groupes d'éleveurs et le niveau d'impunité fourni par leurs alliés politiques. Il est important de reconnaître que les mécanismes existants pour résoudre le problème sont insuffisants. Des enseignements pourraient être tirés d'autres pays d'Afrique où les efforts pour concilier les éleveurs et les agriculteurs ont été priorités dans l'agenda politique.

Fabrication et vente d'alcool

129. Les visites réalisées dans les camps ont permis de constater que la fabrication et la vente d'alcool est une des principales activités économiques des femmes. L'alcool est fait à partir de nombreux végétaux, céréales (mil, sorgho, maïs, riz), tubercules (manioc), palmiers,... et une partie des récoltes et de l'assistance alimentaire est destinée à cela.

130. De nombreux ménages subsistent en partie ou essentiellement sur cette activité même si cet aspect de la vie économique est peu documenté.

Cependant, alors qu'elle rapporte des revenus à certaines familles, elle mobilise ceux des consommateurs, essentiellement des hommes (réfugiés et autochtones), aux dépens de la subsistance de leur ménage. Les conflits répétés causés par la consommation d'alcool ont entraîné l'interdiction de la fabrication et de la vente dans les camps. Il est néanmoins clair que cette interdiction n'a aucun effet.

"Nous buvons du billi billi pour oublier que nous sommes affamés"

Femme, Yaroungou

"Je fabrique du billi billi mais je ne bois pas. Les autres gaspillent leur argent mais moi je ne pense qu'à l'argent pour payer l'école pour mes enfants."

Femme, Yaroungou

2.5 Genre et les Structures Sociales

131. Hormis quelques activités spécifiquement dirigées vers les femmes, en particulier les FEA, la prise en compte du genre dans l'assistance alimentaire se manifeste par la réalisation des distributions de la DGV en majorité aux femmes. Bien que cela n'ait pas pu être vérifié, l'objectif principal de cette approche est de promouvoir une meilleure gestion des réserves alimentaires des ménages, et de limiter la revente des rations, les femmes étant considérées comme meilleures gestionnaires que les hommes. L'équipe d'évaluation a tout de même pu vérifier, au travers d'entretiens réalisés dans les camps, que les cas de vente pour une « mauvaise utilisation du revenu » (par exemple l'achat d'alcool), étaient beaucoup plus fréquents chez les hommes que chez les femmes. Comme on l'a vu plus haut, les distributions sont parfois suivies d'une augmentation des conflits conjugaux pour le contrôle de la ration.

132. Comme on l'a vu dans le chapitre 2.1 Sécurité alimentaire et moyens d'existence, l'évaluation a identifié un effet positif des DGV sur la consommation alimentaire des ménages dirigés par des femmes.

133. L'évaluation n'a pas identifié d'effets de l'assistance alimentaire sur les réseaux de solidarité. Les rations distribuées, au même titre que l'alimentation provenant d'autres sources, peuvent être utilisées pour aider des personnes ou des ménages vulnérables qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins seuls, ou qui à un moment donné rencontrent des difficultés pour accéder à l'alimentation.

134. La mesure dans laquelle les réfugiés bénéficiaires de l'assistance alimentaire partagent leurs rations avec des non bénéficiaires est difficile à déterminer. L'équipe d'évaluation a recueilli des témoignages faisant part que certains réfugiés qui vivent dans les camps ne bénéficient pas de l'assistance alimentaire. Il n'a pas été possible de vérifier cela, mais il semble clair que le HCR n'a pas la capacité de savoir sur une base quotidienne qui sont les personnes qui vivent dans les camps. Un aspect de la vulnérabilité qui n'est pas présent dans les documents du HCR, et qui a été rapporté au cours d'entretiens menés avec des réfugiés, est la question

des femmes réfugiées divorcées après un mariage avec un autochtone, parfois comme seconde épouse dans des mariages polygames. L'équipe d'évaluation a rencontré des femmes qui avaient été maltraitées et qui sont revenues vivre dans les camps après avoir divorcé. Leurs enfants, qui sont des citoyens tchadiens, ne bénéficient pas de l'assistance alimentaire et leurs mères doivent partager leur ration avec eux.

135. Le dispositif d'assistance aux vulnérables semble montrer des carences concernant un autre groupe de femmes vulnérables, les veuves. En principe, toutes les femmes non accompagnées avec enfants à charge ont droit au statut de personnes à besoins spécifiques. Néanmoins, l'équipe d'évaluation a rencontré des veuves avec plusieurs enfants qui avaient dans un premier temps été enregistrées comme PBS, et donc qui bénéficiaient d'une assistance particulière (assistance alimentaire à Yaroungou, articles non alimentaires, appui pour l'entretien de leur abris), et qui ont ensuite été exclues des listes de PBS de manière équivoque. Il est évidemment très difficile pour le HCR de vérifier la situation matrimoniale lorsque le concept du mariage est très fluide. Cependant, il semble que certaines femmes vulnérables ont été exclues de la catégorie de PBS, et donc de l'assistance alimentaire à Yaroungou, sans que leur situation ne soit correctement examinée.
136. Par ailleurs, de nombreuses femmes rencontrées pendant la mission ont expliqué ne pas comprendre les critères de définition des PBS, et donnent des réponses différentes lorsqu'on leur demande quels sont les critères utilisés par le HCR et la CNARR.

2.6 Relations entre réfugiés et population locale

137. Les réfugiés centrafricains ont généralement été bien accueillis par la population autochtone, et par les autorités locales. Celles-ci ont établi des comités d'accueil et d'insertion des réfugiés au niveau des sous-préfectures. La plupart des autochtones considère les réfugiés comme des 'frères'. La proximité ethnique et linguistique a favorisé le développement de relations sociales et économiques.
138. Plusieurs personnes âgées et représentants de parties prenantes rencontrés pendant la mission ont décrit un sentiment présent chez les autochtones, de compréhension de ce que signifie l'expérience d'être réfugié. Il existe également un sentiment de reconnaissance pour le bon accueil que les autochtones ont reçu lorsqu'ils ont eux-mêmes été réfugiés en RCA dans le passé, du fait des méthodes brutales employées pendant la présidence de Hissène Habré (1982-1990).
139. La population locale reconnaît certains effets positifs de l'installation des réfugiés. Des groupements mixtes (réfugiés/autochtones), formés par les ONG engagées dans l'appui à l'agriculture, ont reçu des semences, des UCA et des outils manuels. Des villageois ont reconnu avoir reçu des soins de santé gratuits à un moment où le personnel de santé ne vérifiait pas les cartes de réfugiés. Des réfugiés ont également prêté leurs cartes à des autochtones pour qu'ils puissent accéder gratuitement aux soins. Un centre de santé a été construit et équipé dans le village de Beure, qui prend en charge les réfugiés de Amboko et de Gondjé. Cela a facilité l'accès pour tous les villages proches de Beure, qui devaient auparavant se rendre à Goré, ce qui impliquait du temps ou des coûts de transport. Il en est de même pour l'éducation, un collège ayant été construit à Beure. Les commerçants tchadiens ont trouvé des nouveaux débouchés. Dans tous les camps visités, une

partie, voir la plupart des commerçants sont tchadiens et sont venus installer leur échoppe.

140. Malgré ce climat de relations entre réfugiés et autochtones généralement bon, des tensions existent. L'APLFT a notamment mis en garde contre "la persistance des attitudes discriminatoires à l'égard des réfugiés"⁶⁹. Les sources de tensions suivantes ont été identifiées au cours de l'évaluation :

- Conflits sur l'utilisation des parcelles agricoles : certains réfugiés se sont fait subtiliser des parcelles allouées déjà semées par des autochtones alléguant qu'ils n'avaient pas l'autorisation de les cultiver.
- Mauvais traitement des réfugiés qui travaillent comme journaliers dans les parcelles des autochtones : plusieurs réfugiés ont déclaré ne pas avoir reçu la somme convenue après avoir réalisé un travail.
- Femmes réfugiées qui réalisent des travaux domestiques dans les foyers autochtones, et qui reçoivent des mauvais traitements.
- Utilisation de la violence, ou menace de violence, pour empêcher les réfugiés de pratiquer la chasse et la pêche, ou vol du matériel de pêche.
- Discrimination contre les enfants réfugiés à l'école. Plusieurs réfugiés ont déclaré que leurs enfants avaient été injustement sanctionnés pour des allégations de vol, et pas suffisamment soutenu par les enseignants.
- Sentiment de discrimination de la part des autochtones, qui considèrent que les réfugiés vivent dans de meilleures conditions grâce à l'assistance qu'ils reçoivent. Par exemple, il semble que de nombreux autochtones croient de manière erronée que la plupart des ménages réfugiés possèdent des bœufs de labour et des motos

141. Quatre aspects liés à l'assistance alimentaire ont été identifiés. En premier lieu, selon des autochtones interrogés, on trouve sur les marchés une plus grande variété de produits alimentaires du fait de la revente d'une partie des rations distribuées. Ils ont cité le maïs, le haricot et l'huile. D'après les services de l'ONDR (l'Office National de Développement Rural tchadien), qui réalisent un suivi hebdomadaire des prix sur les marchés, les prix du maïs baissent toujours dans la semaine qui suit les distributions. C'était également le cas pour le riz lorsque les distributions ont inclus du riz.

142. En second lieu, des mariages ont eu lieu entre autochtones et réfugiés. Les conjoints(es) autochtones et leur famille ont bénéficié de l'assistance alimentaire des conjoints(es) réfugiés.

143. Puis, il semble qu'un certain nombre d'autochtones aient acquis le statut de réfugiés, et par conséquent le bénéfice de l'assistance alimentaire. Cela vient principalement de la difficulté à distinguer les réfugiés des autochtones. La proximité ethnique et linguistique, et le fait que beaucoup d'autochtones ne disposent pas de documentation, rend très difficile cette distinction. La JAM 2009 signalait des soupçons de présence de « faux réfugiés », pouvant être des autochtones qui se présentent comme réfugiés, ou des Tchadiens de retour d'exil

⁶⁹ APLFT, Février 2012, Sub-project Monitoring Report, Part 2 – Narrative Reporting, p.5

en RCA qui ont été enregistrés comme réfugiés.⁷⁰ Depuis lors, il n'apparaît pas de manière évidente que le HCR ait amélioré sa capacité à vérifier l'origine des personnes se déclarant réfugiées. Il est néanmoins difficile de mesurer l'ampleur du phénomène et son impact.

144. Enfin, la population locale a également bénéficié directement de l'assistance alimentaire, essentiellement de la prise en charge des enfants malnutris et de quelques actions de VCT. Les actions VCT, quoique limitées, ont permis d'appuyer des actions pertinentes au regard du contexte. Il s'agissait du maraîchage et de la riziculture irriguée. Ces deux activités représentent des alternatives intéressantes et avec un potentiel de développement important, à l'agriculture itinérante traditionnelle qui affiche ses limites. Des écoles ont également été construites sous la modalité VCT.

3. Comment l'assistance alimentaire aux réfugiés crée de l'impact ?

3.1. Le rôle des facteurs contextuels

Politique du gouvernement

145. En plus du cadre juridique favorable décrit au chapitre 1, les autorités tchadiennes sont favorables à une politique d'intégration et d'autosuffisance des réfugiés. Selon son secrétaire Général, la CNARR est partie prenante de la stratégie de transition mise en œuvre dans les camps de la zone de Goré (voir chapitre 3.3 Rôle des facteurs de mise en œuvre) et l'appuie du point de vue institutionnel. Cette politique se traduit par la liberté de mouvements accordée aux réfugiés sur le territoire et par la liberté pour les réfugiés de développer des activités économiques et d'accéder aux marchés même si des contraintes subsistent en pratique. L'opportunité pour les réfugiés d'évoluer vers l'autosuffisance est néanmoins limitée par l'insuffisance des terres octroyées par les autorités locales (voir plus loin).

Caractéristiques de la zone d'accueil des réfugiés

146. La région d'accueil des réfugiés a été marquée historiquement par une période d'instabilité politique des années 70 au début des années 90. Pendant cette période, de nombreuses familles de la région se sont déplacées, notamment en RCA. L'instabilité et les déplacements ont entraîné d'importantes modifications dans les moyens de subsistance de la population, notamment en ce qui concerne l'agriculture. Le système de culture itinérant sur brûlis, basé jadis sur des jachères longues (supérieures à 5 ans), s'est vu affecté par la réduction des durées de jachère, les agriculteurs ayant réduit leur périmètre d'action du fait de l'insécurité. Pendant cette période, la culture du coton a été presque abandonnée, et remplacée par d'autres cultures de rente (arachide et sésame). L'abandon du coton a entraîné une forte baisse de l'accès aux intrants agricoles, l'accès étant jusqu'alors assuré en grande partie par les crédits délivrés par la société cotonnière aux producteurs de coton pour les cultures vivrières. Les réfugiés se sont donc installés dans un contexte de diminution des rendements et de la

⁷⁰ PAM/UNHCR, October 2009, Review and Re-assessment of the Situation of Central African Refugees in Southern Chad.

production agricole. Selon les services de l'ONDR de Maro et de Goré, depuis quelques années les départements de la Nya Pendé et la Grande Sido sont régulièrement déficitaires en production céréalière, alors qu'ils étaient excédentaires par le passé.

147. Cette tendance a été accélérée par l'arrivée des réfugiés, avec qui les populations locales riveraines des camps ont partagé leurs terres. Selon de très nombreux réfugiés et personnes ressources interrogés, les terres octroyées aux réfugiés, du fait de leur extension limitée, ne permettent pratiquement pas la pratique des jachères. Les réfugiés mettent en œuvre traditionnellement le même système de culture itinérant, utilisant peu d'intrants, pour lequel le maintien de la fertilité des sols nécessite la pratique des jachères. En conséquence, les rendements et la production agricoles ont commencé à décliner après 2 ou 3 années de culture sans jachère.

*“Nous voulons revenir chez nous.
Le sol ici est très pauvre. Nous
avons fait de notre mieux, mais la
terre est épuisée”*
Homme, Yaroungou

148. Les populations locales riveraines qui ont partagé leurs terres sont également touchées. Pour une grande partie de la population réfugiée, qui base le développement de ses moyens d'existence en premier lieu sur l'agriculture, à l'exception des commerçants arabes et des éleveurs peuhls, il s'agit là de l'une des contraintes principales pour leur autosuffisance. De même, la destruction des cultures par les animaux d'élevage est une autre contrainte qui limite de manière significative les bénéfices des activités agricoles pour les réfugiés et la population locale, aussi bien dans les camps de Maro que Goré.
149. Au-delà des terres agricoles, l'arrivée des réfugiés a entraîné une augmentation de la pression anthropique sur l'ensemble des ressources naturelles. Bien que généralement considérées comme étant généreuses, surtout si on les compare avec d'autres régions d'accueil de réfugiés comme l'est du Tchad, ces ressources restent néanmoins limitées. La pression exercée sur les ressources entraîne une baisse de leur disponibilité. Par exemple, les femmes interrogées dans les camps de Amboko et Gondjé ont déclaré qu'elles doivent parcourir des distances chaque fois plus grandes pour ramasser du bois de chauffe.
150. Dans le même sens, la demande en main d'œuvre journalière est limitée et, l'importante offre de main d'œuvre proposée par les réfugiés crée une forte concurrence pour l'accès au travail journalier.
151. L'accès physique aux marchés ne souffre pas d'entraves. Tous les camps visités comptent avec un marché permanent dans le camp et sont proches de sites d'autres marchés permanents, notamment lorsqu'ils sont situés près des centres urbains de Maro et de Goré, ou hebdomadaires. Les réfugiés accèdent librement à ces marchés pour acheter les produits dont ils ont besoin, notamment alimentaires, et pour vendre des produits. D'après les informations collectées dans les marchés des camps les réseaux commerciaux fonctionnent et l'approvisionnement en produits alimentaires fonctionne. Des ménages qui en ont les moyens, en particulier certains commerçants, se rendent dans des centres urbains plus éloignés, par exemple Sarh et Moundou, ou en RCA, pour s'approvisionner à meilleur tarif.

Désastres naturels

152. Des inondations récurrentes depuis 2008 se sont produites dans la zone de Maro et ont particulièrement touché les réfugiés du camp de Yaroungou. Le HCR a évalué à 1.103 et 3.379 les personnes affectées par les inondations de 2010 respectivement à Moula et Yaroungou⁷¹, soit environ 21% et 32% de la population de ces camps. Toujours selon le HCR⁷² les inondations lors de la campagne de 2011 ont touché respectivement 5% et 42% de la population de Moula et de Yaroungou. Outre la perte d'une partie variable des récoltes pour la population concernée, et l'impact que cela a pu avoir sur sa sécurité alimentaire et ses moyens d'existence, ces inondations ont amené la population de ces deux camps à concentrer leurs cultures sur les zones non inondées au cours des dernières années. Cela a pour effet d'augmenter encore la pression sur les terres disponibles.
153. Enfin, l'agriculture est soumise aux pertes de cultures causées par les ravageurs et par le striga, qui, selon le Service Sécurité Alimentaire et Environnement du HCR à Goré, provoque chaque année des pertes significatives de production pour les ménages réfugiés et autochtones.

Importance de la problématique des réfugiés de RCA pour les acteurs présents au Tchad, au regard des autres besoins dans le pays

154. Depuis l'arrivée des réfugiés de RCA, le contexte du Tchad a été marqué par le développement de crises qui ont mobilisé les acteurs humanitaires. Il s'est agit notamment de la crise du Darfour, qui a entraîné l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés au Tchad⁷³ à partir de fin 2003, et de la déstabilisation de l'est du Tchad, de 2007 à 2010, qui a entraîné également des milliers de déplacements internes⁷⁴. Aussi, en 2012, une crise majeure due à la sécheresse pendant la saison des pluies de 2011 est en cours de développement.
155. La mobilisation sur ces crises, jugées prioritaires par rapport aux réfugiés de RCA, a limité la capacité des acteurs humanitaires et leur disponibilité pour intervenir dans le sud du Tchad. Cela a eu des conséquences pour la mise en œuvre de certaines modalités d'assistance alimentaire, notamment les VCT, et les programmes nutritionnels, qui ont souffert d'un déficit de maîtrise technique. Jusqu'en 2008, le traitement de la MAS a été réalisé à Gore et Maro par des partenaires spécialisés. Après leur retrait, des ONG non spécialisées (internationales et nationales) ont pris le relais, avec des défis importants concernant leurs capacités techniques (voir l'annexe 32). Ce déficit est également dû à l'absence d'école formelle de nutrition au Tchad, qui limite la disponibilité et la compétence technique des nutritionnistes. Cela a affecté la capacité technique du PAM, du HCR et de leurs partenaires.
156. La combinaison d'un environnement favorable pour une autosuffisance accrue des réfugiés, et des besoins importants à prendre en charge pour les autres crises vécues dans le pays, a également entraîné la réticence des bailleurs de fonds à supporter le programme d'assistance aux réfugiés de RCA. Les deux principaux

⁷¹ Amadou B. ; Rapport d'évaluation des dégâts causés par les inondations dans les camps de Moula et Yaroungou ; HCR ; septembre 2010.

⁷² Rapport d'impact des inondations dans les camps de Maro en 2011 ; HCR ; 2012.

⁷³ Leur nombre était de 281.000 en 2011 selon le HCR

⁷⁴ Ils étaient 180.000 en 2011 selon le HCR

donateurs du programme, les Etats Unis et la Commission Européenne (CE), rencontrés pendant l'évaluation, ont fait part de leurs réticences pour poursuivre l'assistance alimentaire aux réfugiés de RCA dans ce contexte qu'ils jugent favorable à leur autonomie. La CE ne soutient plus le programme d'assistance alimentaire depuis 2010, et s'est concentrée sur les programmes LRRD. Les personnes rencontrées pendant la mission ont averti que la CE ne prévoyait pas d'accorder de nouvelles subventions pour les réfugiés de RCA lorsque ces projets arriveraient à leur terme. Le manque d'engagement des donateurs s'est traduit par des sous-financements récurrents des programmes d'assistance alimentaires, qui ont eu des conséquences sur l'assistance mise en œuvre. C'est notamment le cas pour la DGV, pour laquelle les rations distribuées ont souvent été inférieures aux rations prévues (voir la valeur énergétique des rations effectivement distribuées par camp dans l'annexe 14), et pour les VCT.

Organisation des réfugiés et capacité d'influencer les décisions d'assistance

157. Tous les camps de réfugiés comptent avec un comité de gestion, qui participe à la planification et au suivi des différentes activités d'assistance, et qui représente les réfugiés auprès des différents acteurs de l'assistance et des autorités. Ces comités sont souvent composés de personnes ayant un fort leadership et une capacité de mobilisation, et une large compréhension des processus de prise de décision des acteurs humanitaires. Comme on l'a vu dans le chapitre 1, cela se traduit par la connaissance des exercices d'évaluation des besoins, et par la capacité d'organiser les réponses pour orienter l'analyse des besoins. Cela se traduit également par la mise en œuvre d'une forte pression pour le maintien d'un certain niveau d'assistance. Par exemple, les réfugiés du camp de Moula ont organisé une grève et des protestations qui ont conduit au report de la décision de réduction des rations de la DGV, qui finalement ont été réduite en février 2012, ce qui a provoqué de nouvelles protestations.

3.2. Le rôle des facteurs de mise en œuvre

158. Ce chapitre inclut une présentation des facteurs de mise en œuvre de l'assistance alimentaire, mais aussi de certains aspects d'autres secteurs du programme d'assistance aux réfugiés qui sont liés avec l'autosuffisance et l'intégration des réfugiés.

Stratégie de transition vers l'autosuffisance et l'intégration

159. Malgré les objectifs affichés dans les documents de projets du HCR et du PAM de favoriser l'autosuffisance des réfugiés et la recommandation de formuler une stratégie pour la sécurité alimentaire et l'autosuffisance des réfugiés dès 2008 (JAM 2008), il semble qu'il n'y ait eu jusqu'à une période récente ni stratégie ni vision commune entre les différentes parties prenantes sur le processus de transition vers l'autosuffisance.

160. La stratégie de sortie du PAM, et en particulier de la DGV, a été définie à partir de la formulation du programme IPSR 10510.0, qui prévoyait un retrait total de l'assistance alimentaire après deux ans d'assistance, tout en appuyant le

développement des moyens d'existence⁷⁵. Elle a évolué dans la formulation du programme IPSR 200059, qui prévoyait une réduction des rations après 3 à 4 ans et un retrait total de la DGV en fonction des analyses annuelles de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence.⁷⁶ Pour cela, le service VAM du PAM a réalisé régulièrement des enquêtes sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des réfugiés.

161. Pour ce qui est du HCR, il semble qu'il ne comptait pas avec une stratégie claire de transition vers l'autosuffisance jusqu'en janvier 2011, date à laquelle une stratégie a été proposée pour les trois camps de la zone de Goré à la suite de la réalisation d'une enquête socio-économique⁷⁷. Cette stratégie recommande l'arrêt de l'assistance alimentaire pour les ménages autosuffisants, estimés à 30% et recommande l'appui aux AGR pour leur permettre de compenser la perte des rations alimentaires, et l'appui aux activités productives.
162. Le nouveau programme IPSR du PAM qui a démarré au 1^{er} janvier 2012 s'appuie sur cette stratégie. Il prévoit l'arrêt de la DGV dans les 5 camps des zones de Goré et de Maro à partir du premier janvier 2013, et dans les deux camps de la zone de Haraze à partir du 1^{er} janvier 2014. La DGV sera remplacée par des distributions ciblées sur 24%⁷⁸ des ménages les plus vulnérables. Néanmoins, malgré cette convergence de planification, il semble qu'il n'y ait pas de consensus entre le PAM et le HCR pour l'arrêt programmé de la DGV, le HCR y étant opposé.
163. Au-delà de la question de l'évolution de l'assistance alimentaire, la stratégie formulée par le HCR en 2011 ne semble pas être une référence appropriée par l'ensemble des acteurs concernés. Elle n'est pas connue par certains acteurs clés (notamment de la Délégation de l'UE qui pourtant a montré un fort engagement pour appuyer la transition avec les programmes LRRD).
164. Auparavant, deux modèles de transition ont été appliqués :
- A Yaroungou, la DGV a été interrompue sur recommandation de la mission JAM 2006, suite à une période de 2 ans et demi de rations complètes. Elle a été remplacée par des distributions ciblées aux individus vulnérables identifiés par le HCR (PBS), et par des distributions de demi-rations pendant 2 mois en période de soudure. Les PBS sont identifiés sur des critères multiples de vulnérabilité pas uniquement liés à l'insécurité alimentaire. Ils sont appliqués sur des individus, alors que l'assistance alimentaire est ciblée au niveau des ménages. D'après les entretiens menés avec la CNARR et les réfugiés, ces critères ne sont pas clairement connus et compris. Ils ne semblent pas être une base adéquate pour l'identification de ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire. En parallèle, le HCR a interrompu ses activités d'appui aux moyens d'existence et d'accès aux services de base pour laisser place au programme LRRD mis en œuvre par COOPI. La DGV a été interrompue en même temps que la mise en place de systèmes payants pour la santé, l'éducation et l'eau potable.

⁷⁵ PRODOC IPSR 10510.0; PAM.

⁷⁶ PRODOC IPSR 200059; PAM.

⁷⁷ Enquête sur l'autosuffisance et les stratégies et moyens de subsistance des réfugiés centrafricains et des populations hôtes dans le département de la Nya Pendé ; The Graduate Institute, Center of Conflict, Development and Peacebuilding ; Janvier 2011.

⁷⁸ Ce chiffre de 24% a été déterminé par la mission de formulation du programme sur la base de l'enquête socio-économique de 2010, qui identifiait 12% de ménages très vulnérables. Le PAM a décidé d'élargir ce chiffre.

- Dans les camps de Goré, les rations complètes ont été remplacées par des demi-rations après une période allant de 1 à 4 ans suivant les camps. Le HCR a continué ses interventions d'appui aux moyens d'existence avec une combinaison entre appui traditionnel et programme LRRD. Les systèmes payants ont été mis en place pour l'éducation et l'eau potable, mais pas pour la santé.

165. La transition à Yaroungou a donc été menée à marche forcée si on la compare avec les autres camps, alors que l'appui aux moyens d'existence, et notamment de l'agriculture, y a été inférieur (voir plus bas tableau 15). L'équipe d'évaluation n'a pas eu accès au rapport de la mission JAM 2006 qui a recommandé l'arrêt de la DGV, et ne peut par conséquent pas se prononcer sur le bien fondé de cette recommandation. Cependant, le constat de dégradation des conditions de vie des réfugiés de Yaroungou, fait en 2012, qui a motivé la reprise de la DGV et de l'assistance pour l'accès à la santé, démontre que la transition a probablement été trop brutale. Aussi, COOPI est resté le seul acteur présent sur ce camp, et le HCR aurait dû maintenir un suivi régulier de l'évolution de la situation et une coordination plus forte avec COOPI pour identifier les besoins non couverts et y remédier. Il semble que l'approche mise en œuvre pour la transition dans les camps de Goré, plus progressive, soit considérée comme plus pertinente par l'ensemble des acteurs rencontrés. Elle devrait permettre aux réfugiés de ces camps d'être mieux préparés au retrait progressif de l'assistance alimentaire et à leur intégration dans les systèmes de recouvrement des coûts. Le suivi qui a fait défaut à Yaroungou devra néanmoins être réalisé de manière plus efficace dans ces camps, afin d'identifier une éventuelle dégradation de la situation et de pouvoir y remédier.
166. Au-delà de la planification du retrait de la DGV, de l'appui aux moyens d'existence et de la mise en place de systèmes payants pour les services sociaux de base, il semble qu'il n'y ait pas de consensus sur les objectifs à atteindre pour la transition en termes de standards de sécurité alimentaire et d'accès aux services sociaux de base. Les parties prenantes du projet LRRD à Yaroungou, l'Union Européenne et COOPI, défendent l'idée que le retrait de l'assistance implique nécessairement une diminution des standards. Les entretiens menés avec le HCR ont permis de constater que ce postulat n'est pas partagé. Le HCR considère en effet que la transition ne devrait pas se traduire par une dégradation des conditions de vie des réfugiés. Cette position semble manquer de cohérence, si l'on considère que l'objectif maximum d'autosuffisance qui pourrait être théoriquement atteint est marqué par les conditions de vie de la population locale, et que celles-ci sont souvent inférieures aux standards de l'assistance humanitaire. Ce manque de consensus alimente les difficultés pour adopter une démarche commune de transition vers l'autosuffisance. L'opposition entre le HCR et le PAM d'une part, et l'Union Européenne et COOPI d'autre part, concernant la reprise de l'assistance à Yaroungou en est une bonne illustration.
167. Ce manque de consensus a également un effet négatif sur la participation des réfugiés dans le processus de transition. Ceux-ci montrent une forte opposition à toute baisse de l'assistance. Si les parties prenantes de l'assistance et de la transition n'adoptent pas les mêmes postures, il devient très difficile d'obtenir leur adhésion. Les étapes de la transition doivent être connues à l'avance par les réfugiés, pour qu'ils puissent les anticiper. Cela implique une stratégie de

communication avec les réfugiés bien établie, qui est impossible en l'absence de consensus.

Partenariat entre le PAM et le HCR

168. Les MoU de 2002 et de 2010 passés entre le PAM et le HCR définissent un cadre précis de partenariat et de distribution des responsabilités et des tâches entre les deux agences. L'évaluation a identifié deux dispositions prévues qui n'ont pas été mises en œuvre et qui ont eu un effet négatif sur l'utilisation par les réfugiés des rations distribuées. Le HCR n'a pas mobilisé d'aliments frais, et le PAM n'a pas pris de mesures pour faciliter la mouture des céréales. En conséquence, les réfugiés ont dû vendre une partie des rations pour financer l'achat de nourriture complémentaire et la mouture des céréales. Il est important de préciser qu'aucune mission JAM n'a recommandé ces dispositions.
169. L'évaluation a décelé, au cours des entretiens réalisés avec le personnel du PAM et du HCR, des divergences quant à l'arrêt progressif de la DGV planifié par le PAM malgré la stratégie élaborée en 2011 qui recommande l'arrêt de l'assistance alimentaire pour les ménages autosuffisants. Le HCR y est opposé et base cette position sur le constat que des réfugiés choisissent de retourner spontanément en RCA car ils ne parviennent pas à satisfaire correctement leurs besoins, bien que des conditions de sécurité favorables ne soient pas clairement établies pour cela.
170. L'analyse de l'appui aux moyens d'existence présentée plus bas montre que tout n'a pas été fait pour promouvoir le développement des moyens d'existence des réfugiés. Etant donné l'objectif consensuel (HCR, PAM, gouvernement, donateurs,...) de promouvoir l'autosuffisance des réfugiés de RCA, la satisfaction des besoins des réfugiés devrait donc être promue au travers d'un soutien plus important au développement des moyens d'existence, et non par le maintien de l'assistance.
171. En plus de l'absence de consensus sur cette question, les entretiens menés avec le personnel du PAM et du HCR ont permis de percevoir un manque de confiance mutuelle. Cela a notamment pour conséquence la difficulté de prendre des décisions communes en dehors des recommandations faites par les missions JAM. D'après les personnes du PAM et du HCR interrogées au cours de l'évaluation, les décisions importantes concernant l'assistance alimentaire doivent nécessairement être recommandées par une JAM. Les JAMs basent leurs analyses et recommandations sur l'ensemble des données et enquêtes disponibles, notamment les enquêtes nutritionnelles mises en œuvre par le HCR ou par d'autres agences, les données disponibles sur les moyens d'existence des réfugiés, les enquêtes de suivi et évaluation de l'assistance alimentaire (Post Distribution Monitoring – PDM, et Food Basket Monitoring – FBM) et les enquêtes du service Vulnerability Analysis and Mapping (VAM) du PAM. Les autres études réalisées, à l'exception de l'enquête socio-économique de 2010 dans les trois camps de la zone de Goré, qui est reconnue comme une référence pour tous les acteurs rencontrés, ne bénéficient pas de la reconnaissance suffisante pour permettre la prise de décision. Des missions JAM ont été réalisées régulièrement jusqu'en 2009 (en 2004, 2006, 2008, 2009)⁷⁹. L'absence de mission depuis lors a rendu difficile la prise de décision consensuelle et ce malgré la célébration de réunions de coordination semestrielles entre les 2 agences au niveau des bureaux pays, et

⁷⁹ Une mission JAM a été réalisée en 2011, mais n'a pas donné lieu à la rédaction d'un rapport.

d'une coordination constante, et semble-t-il efficace, dans les sous-bureaux de terrain. En l'absence d'un climat de travail plus consensuel, le respect de la régularité des missions JAM est essentiel pour permettre la prise de décision.

172. Pour les programmes nutritionnels, la collaboration entre le HCR et le PAM au niveau des bureaux de Ndjamena s'est améliorée au fil des ans et peut être qualifiée de bonne. Le financement conjoint de projets divers (ex: enquêtes en 2010 et 2011, PDM en 2011) ont illustré un bon partenariat. Toutefois, la collaboration entre les sous-bureaux des 2 agences a été limitée. Le responsable du secteur santé et nutrition du HCR a travaillé de manière bien coordonnée et avec le responsable du PAM de Goré au cours des 5 dernières années, mais n'a eu aucun contact avec les sous-bureaux du PAM de Maro et dans le Salamat.
173. Dans une certaine mesure il y a eu un manque de collaboration, de flexibilité et de compétence dans les programmes PNS et PNT pour prendre certaines décisions pertinentes. Du fait du manque de produits thérapeutiques (PlumpyNut par exemple) des enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été exclus de tout programme d'alimentation, et ont été laissés sans traitement. Le PAM n'a pas permis au partenaire d'exécution d'inclure temporairement ces enfants dans les PNS (parce qu'ils n'étaient pas atteints de malnutrition aiguë modérée)⁸⁰ et les partenaires d'exécution n'ont pas réussi à transférer ces enfants temporairement dans les PNT.

Efficiences de la mise en œuvre des programmes

Assistance alimentaire

174. Comme on l'a vu précédemment, du fait des sous-financements récurrents, les rations distribuées ont été très souvent inférieures aux prévisions.
175. En plus des rations effectivement distribuées, les difficultés de financement ont eu un effet sur les activités de **suivi et évaluation** du programme d'assistance alimentaire. Ces activités ont été pratiquement inexistantes jusqu'en 2010, et le bureau de Goré qui gère l'assistance alimentaire des trois zones de Goré, Maro et Haraze n'a compté avec un agent de suivi-évaluation qu'à partir de avril 2011.
176. L'absence de suivi et évaluation jusqu'en 2010 n'est pas uniquement dû au manque de financement. Le programme a souffert d'un **déficit de pilotage**, qui s'est caractérisé jusqu'en 2010 par une gestion réalisée depuis Ndjamena, par une attention insuffisante portée au programme du fait de l'énergie investie par l'ensemble des acteurs sur le programme de l'est du Tchad, et par l'absence de réalisation de mission JAM depuis octobre 2009. La gestion du programme par le PAM et la coordination avec les autres parties prenantes semblent néanmoins avoir connu une nette amélioration depuis l'installation d'un chef de programme sud basé à Goré.
177. Suite à la mission JAM d'octobre 2009, le PAM et le HCR ont décidé de mettre en place des **rations bimensuelles** dans les trois camps de Goré, à partir d'octobre 2010, afin de réduire les coûts de distribution financés par le HCR. Cette mesure n'a pas été appliquée aux camps de Maro. Les rations bi mensuelles peuvent entraîner une augmentation des quantités de vivres vendues par les bénéficiaires, qui gèrent souvent leurs ressources sur le très court terme.

⁸⁰ La décision du PAM n'a pas été fondée sur la pénurie de CSB car cela a permis (et permet encore) aux enfants de 5 ans souffrant de MAM d'être inclus dans le PNS.

178. Comme on l'a vu dans le chapitre 1.3, hormis les programmes nutritionnels, **l'assistance alimentaire a pris essentiellement la forme de la DGV**. Les résultats exposés au chapitre 2.1 montrent que la DGV en rations complètes peut avoir un effet négatif sur le développement des moyens d'existence, et donc sur l'évolution vers l'autosuffisance des réfugiés. Les modalités alternatives n'ont été que très peu développées. La modalité VCT n'a été mise en œuvre que de manière très limitée, du fait des déficits de financement des programmes, du manque de partenaires intéressés par la mise en œuvre de cette modalité, et de l'absence de financement complémentaire pour prendre en charge les coûts de non vivres nécessaires à la mise en œuvre des projets (semences, outils, infrastructures hydro-agricoles,...).
179. Cette modalité aurait pu être très pertinente comme mesure de transition après l'arrêt de la DGV à Yaroungou. Elle aurait permis de maintenir un volume d'assistance supérieur aux seules distributions aux vulnérables, et d'offrir des opportunités de travail dans un contexte de forte concurrence de l'offre de main d'œuvre journalière. Les transferts monétaires n'ont pas été envisagés comme alternative à la DGV. Le HCR, au travers de CARE, appuie depuis 2011 12% de ménages considérés comme les plus vulnérables dans les trois camps de Goré, avec des transferts monétaires conditionnés à l'éducation et le suivi sanitaire des enfants, et au paiement des abonnements mensuels des systèmes d'eau potable. Une mission d'identification du PAM sur la modalité Cash & Voucher a eu lieu juste après la mission d'évaluation. C'est la première fois que cette modalité d'assistance alimentaire est envisagée par le PAM depuis l'arrivée des réfugiés, malgré que le phénomène de revente d'une partie des rations pour couvrir des besoins alimentaires et non alimentaires ait été identifié depuis longtemps.
180. Deux projets de cantines scolaires ont été mis en œuvre dans la région, de manière indépendante du PAM⁸¹. L'équipe d'évaluation n'a pas obtenu d'informations détaillées sur ces projets qui ne rentraient pas dans son mandat. Toutefois, les ménages réfugiés rencontrés dans les trois camps ont fait part de manière répétée de leur satisfaction pour ces projets, qui ont, selon eux, eu un effet positif sur l'alimentation et l'éducation de leurs enfants.
181. Pour ce qui est des programmes nutritionnels, Les données produites par **les différents systèmes de suivi manquent de cohérence**, ce qui pose un problème important pour les PNS (voir annexe 30). La manière dont les données sont utilisées par les différentes organisations, et les mesures de contrôle de qualité mise en place par le PAM et le HCR ne sont pas claires. Les différences dans les données peuvent être considérables, ce qui rend difficile de tirer des conclusions à partir de ces systèmes d'information.
182. **Couverture des programmes nutritionnels** : Selon Sphere 2011, le standard pour la couverture des programmes nutritionnels est fixé à >90%, puisque les sites des programmes sont normalement proches des camps de réfugiés. Deux enquêtes fiables (2008 et 2011) ont mesuré la couverture telle que définie par Sphere. Les résultats pour le taux de couverture des PNS ou PNT, étaient :

⁸¹ Un projet de l'UNICEF a appuyé 11 cantines scolaires dans les trois camps de Goré et 8 villages proches de 2006 à 2011. Un autre projet, financé par l'ambassade de France et mis en œuvre par Africare, a appuyé des cantines scolaires dans les trois camps de Goré en 2009 et 2010.

- Amboko et Gondjé combinés : 26% (2008) ; Amboko 21% et Gondjé 12% (2010).
- Dosseye : 39% (2008) et 36% (2010).
- Yaroungou : 14% (2008) et 12% (2010).
- Moula : 29% (2008) et 55% (2010).

Ces résultats montrent que la couverture a été très faible avec très peu d'amélioration entre 2008 et 2010, et que des problèmes d'acceptabilité et de qualité ont existé (y compris le dépistage et la participation).

183. Le dépistage et la surveillance de la situation nutritionnelle ont été irréguliers⁸² dans plusieurs camps, malgré les recommandations qui apparaissent dans différents rapports depuis 2008^{83, 84, 85, 86, 87}. Le dépistage nutritionnel a été réalisé de différentes manières et a manqué d'uniformité, allant du dépistage actif ménage par ménage, au dépistage opportuniste (passif) des enfants lors de la vaccination. Les recommandations des JAMs 2008 et 2009 n'ont pas été suivies⁸⁸.

184. Paludisme et anémie : Les diagnostics et le traitement de l'anémie ont été problématiques. Depuis des années les centres de santé n'ont pas de possibilités de faire le dépistage de l'anémie en dehors des signes cliniques. Ils n'ont pas non plus la possibilité de transfuser⁸⁹. Des pénuries de fer ont été régulièrement signalées dans la plupart des camps^{90, 91}. Le traitement du paludisme dans les camps est devenu, dans une certaine mesure, problématique. Les femmes non enceintes (des mères pour beaucoup d'entre elles) et les enfants de plus de 13 ans ont surtout accès aux régimes de traitement obsolètes ou contraignants⁹². Bien que des efforts importants ont été faits pour réduire l'incidence du paludisme (et donc de l'anémie) à travers des pulvérisations et la provision de moustiquaires, les résultats ont été médiocres. Les résultats de l'enquête 2011 qui affirment que 80%

⁸² Certains dépistages ont été faits depuis 2009 à Gore, mais ils ont été incohérents à Haraze et Daha. À Yaroungou aucun dépistage nutritionnel n'a été fait depuis 2008 (en raison du manque d'incentives pour CHW) et à Moula, il a été fait seulement dans les 1-2 dernières années.

⁸³ PAM, UNHCR. Joint Assessment Mission (JAM) report. Review and Re-assessment of the Situation of Central African Refugees in Southern Chad. October 2009.

⁸⁴ UNHCR, OCHA, PAM. Rapport-Draft. Mission d'évaluation conjointe pour les réfugiés centrafricains dans la région de Salamat Daha et Haraze – Sud est du Tchad. Octobre 2009.

⁸⁵ Action Contre la Faim. Rapport Final Enquêtes nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective Camps de réfugiés centrafricains Sud du Tchad. Juillet - Août 2008.

⁸⁶ PAM, UNHCR. Joint Assessment Mission (JAM). *PRRO 10510.0 - Assistance to Central African Refugees in Southern Chad*. FINAL REPORT JUNE 2008.

⁸⁷ UNHCR. JAM Nutrition – Camps de réfugiés centre-africains. Contexte – Observations. Equipe 2 - Sous groupe Nutrition, avril 2011.

⁸⁸ Le PAM et le HCR avaient recommandé, sur la base de leurs JAM 2008 et 2009 que: «Le HCR, le PAM et l'UNICEF, en concert avec les ONG partenaires, planifient et mettent en œuvre un système amélioré de dépistage nutritionnel dans les camps, les sites de déplacés et les communautés hôtes sur la base de l'objectif de parvenir à une couverture complète des enfants entre 6 et 59 mois d'âge» - PAM, Recommandations de l'UNHCR, JAMs 2008 et 2009.

⁸⁹ UNHCR. JAM Nutrition – Camps de réfugiés centre-africains. Contexte – Observations. Equipe 2 - Sous groupe Nutrition, avril 2011.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Faustine Mudekereza, UNHCR. Rapport final. Enquêtes nutritionnelles anthropométriques et de mortalité rétrospective dans les camps des réfugiés centrafricains au sud et sud est du Tchad. période : du 22 août au 31 octobre 2011.

⁹² Hanna Mattinen, Asis K. Das. UNHCR PHHIV. PHHIV Mission Report Southern Chad 9 - 21 December, 2011.

des membres des ménages dorment sous une moustiquaire⁹³ n'est pas en ligne avec les observations faites pendant la mission d'évaluation. En mai 2012, il a été estimé qu'environ un tiers des enfants réfugiés ne dormait pas sous une moustiquaire. Il est important de noter que l'enquête de 2011 a eu lieu seulement 2 mois après la distribution (voir annexe 31 pour plus de détails).

185. Le faible niveau de compétence du personnel tchadien et le nombre réduit de personnes possédant des compétences nutritionnelles n'a pas été compensé par le contrôle de qualité. Avec un seul nutritionniste basé à Ndjamena, et supervisant l'ensemble du pays, et un médecin (non spécialisé en nutrition) supervisant la santé et la nutrition dans les 7 camps répartis sur de grandes distances, aucun contrôle de qualité n'a été possible. Le PAM et le HCR ont fourni de temps à autre des formations sur la nutrition mais, avec une forte rotation du personnel (en particulier des partenaires de mise en œuvre) cela a eu un impact limité. L'analyse sur les tendances relatives à la malnutrition a été faible. Il n'y a pas eu d'analyse sur les tendances des nombres de cas à traiter pendant plusieurs années. Il n'y a pas eu non plus d'analyse des causes de la malnutrition, ni pour la recherche d'explications des taux de MAG supérieurs dans certains camps.
186. Un des objectifs stratégiques du PAM est de 'réduire la faim chronique et la dénutrition' (PAM : Objectif Stratégique 4) (Annexe 11). Aucune stratégie du PAM n'a pu être identifiée au cours des dernières années qui vise à réduire les taux de malnutrition chronique dans les camps de réfugiés dans le Sud du Tchad.
187. La faiblesse de la promotion de la nutrition dans tous les programmes a été régulièrement signalée.^{94, 95, 96} Les raisons demeurent peu claires, en particulier pour le camp de Dosseye.

Appui aux moyens d'existence

188. Des initiatives pertinentes ont été initiées pour apporter des solutions aux contraintes posées à l'agriculture. L'appui à la culture de riz irrigué dans les zones inondables à Yaroungou et Moula constitue une proposition pertinente de mise en valeur de terres octroyées aux réfugiés et qu'ils ne peuvent plus cultiver avec leurs cultures pluviales traditionnelles. Ou encore, la sensibilisation et la formation aux techniques de compostage pour restaurer la fertilité des sols cultivés sans jachère semblent avoir donné des bons résultats. Néanmoins, ces initiatives sont récentes, ont été développées de manière limitée, et par conséquent n'ont pas encore eu d'impact sur l'ensemble.
189. L'appui au maraîchage en contre-saison semble avoir été un succès. De nombreux réfugiés développent des cultures maraîchères, en tirent des revenus et améliorent leur consommation alimentaire. Cette activité a été aussi très appréciée des populations locales, qui ne faisaient pratiquement pas de maraîchage avant l'arrivée des réfugiés.

⁹³ Faustine Mudekereza, UNHCR. Rapport final. Enquêtes nutritionnelles anthropométriques et de mortalité rétrospective dans les camps des réfugiés centrafricains au sud et sud est du Tchad. *période : du 22 août au 31 octobre 2011.*

⁹⁴ Facely Camara, le HCR. Rapport final enquêtes nutritionnelles et de mortalité rétrospective dans les camps de réfugiés centrafricains au sud et sud-est du Tchad, du 18 octobre au 14 décembre 2010. février 2011.

⁹⁵ Action Contre la Faim. Rapport Final Enquêtes nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective dans les camps de réfugiés centrafricains au sud du Tchad. Juillet - Août 2008

⁹⁶ Entretiens avec réfugiés.

190. Bien qu'une analyse détaillée n'ait pas été réalisée, l'équipe d'évaluation a constaté que certaines approches mises en œuvre pour l'appui aux moyens d'existence des réfugiés n'étaient pas pertinentes dans le contexte, ou étaient contradictoires, ce qui a affecté les résultats des actions mises en œuvre.⁹⁷

191. Cependant, comme le PAM, le HCR a connu des difficultés pour obtenir les contributions nécessaires au financement de l'ensemble des actions identifiées chaque année. En conséquence, des révisions budgétaires ont eu lieu. Selon les entretiens menés avec le HCR à Goré, le secteur qui a le plus été affecté par ces révisions budgétaires est la sécurité alimentaire et l'environnement, du fait de la priorité donnée par le HCR aux activités de protection, situées au centre de son mandat.

192. En conséquence, les besoins identifiés d'appui en intrants agricoles, en UCA, en financement des AGR, n'ont pu être satisfaits. On voit par exemple dans le tableau suivant que la couverture cumulée des besoins en UCA a été progressive et a augmenté au fil des ans. Dans certains camps, elle a atteint 100% au bout de plusieurs années, alors que dans d'autres elle n'a jamais atteint 100%.

“Les femmes nous allons aux champs aussi mais nous recevons moins d'outils pour labourer que les hommes” Femme, Gondjé
“Si la femme est seule, elle reçoit des semences, mais s'il y a son marie, c'est le marie qui contrôle tout et ne distribue pas” Femme, Moula

Tableau 15 : Taux de couverture des besoins en UCA et en semences

Taux cumulé de couverture des besoins en Unités de Culture Attelée(UCA)

	CAMP	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Goré	Amboko		La majorité des UCA attribués n'ont pas servi au travail du sol		27,82	71,30	87,02	96,37
	Gondjé				27	54,69	86,56	182,85
	Dosseye				28,5	63,44	155,71	182,85
Maro	Moula	Appui commencé en 2009				46	50	60
	Yaroungou	42	32	53	72	72	72	72
Haraze	Moyo							17
	Koy							19

Taux annuel de couverture des besoins en semence

	CAMP	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Goré	Amboko		84	85	88	100	100	100
	Gondjé		47	55	88	100	100	100
	Dosseye	Non encore installé		85	88	100	80	70
Maro	Moula	Appui commencé en 2009					75	50
	Yaroungou	70	42	36	77	73	78	11
Haraze	Moyo							100
	Koy							60

Source: Chiffres transmis par le service Sécurité alimentaire et environnement du HCR à Goré.

⁹⁷ Plusieurs projets du HCR avec ses partenaires et le projet LRRD de COOPI à Yaroungou ont mis en œuvre une approche collective, en groupements, pour l'acquisition et la gestion d'UCA, dans un contexte de culture de gestion individuelle des moyens productifs. La gestion collective a entraîné des conflits entre bénéficiaires et un mauvais entretien des bœufs. Dans les camps de Goré, Concern Worldwide, qui met en œuvre le projet LRRD, a appuyé la création de banques de semences. Africare, qui travaille dans les mêmes camps et distribue des semences, a réalisé des achats de semences auprès des banques appuyées par Concern Worldwide, ce qui a eu pour effet d'annuler l'objectif d'accès aux semences pour les membres des banques.

193. Le secteur des activités génératrices de revenus semble avoir été peu développé en comparaison avec l'agriculture. Bien que la mission d'évaluation n'ait pas obtenu de chiffres précis, les informations transmises par les ONG en charge de l'appui à l'agriculture et aux AGR laissent penser que le nombre de ménages appuyés pour les AGR est dérisoire en comparaison avec ceux appuyés pour l'agriculture. Certes, la première vocation économique de la plupart des ménages réfugiés est l'agriculture, mais dans un contexte de contraintes croissantes pour les activités agricoles et de développement de stratégies alternatives des ménages, les AGR pourraient offrir des alternatives pertinentes pour beaucoup de ménages.

Autres facteurs ayant un effet sur l'autosuffisance

194. Les sites de création des camps de Yaroungou et de Daha ne sont pas aptes à l'installation de camps de réfugiés. Yaroungou est situé dans une cuvette inondable, ce qui provoque, en plus des dégâts sur les cultures, la destruction d'abris tous les ans. Les camps de Daha étaient situés à une distance très réduite de la frontière avec la RCA.

195. Le caractère inapproprié des sites d'installation des camps de Daha a amené le HCR à organiser une opération de relocalisation des réfugiés de ces camps, en avril 2011, après plus de 2 ans de présence. Cela a sans aucun doute eu des conséquences sur les moyens d'existence et le niveau d'autosuffisance des réfugiés, qui ont dû redémarrer depuis zéro dans leurs nouveaux sites d'installation à Haraze. Le HCR envisage de relocaliser les réfugiés de Yaroungou sur un site plus approprié. Cependant, les effets sur les moyens d'existence devraient être moins importants si, comme il semble que cela soit envisagé, le nouveau site est très proche de l'actuel.

3.3. Interaction entre facteurs

196. Les résultats exposés dans le chapitre 2 ont montré que l'évolution vers l'autosuffisance des réfugiés, et en particulier la consolidation de la sécurité alimentaire et un niveau accru de développement des moyens d'existence dans la situation S3 ne s'était pas produit. On rappelle que les camps en situation S1 et S3 présentent des caractéristiques semblables en termes de consommation alimentaire, de stratégies de survie, de structure des revenus et de niveaux de richesse. Seule l'agriculture est plus développée en situation S3. Le faible développement de l'agriculture en situation S1 est attribué à la durée plus courte de présence des ménages dans le camp, à un appui limité en intrants et matériel agricole, et à l'assistance alimentaire sous la forme de rations complètes qui limite les initiatives des réfugiés.

197. Des facteurs favorables et défavorables interagissent et contribuent à ce résultat. On a évoqué comme facteurs favorables la politique du gouvernement favorable à l'autosuffisance des réfugiés et à leur intégration, qui se traduit par la liberté de mouvements, quoique soumise à certaines contraintes de protection des réfugiés, et le soutien institutionnel aux initiatives visant la promotion de l'autosuffisance. Parmi les facteurs défavorables, on peut citer la combinaison de facteurs externes, comme l'accès limité à la terre, les systèmes de production, les inondations, les destructions de récoltes par les animaux, la pression sur les ressources naturelles, ou encore la limitation de l'offre de travail journalier. Et de facteurs de mise en œuvre, comme l'appui insuffisant et pas assez diversifié aux moyens d'existence, la concentration de l'assistance alimentaire sous la forme de

la DGV, et le retrait brusque de la DGV et des systèmes gratuits pour l'accès à la santé, à l'éducation et à l'eau.

198. Les facteurs sous-jacents à ces facteurs de mise en œuvre sont le déficit de financement récurrent du HCR et du PAM, qui a affecté la mise en œuvre des actions VCT, modalité alternative à la DGV, et l'appui aux moyens d'existence, et l'absence d'une stratégie qui définisse une démarche pertinente de transition. A Yaroungou, les parties prenantes n'ont pas su proposer une démarche intermédiaire entre l'assistance et le retrait brusque. Le projet LRRD a certes mis en œuvre une approche élaborée de transition, mais il semble qu'il ne comptait pas avec des moyens suffisants pour combler le vide laissé par le HCR, le PAM et leurs partenaires d'exécution. Des leçons ont été tirées de l'expérience de Yaroungou, et la transition engagée dans les camps de Goré est mieux élaborée et plus progressive. Elle se base sur une véritable étude approfondie de la situation socio-économique des ménages réfugiés. Le retrait programmé de la DGV dans ces camps, accompagné de la mise en place de distributions ciblées sur 24% de ménages économiquement vulnérables et des actions VCT ambitieuses, ne devrait pas se traduire par une intensification importante des stratégies de court terme, tout du moins dans la même mesure qu'à Yaroungou, qui à moyen terme se traduit par une augmentation de l'insécurité alimentaire. Il sera néanmoins nécessaire de réaliser un suivi rapproché de l'évolution de la situation, qui a fait défaut à Yaroungou.

4. Conclusions et recommandations

4.1. Evaluation générale

199. L'analyse de l'impact de l'assistance alimentaire comme contribution à l'autosuffisance des réfugiés et aux solutions durables proposée par cette évaluation repose sur la vérification du modèle théorique d'évolution vers l'autosuffisance.

200. Pour **la sécurité alimentaire**, l'évaluation a montré que cette évolution théorique ne s'est pas produite, en particulier en ce qui concerne l'évolution vers les situations S2 et S3. Les effets attendus de l'assistance alimentaire ont cependant été atteints pour la situation S1. Après leur arrivée dans une situation où les réfugiés avaient perdu l'essentiel de leur capacité d'accès à l'alimentation, une majorité d'entre eux ont amélioré leur sécurité alimentaire lorsqu'ils bénéficiaient de rations complètes de la DGV. Leur situation s'est ensuite dégradée lorsque les rations ont été réduites, et cela s'est traduit par une dégradation de la consommation alimentaire en qualité et en quantité, et par une intensification des stratégies de survie de court terme.

201. Les réfugiés n'ont, par conséquent, pas réussi à développer **des moyens d'existence** suffisants pour compenser les baisses de rations alimentaires. Le niveau de développement des moyens d'existence des réfugiés a toujours été plus faible que pour la population locale. Les réfugiés des camps représentatifs des situations S1 et S3 sont dans une situation similaire, en termes de sources de revenus et de niveaux de richesse. Le développement supposé des moyens d'existence censés au fil du temps compenser la diminution ou l'arrêt de l'assistance alimentaire ne s'est donc pas produit.

202. L'assistance alimentaire a joué à la fois un rôle positif, et un rôle négatif sur les moyens d'existence des ménages. En couvrant une partie des besoins des ménages, elle a limité le développement de stratégies non durables. D'autre part la DGV en rations complètes a limité les initiatives des réfugiés visant le développement d'activités économiques de moyen terme, comme l'agriculture. Cet effet négatif aurait pu être mitigé par le développement de modalités alternatives à la DGV, comme les VCT, les transferts monétaires ou l'alimentation scolaire. Ces modalités ont été peu ou pas mises en œuvre, du fait du déficit récurrent de financement, du manque de partenaires ou du manque d'initiative et de pilotage des programmes. L'absence de stratégie consensuelle de transition a également limité la cohérence des décisions prises.
203. Les autres facteurs qui ont limité le développement des moyens d'existence sont principalement les contraintes contextuelles pour le développement de l'agriculture, la limitation des opportunités de stratégies alternatives autour des camps, et le manque d'appui de l'assistance pour le développement d'activités alternatives, comme des systèmes de productions agricoles mieux adaptés et les AGR. Finalement, les réfugiés ont été contraints de se déplacer pour trouver des meilleures opportunités, parfois de manière définitive.
204. Pour ce qui est de la **nutrition**, la situation en terme de malnutrition aiguë a évolué positivement dans certains camps, mais pas dans d'autres. L'évaluation n'a pas pu établir de lien clair entre ces différences et l'évolution supposée du modèle théorique d'évolution vers l'autosuffisance, et notamment avec l'évolution de l'assistance alimentaire. Toutefois, cela ne signifie pas que ces liens n'existent pas. D'autres facteurs peuvent avoir masqué des corrélations, comme des changements dans les services de santé, l'assistance apportée pour les moyens d'existence, les épidémies, les distributions alimentaires ponctuelles, etc. Il n'en reste pas moins que les programmes visant la prévention et le traitement de la malnutrition ont connu de nombreuses difficultés. Les rations distribuées, qu'elles soient demi ou complètes, ont rarement atteint la valeur énergétique prévue. Elles ont rarement contenu du CSB et le manque d'aliments complémentaires a été problématique, en particulier pour les enfants de moins de 30 mois. Des carences de certains nutriments dans les rations ont été constantes, ce qui n'a pas permis de prévenir ou de réduire les niveaux élevés de malnutrition chronique et d'anémie. Les programmes nutritionnels ont souffert de difficultés pour l'approvisionnement en intrants, notamment pour le traitement thérapeutique, d'un manque de compétences techniques, d'un turn over des partenaires d'exécution et de la faiblesse des systèmes de contrôle, de suivi et d'analyse.
205. La malnutrition chronique, est restée élevée et n'a pas connu d'amélioration au fil des ans. Malgré cela, les programmes du PAM n'ont pas intégré l'Objectif 4 de la stratégie du PAM de lutte contre la faim chronique. Il en est de même pour l'anémie, pour laquelle aucune stratégie claire n'a été mise en œuvre, hormis la prévention et le traitement du paludisme, malgré des taux élevés constants.
206. L'évaluation a révélé une situation de **protection** globalement satisfaisante, si on compare avec de nombreuses autres zones. Plusieurs problèmes persistent néanmoins.
207. Deux aspects de la protection sur lesquels l'assistance alimentaire a un effet ont été identifiés. En premier lieu, les déplacements accrus consécutifs à la

dégradation de la sécurité alimentaire lors de l'évolution des situations S1 vers les situations S2 et S3 exposent les réfugiés à des abus commis par les forces de l'ordre et à des violences, notamment pour les femmes. En second lieu, les violences conjugales qui ont lieu après les distributions alimentaires représentent un problème sérieux de protection.

208. En définitive, l'évaluation a montré que les programmes successifs d'assistance aux réfugiés de RCA auraient pu obtenir de meilleurs résultats pour ce qui est de la promotion de l'autosuffisance des réfugiés (limitation de la durée des DGV, modalités alternatives, appui aux moyens d'existence, relocalisations, performance des programmes nutritionnels...). Néanmoins, l'objectif d'autosuffisance et de retrait total de l'assistance ne semble pas réaliste étant donné les facteurs externes, sur lesquels les acteurs de l'assistance ne peuvent pas agir, qui limitent le potentiel d'autosuffisance. L'équilibre entre les ressources et opportunités disponibles (terres agricoles, travail journalier, ressources naturelles...) et la pression exercée par la population réfugiée et autochtone s'est détérioré, malgré le rôle de limitation de cette dynamique joué par l'assistance alimentaire. Le modèle théorique d'évolution vers l'autosuffisance n'a donc pas été réalisé d'une part car l'autosuffisance totale des réfugiés n'est sans doute pas possible dans le contexte étudié, et en ce sens l'objectif d'autosuffisance doit être relativisé (un certain volume d'assistance devra être maintenu) et d'autre part car la promotion de l'autosuffisance aurait pu obtenir de meilleurs résultats.

209. Par ailleurs les réfugiés n'ont pas été appuyés pour pouvoir prendre des décisions informées concernant les trois solutions durables reconnues, bien que les Nations Unies en aient pris formellement l'engagement au niveau global. Au sud du Tchad, les acteurs de l'assistance et de la protection des réfugiés n'ont pris aucune mesure pour que les réfugiés soient informés de l'évolution de la situation dans les zones potentielles de retour. Il est clair que la grande majorité des réfugiés souhaitent être rapatriés. L'intégration locale, qui se base en partie sur l'autosuffisance, est soumise à de fortes contraintes. Enfin, les réfugiés ont montré ne pas être intéressés par la relocalisation dans des pays tiers. Il demeure que de manière transitoire, et pour le moyen terme, la meilleure zone d'installation pour les réfugiés a été le Tchad.

“Si PAM arrêta la distribution des vivres nous rentrerions tout de suite. Il n'y a rien pour nous ici.”
Homme, Dosseye

4.2. Recommandations

1. Le PAM et le HCR devraient se doter des outils nécessaires à la réalisation de l'objectif de promotion de l'autosuffisance des réfugiés.

Cette recommandation s'adresse aux deux agences localement mais aussi aux services compétents pour la formulation des politiques et de la planification

- **Définition d'une stratégie de transition vers l'autosuffisance.** Le HCR devrait conduire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'assistance et de développement présents dans la zone d'accueil des réfugiés, la formulation d'une stratégie de transition vers l'autosuffisance dès les premières années de présence des réfugiés. Une telle stratégie devrait prendre en compte les spécificités du contexte et se baser sur une analyse du potentiel réel d'autosuffisance et d'intégration pour les réfugiés. Elle devrait également reconnaître des objectifs réalistes et adaptés au contexte en termes d'objectifs et de standards pour l'autosuffisance, et reconnaître que l'objectif d'autosuffisance, dans les contextes

comme celui du Tchad où les conditions de vie de la population locale sont inférieures aux standards de l'assistance alimentaire, implique nécessairement une dégradation des conditions de vie des réfugiés. Sans cette reconnaissance, l'objectif d'autosuffisance continuera à manquer de cohérence et de consensus entre les acteurs. La formulation d'une stratégie consensuelle de transition pourrait remobiliser les donateurs opposés au maintien prolongé de la DGV dans des contextes jugés favorables pour l'autosuffisance des réfugiés. Enfin, la stratégie de transition devrait inclure des modalités de communication des différentes étapes de transition aux réfugiés, afin qu'ils puissent s'y préparer.

- **Etude et mise en œuvre de modalités d'assistance alternatives et complémentaires à la DGV.** Le PAM devrait étudier la pertinence de modalités alternatives et complémentaire à la DGV dès les premières années de présence des réfugiés, et envisager le retrait de la DGV plus rapidement. Des modalités comme le cash & voucher, le VCT, les cantines scolaires ou les distributions ciblées sur les ménages vulnérables peuvent assister les ménages en insécurité alimentaire sans avoir les effets négatifs de la DGV sur les initiatives des réfugiés. Elles peuvent en outre mieux s'insérer dans une stratégie visant une évolution vers l'autosuffisance.
- **Investir dans les moyens d'existence.** L'investissement dans l'appui aux systèmes de production traditionnels devrait être supérieur et le HCR devrait renforcer les actions qui représentent des alternatives et des compléments adaptés au contexte et qui ont donné des bons résultats (maraîchage, riziculture irriguée, restauration de la fertilité des sols, AGR, formation professionnelle) et ce dès les premières années d'installation des réfugiés.
- **Mieux prendre en compte les objectifs d'évolution vers l'autosuffisance lors de la planification des sites d'installation des réfugiés.** Des décisions quant au choix des sites d'installation des réfugiés sont prises dans les périodes d'urgence en fonction de critères prioritaires. Ces décisions ont des implications sur l'opportunité pour les réfugiés de développer leurs moyens d'existence. Le HCR devrait formuler des critères spécifiques qui tiennent en compte les opportunités de développement de moyens d'existence pour le choix des sites. Les sites d'installation devraient être correctement choisis par les autorités et par le HCR pour éviter les relocalisations postérieures.

2. Le PAM et le HCR devraient renforcer le pilotage et le suivi évaluation de l'assistance:

- Le PAM et le HCR devrait mettre en œuvre systématiquement et dès le démarrage des programmes des systèmes de suivi et d'évaluation qui permettent la réalisation d'analyses d'évaluation plus approfondies, et une prise de décision plus informée.
- A court terme, et compte tenu des divergences de position entre le PAM et le HCR quant à l'évolution de l'assistance alimentaire, une JAM devrait être organisée. Un suivi rapproché de l'évolution de la sécurité alimentaire des réfugiés et de l'accès aux services de base devrait être systématisé une fois la DGV réduite ou arrêtée, et l'intégration dans les systèmes de recouvrement des coûts pour les services de base complétée.

- Le HCR devrait mettre en place un système de suivi du secteur de la protection qui permette l'analyse des problèmes de protection et de leur évolution. Un suivi approfondi des violences basées sur le genre devrait être mis en œuvre.

3. Le PAM et le HCR devraient promouvoir une meilleure utilisation des rations par les bénéficiaires:

- Le HCR devrait mettre en œuvre son engagement de mobiliser des aliments frais complémentaires aux rations sèches du PAM. Le PAM devrait mettre en œuvre son engagement de faciliter la mouture des céréales.
- Le PAM et le HCR devraient harmoniser les modalités de distribution de la DGV. Les distributions mensuelles dans certains camps et bi-mensuelles dans d'autres conduisent les bénéficiaires à gérer différemment les rations qu'ils reçoivent. Le PAM et le HCR devrait systématiquement distribuer des rations mensuelles pour promouvoir une meilleure gestion des rations, et limiter leur revente.

4. Améliorer la capacité à documenter, vérifier la résidence et les mouvements des réfugiés. Le HCR et la CNARR devraient améliorer leur système de suivi des déplacements et des motifs de déplacement des réfugiés pour mieux comprendre et suivre ces déplacements. Le HCR et le PAM devraient améliorer la coordination avec les programmes de RCA afin de s'assurer que des réfugiés ne bénéficient pas des deux programmes et que des réfugiés ne reviennent pas dans les camps du sud du Tchad uniquement pour obtenir des rations alimentaires.

5. Faciliter les retours spontanés de réfugiés dans leur pays d'origine. Le HCR et la CNARR devraient aider les réfugiés à prendre des décisions informées au sujet de leur retour, et à réaliser les mouvements qu'ils souhaitent de manière légitime. Le HCR devrait encourager la CNARR à autoriser formellement les réfugiés à se déplacer de part et d'autre de la frontière. Il devrait aussi faciliter le processus encourageant les réfugiés à aller évaluer les possibilités de retour dans le lieu d'origine, les visites "Go and See" dans le jargon du HCR.

6. Améliorer la protection des réfugiés, et notamment sur les questions liées à l'assistante alimentaire et aux moyens d'existence

- **Violences sexuelles et sexiste après les distributions alimentaires.** Le PAM et le HCR devraient surveiller régulièrement l'utilisation finale des produits alimentaires distribués, identifier les hommes qui utilisent la violence et l'intimidation pour prendre le contrôle de la nourriture, et promouvoir la prise de décision conjointe par les hommes et les femmes en ce qui concerne l'utilisation de nourriture distribuée.
- **Stratégies de survie négatives.** Le HCR et les ONG engagées dans l'appui aux activités génératrices de revenus devraient travailler de manière plus spécifiques avec les femmes engagées dans la fabrication d'alcool et le sexe de survie afin d'identifier et de supporter dans une proportion plus importante que cela n'est fait le développement d'alternatives pour la génération de revenus.
- **Personnes résidant dans des camps exclus de la DGV.** Le HCR devrait faire des recherches périodiques pour identifier les circonstances exceptionnelles des personnes qui vivent dans des camps mais qui ne sont pas bénéficiaires des

rations alimentaires, telles que les femmes réfugiées ex-épouses de Tchadiens et leurs enfants.

- **Conflits agriculteurs-éleveurs.** Le PAM et le HCR devraient reconnaître l'ampleur des risques (à la fois pour la protection et sur les moyens d'existence) qui sont causés par la présence des nomades saisonniers, renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement et faciliter la participation des acteurs de la société civile spécialisés dans la résolution des conflits.
- **Violences basées sur le genre.** Le HCR devrait envisager de réaliser des campagnes de sensibilisation comme celles réalisées dans les camps de l'est du Tchad notamment sur le thème des mutilations génitales.
- Le HCR et le PAM devraient plaider en faveur de l'engagement des organismes ayant une expertise spécifique en matière de protection des femmes et des enfants, comme le FNUAP et l'UNICEF.
- **Continuité du service du DIS :** Les bailleurs de fonds devraient continuer à apporter des contributions pour le financement du DIS pendant toute la durée de présence des réfugiés de RCA, afin d'assurer la protection des réfugiés et la sécurité du personnel humanitaire.

7. Définir des stratégies et mettre en œuvre des actions nutritionnelles adaptées aux problèmes spécifiques identifiés

- A Dosseye, où la situation nutritionnelle est la plus préoccupante, le HCR devrait concevoir et mettre en œuvre une stratégie spécifique de santé publique. Des actions de promotion nutritionnelle plus développées et ciblées sur les mères et les pères devraient être engagées. D'une manière générale, une approche plus flexible devrait être mise en œuvre afin d'apporter des réponses spécifiques aux situations des différents camps.
- **Le suivi et l'analyse de la malnutrition doivent être améliorés.** Les enquêtes nutritionnelles devraient être planifiées de telle manière qu'elles permettent de mesurer l'évolution de la situation. Pour cela elles devraient être réalisées toujours à la même période de l'année (avant, pendant ou après la période de soudure). Les récoltes, le paludisme, la période agricole, etc, ont toujours un effet à court terme sur les taux de malnutrition aiguë et l'anémie. Le PAM et le HCR devraient investir davantage dans l'amélioration des capacités techniques des partenaires d'exécution et de leur personnel, pour le suivi, et l'analyse de la malnutrition, mais aussi pour la mise en œuvre des activités.
- **L'identification des enfants malnutris doit être améliorée.** Le dépistage actif mensuel de la malnutrition sur tous les enfants de moins de 5 ans demeure un élément essentiel des programmes de santé publique dans tous les camps de réfugiés. Il devrait être mis en œuvre dans tous les camps du sud du Tchad.
- **La lutte contre l'anémie doit faire l'objet de mesures renforcées.** Les programmes pour prévenir le paludisme et prévenir, diagnostiquer et traiter l'anémie devraient être intensifiés. Pour cela, le HCR devrait établir une stratégie spécifique de réduction de l'anémie.
- **Partenariats.** Le HCR devrait proposer à des partenaires spécialisés dans la prévention et le traitement de la malnutrition des partenariats à moyen-terme

qui préviennent la rotation des partenaires et le déficit de compétences techniques constaté.

Liste d'acronymes

ACP	Analyses à Composante Principale
ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
ACT/FLM	Action by Churches Together/Fondation Luthérienne Mondiale
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ANT	l'Armée Nationale du Tchad
APLFT	Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad
ATPDH	Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme
BCAH	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)
BELACD	Bureau d'Etudes et de Liaison d'Actions Caritatives et de Développement
BR	Budget Revision
BSM	Bureaux de Sécurisation et des Mouvements
CASAGC	Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Catastrophes
CEDAW	Committee on the Elimination of Discrimination against Women
CSSI	Centre de Support en Santé Internationale
COOPI	Cooperazione Internazionale
CNARR	Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés
CNA	Centre de Nutrition Ambulatoire
CNS	Centre Nutritionnel Supplémentaire
CNT	Centre Nutritionnel Thérapeutique
CNARR	Comité National d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés
CONSAHDIS	Coordination Nationale de Soutien aux Activités Humanitaires et au Détachement Intégré de Sécurité
CRT	Croix-Rouge Tchadienne
CSB	Corn-Soy Blend
CSB+	Enriched Corn Soy Blend
CSSI	Centre de Support en Santé
DIS	Détachement Intégré de Sécurité
DGSSIE	Direction Générale de Sécurisation des Institutions de l'Etat
DGV	Distribution Générale de Vivres
EMOP	Emergency Operation
EQAS	Evaluation Quality Assurance System
FEA	Femmes Enceintes et Allaitantes
FFA	Food for Assets
FFW	Food for Work (VCT)
FFT	Food for Training (VCF)
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FONGT	Fédération des ONG Tchadiennes
FPR	Front Populaire Pour le Redressement
GDS	groupement de défense sanitaire
GFD	General Food Distribution
HEA	Household Economy Assessment
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HIS	Health Information System (HCR database)
IC	Intervalle de Confiance
IDH	Indice de Développement Humain
IOV	Indicateurs Objectivement Vérifiables
IPSR	Intervention Prolongées de Secours et de Réhabilitation
IRA	infections Respiratoires Aigües
JAM	Joint Assessment Mission (mission conjointe d'évaluation)
JNV	Journées Nationales de Vaccinations
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MAM	Malnutrition Aigüe Modérée
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey

MILDA	Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée d'Action
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MGF	Mutilations Génitales Féminines (FGM female genital mutilation)
MoU	Memorandum of Understanding
MT	Metric Tonne
MSF	Médecins Sans Frontières
MUAC	Mid Upper Arm Circumference (PB)
OHD	Organisation Humanitaire de Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire
ONDR	Office National de Développement Rural tchadien
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PB	Périmètre Brachial (MUAC)
PBS	Personnes à Besoins Spécifiques
PDA	Personal Digital Assistant
PDM	Post Distribution Monitoring
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFN	Nutrition et Poids Faible à la Naissance
PFRDV	Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier
PMA	Pays les Moins Avancés
PNA	Programme de Nutrition Ambulatoire
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNT	Programme Nutritionnel Thérapeutique
PNS	Programme Nutritionnel Supplémentaire
PRRO	Protracted Relief and Recovery Operation (Intervention Prolongée de Secours et de Réhabilitation)
P/T	Rapport Poids pour Taille
RCA	République Centrafricaine
SAM	Severe Acute Malnutrition (MAS)
SCA	Scores de Consommation Alimentaire
SECADEV	Secours Catholique pour le Développement
SIDA	Syndrome de l'ImmunoDéficiency Acquis (AIDS)
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition
SNCRP-2	La Stratégie Nationale de Croissance et Réduction de la Pauvreté 2006-2011
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SNU	Système des Nations Unies
SPD	Suivi Post Distribution
SPR	Standard Project Report
T/A	Rapport Taille pour Age
UCA	Unité de Culture Attelee
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VAM	Vulnerability Analysis and Mapping, Analyse et Cartographie de la Vulnérabilité
VBG	Violences Basées sur le Genre (GBV)
VCT	Vivres Contre Travail (FFW)
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine (HIV)
VPF	Vivres Pour Formation (FFT)
VSS	Violences Sexuelles et Sexistes (SGBV)

Rome, Décembre 2012, OE/2012/008

Bureau de l'Evaluation

www.wfp.org/evaluation



World Food Programme